CIRCULATION
MOYENNE PAR JOUR
SEMAINE FINISSANT LE 6 AOUT
81,592

LA PRESSE

CIRCULATION
TOTAL DE LA SEMAINE
532,267

VINGTIEME ANNEE N° 238 — MONTREAL, VENDREDI 12 AOUT 1904 — DOUZE PAGES—UN CENTIN

CLOTURE DE L'ENQUETE

Il est établi qu'il n'y avait pas de vigie sur le "Canada" le jour du naufrage.

DERNIERS TEMOINS

M. Meredith, avocat, fait un réquisitoire contre les officiers du "Canada" et les coutumes adoptées.

DECISION REMISE

Il était près de 7.30 heures, hier soir, quand prit fin l'audition des témoins, dans l'enquête du "Canada" et du "Cape Breton", et de tous les témoignages donnés hier après-midi, le seul fait pratiquement nouveau fut le témoignage du second officier du "Canada", M. Joseph Guévremont. Ce dernier sauta sur le "Cape Breton" immédiatement après la collision, et à ce moment-là, il constata que quelques hommes d'équipage du "Canada" l'avaient précédé.

Le second ingénieur Godin, du "Canada", jura qu'alorsqu' il se trouvait sur le "Cape Breton", aidant au pilote de ce steamer à recueillir des passagers, il fut bousculé par le capitaine du "Cape Breton."

En ajournant la cour, le capitaine Salmon dit qu'il ne rendrait pas de décision avant que les témoignages en français eussent été traduits en anglais. Il se propose de plus, d'examiner auparavant les feux et signaux du "Cape Breton."

SEANCE D'HIER APRES-MIDI

Le premier témoin entendu fut le second ingénieur Arthur Godin, du "Canada". Il confirme qu'il ne s'est écoulé que de 30 à 35 secondes entre les coups de sifflet et la collision. Il monta prévenir le pilote que le navire coulait et reçut l'ordre de passer sur le "Cape Breton" ; c'est ce qu'il fit, et comme il tâchait de se rendre utile sur le pont du charbonnier en aidant au sauvetage, il fut violemment bousculé et empêché par le capt. Reid. Il n'y avait alors aucun homme d'équipage du "Canada" sur le "Cape Breton". Son devoir était de donner des ordres aux chauffeurs, en cas de naufrage, mais dans l'excitation et le sauve-qui-peut, il jugea que les chauffeurs n'auraient que faire des ordres. Au moment de la collision, le "Canada" filait 13 ou 14 noeuds. Il est porteur d'un certificat de quatrième classe qu'il obtint il y a trois ans, et il avait la charge de la machine, au moment de la collision. En sautant sur le "Cape Breton", il n'a pas remarqué les feux de ce dernier steamer et ne peut dire s'ils étaient allumés.

M. JOSEPH GUEVREMONT

Joseph Guevremont, second officier, n'a pas de certificat. Il navigue sur le "Canada" depuis 11 ans. Il était en devoir la nuit de l'accident.

Il se tenait sur le 1er pont, vers le milieu du bateau, quand la collision s'est produite.

Il n'a vu aucune lumière sur le "Cap Breton".

Immédiatement après la collision, il est monté sur le pont, puis à bord du "Cape Breton", où il a remarqué que des hommes d'équipage du "Canada" étaient déjà rendus.

Il n'a pas eu le temps d'aider à descendre les chaloupes, le "Canada", s'est entonné trop vite.

—Vous croyiez-vous justifiable d'essayer à sauver votre propre vie avant celle des passagers du "Canada", demande le capitaine Salmon ?

Le témoin répond que dans un si court espace de temps, chacun courait sa chance.

Il a vu le capitaine du "Canada" aider au sauvetage des passagers.

M. JOSEPH HAMELIN

C'est le 1er ingénieur du "Canada", qui est ensuite examiné.

Il n'a eu connaissance de la collision qu'au moment où elle s'est produite. Il est alors sorti et a demandé au 2e ingénieur ce qui se passait. Ce dernier lui a répondu que le vaisseau coulait. Le témoin a alors demandé au second ingénieur d'avertir les gens.

Il a ensuite aidé au sauvetage des passagers.

Un homme et une femme sortaient de la cabine No 102 ; il a porté la femme sur ses épaules à bord du "Cap Breton". Il a ensuite sauvé deux autres passagers au moyen d'une corde.

Il est ensuite allé à bord du "Cap Breton", et, dans la chambre du timonier, il a vu un homme qui lui a paru ivre. Il croit que c'était un homme de l'équipage, mais ce n'est ni le pilote Hamelin, ni aucun des témoins qu'il a rencontrés à l'enquête.

—Qu'est-ce qui vous a fait croire que cet homme était ivre ?

—Son langage et ses manières.

Le témoin déclare qu'il n'a pas vu de lumière rouge sur le "Canada" ; il n'a vu que la lumière blanche du grand mât.

LE SURINTENDANT DE LA CIE RICHELIEU

Le capt. C. Johnston, surintendant de la Cie Richelieu et Ontario, dit qu'il n'a jamais donné d'instructions à l'effet de faire prendre aux bateaux se rendant à Sorel, le mauvais côté du chenal, et ce n'est qu'après la collision du 11 juin, qu'il apprit la ligne courte qu'on avait choisie, à partir de la bouée noire, en entrant à Sorel.

Il déclare que les bouées de sauvetage de la Richelieu et Ontario, sont examinées et réparées tous les printemps.

Les officiers du "Canada" n'étaient pas licenciés, mais c'était à la connaissance du gouvernement, qui n'en a jamais exigé de licences. La course suivie par le "Canada", lors de l'accident est celle qui a toujours été suivie à sa connaissance.

Il n'y a pas eu d'autre rapport fait par les officiers du "Canada", après l'accident, qu'un procès verbal.

Les officiers et pilotes du "Canada" lui ont dit la même chose qu'ils ont dit à l'enquête.

S'il y a eu un rapport écrit, le témoins déclare qu'il n'en a pas eu connaissance et que ce rapport doit être entre les mains de leur agent à Québec.

Joseph Guevremont, matelot du "Canada", déclare seulement qu'il a d'abord entendu, deux coups de sifflet du "Canada" et peu après un coup de sifflet du "Cape Breton."

Il n'a vu sur le "Cape Breton" qu'une lumière blanche.

REQUISITOIRE DE Mtre MEREDITH

Mtre Meredith fait ensuite son plaidoyer. Il résume d'abord la preuve qui a été faite et prétend que cette preuve établit la supériorité des officiers du "Cape Breton" qui sont licenciés sur ceux du "Canada", qui ne le sont pas. Il appuie surtout sur le fait qu'il n'y avait pas à bord du

A suivre sur la page 7

LE RECORD DU CANADA

Etienne Desmarteau le champion Canadien lance le poids de cinquante-six lbs.

A 37 PIEDS 6 POUCES

Un excellent moyen de détendre les muscles en battant les vieux records.

UN PARI

On sait que le constable Etienne Desmareaux, du poste No 5, est l'un des six robustes athlètes qui doivent former l'équipe de souque à la corde de la police, lors du pique-nique des membres de l'association de secours mutuel des employés de tramways, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, 17, 18, 19 et 20 août courant, au Parc Riverside. On sait aussi que Desmarteaux est le champion lanceur du poids de 56 livres au Canada, le vainqueur de Flanagan et de Mitchell, de New-York.

ETIENNE DESMARTEAU, qui vient de battre le record du Canada.

Desmarteau s'entraine d'une curieuse façon et se repose d'une façon plus curieuse encore.

Après avoir fait quelques exercices de souque à la corde, avec ses compagnon, Deschamps, Bergeron, caporal Bélanger, Ménard, Massicotte, Gravel, son frère Zacharie Desmarteaux, et Campeau, il se repose en s'entraînant au lançage du poids, histoire de relâcher un peu les muscles des bras qui ont été tendus à l'extrême pendant la souque.

D'aucuns ont reproché ce "surmenage" à Desmarteaux, mais les faits ont donné le démenti aux conseillers et, pas plus tard que mardi dernier, dans la cour du refuge protestant de la rue Dorchester, Desmarteaux a démontré qu'il était encore en état de lancer le lourd poids de cinquante-six livres.

Les constables Bellefleur et Campeau, du poste No 5, étaient avec le champion. Desmarteaux s'amusait à égaler le record qu'il vient d'établir à Toronto, soit trente-six pieds six pouces, et à le dépaser même, lorsqu'il avisa un trou dans la cour, à une distance de trente-sept pieds.

—Je te paie les cigares, Etienne, si tu passes ce trou," dit Campeau.

—"Accepté," répondit le champion.

Un tourbillonnant moulinet fit voler Desmarteaux et la lourde masse de fer alla trouer la cour à exactement trente-sept pieds six pouces : 37.6, soit 18 pouces au dela du record canadien. Desmarteaux, avant ce lancer magnifique, avait franchi trente-sept pieds juste.

Voilà des cigares bien gagnés, n'est-ce pas.

Le lancé de Desmarteaux marque un progrès des plus satisfaisants, surtout pour les personnes qui l'ont vu à l'oeuvre depuis la fonte des neiges. A peine Desmarteaux lançait-il à trente-cinq pieds au printemps, sur ce terrain mauvais pour la voute. Sur un terrain meilleur, un lancé fait en aussi bonne disposition que le permettait la forme excellente de Desmarteaux, mardi, aurait sûrement franchi plus de trente-huit pieds et aurait dépassé le record du monde.

Si Desmarteaux continue à établir des records de semaine en semaine, à raison de quelques pouces par six jours, les quarante pieds du lancé de Flanagan, avec course illimitée, volte et en suivant le poids, seront dépassés, et cela avec la volte ordinaire. Comme on le voit, Desmarteaux va figurer avec avantage, à St Louis, s'il ne lui arrive pas d'accident.

L'équipe de souque à la corde de la police a fait une attaque d'ensemble, hier après-midi, aux usines des tramways, rue Cotté.

Les hommes seront choisis lundi, pour figurer contre l'équipe de la M. S. R.

Le caporal Bélanger, les constables Etienne et Zacharie Desmarteaux, forment la première division de l'équipe. Les trois autres souqueurs seront choisis chez les constables Campeau, Deschamps, Massicotte, Gravel et Bergeron.

Le record que Desmarteaux vient d'établir ne peut être accepté par les unions athlétiques, parce qu'il n'a pas été fait dans les conditions voulues, c'est-à-dire à titre d'essai officiel contre le record, ou dans un concours régulier, fait sous les auspices d'une association reconnue ou dans un tournoi sanctionné par l'Union Amateur Athlétique Canadienne. N'importe, Desmarteaux établira son record à Toronto, la semaine prochaine, au tournoi de la police.

C'est John Mitchell du N. Y. A. C. qui détient actuellement le record de l'univers, il a lancé le poids de 56 livres à trente-huit pieds cinq pouces, —38.5 — au Celtic Park, à New-York, le 7 septembre 1903. Cependant Desmarteaux l'a battu deux fois.

DERAILLEMENT

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Québec, 12 — Un convoi de fret du Québec et Lac Saint-Jean a déraillé, ce matin, à Limoilou, près Québec, vers 7 heures 30. Il a démoli la gare et a causé beaucoup de dégats. Le mécanicien seulement a été blessé.

CLUB BERNIER

Il y aura ce soir une assemblée du Club Bernier, à la salle Lacasse, rue Beaubien. Tous les membres sont priés d'être présents.

LES POUVOIRS PUBLICS SONT PREVENUS DU DANGER QU'OFFRE LE TIR A LA CIBLE POUR LES GENS DE LA RIVIERE-DES-PRAIRIES

Comme il n'y a que de 2500 à 3000 verges de la Pointe aux Trembles à la Rivière-des-Prairies et que certaines carabines portent à 3800 verges, on conçoit l'anxiété.

NOMBRE DE CITOYENS SE PLAIGNENT

Des balles ont été trouvées dans le sol ainsi que dans les perches des clôtures et plusieurs personnes disent en avoir entendu siffler sous bois.

LA MORT DU CULTIVATEUR LAROSE.

Les concours ouverts aux cibles de la Pointe aux Trembles sont terminés, et l'Association de Tir de la province de Québec peut être fière du succès qu'elle a obtenu.

De nouveaux Perry se sont révélés ; des scores qui sont presque des records ont été enregistrés.

Malheureusement, aux cris de victoire acclamant les vainqueurs, voilà qu'il se joint la légitime clameur d'alarme des citoyens de la Pointe aux Trembles.

Le tir à la cible, tel qu'il se pratique à cet endroit depuis quelques années, est un danger pour la vie d'un grand nombre d'entre eux.

De nouveau on vient de demander

LA PROTECTION

des pouvoirs publics, tout comme l'a fait, en 1897, la paroisse entière de la Côte Saint-Luc.

Et ces protestations de citoyens constamment menacés de mort ne sont pas à mépriser.

Avons-nous besoin de rappeler ici le cas de l'infortuné Joseph Larose, de Notre-Dame de Liesse ?

L'histoire navrante de ce cultivateur tué par une balle égarée, est encore trop fraîche à la mémoire des lecteurs de "La Presse".

Bravant le sentiment de nos populations, les organisateurs des concours de tir n'encontiuèrent pas moins à conduire là leurs groupes de concurrents, jusqu'à ce qu'enfin l'indignation publique les forçât à émigrer ailleurs.

La victime LAROSE

Tous les journaux de Montréal, emboîtant le pas à la suite de "La Presse", prirent alors fait et cause pour le malheureux Larose ; de tous côtés partirent des clameurs de protestation. On ne parlait rien moins que d'aller démolir de force les cibles de la Côte Saint-Luc.

Dans cette circonstance-là, on s'était moqué de ceux qui prétendaient avoir entendu

SIFFLER DES BALLES

à leurs oreilles.

Des militaires affublés de titres pompeux et se donnant comme des experts dans le tir à la carabine, s'esclaffaient quand on leur parlait du danger que courait la population ; ils bâtissaient des théories, parlaient de trajectoires ou criaient au visionnaire, lorsqu'on annonçait dans les journaux que des projectiles perdus avaient été trouvés dans l'écorce des arbres, les murailles des maisons, dans le sol des guérets, à des endroits situés presqu'à angle droit de la ligne des cibles.

Mais les événements se sont chargés de confondre tous ces braves ; le fait brutal de la mort de Larose a tué les théories.

Cette fois encore on tentera peut-être une tactique du même genre, opposant la raillerie aux protestations des citoyens de la Pointe-aux-Trembles, ou niant catégoriquement les faits que nous allons rapporter : mais la population en a eu assez en 1897, et elle n'est plus disposée à écouter bouche béante, les grands mots que lui déclameront les experts. Il y a plus : tous ceux qui nous ont soumis leurs plaintes sont des citoyens dont la bonne foi ne peut-être mise en doute une seule seconde.

LA DISPOSITION DES CIBLES

Le champ de tir de la Pointe-aux-Trembles est situé à quelque distance en-deça du cimage de ce nom.

Tout alentour ce sont des terres cultivées, et l'on voit même le cultivateur ouvrir ses sillons à quelques pas seulement derrière les tireurs.

Les cibles sont construites non loin de la ligne du Terminal, presque parallèlement au cours de la Rivière des Prairies. Entre les cibles et la rivière, la distance est d'environ 2,500 verges, et là ce sont des fermes en culture, dont l'une appartient à M. le Dr Amédée Marien, notre célèbre chirurgien. D'autres appartiennent à M. Messier, maire de Delorimier et à M. C. H. Catelli, de la Chambre de Commerce de Montréal.

Leurs déclarations à eux ne peuvent être suspectées d'exagération, et pourtant on les a entendu jeter les premiers le cri d'alarme.

M. le Dr Marien, que nous avons interviewé ce matin, nous a déclaré qu'il n'ose plus passer sur sa propriété pendant que les tireurs sont à l'oeuvre, aux cibles.

M. Messier, lui, a trouvé une balle dans l'écorce d'un arbre, à un endroit où jamais on ne se serait attendus à faire semblable découverte.

ELLES SIFFLENT AUX OREILLES

Mais là ne sont pas encore les faits les plus graves, bien qu'on y acquiert la preuve que la vie de ceux que nous venons de nommer et celle de leurs fermiers soit en danger.

Voici. M. le Dr Paré, de la Pointe-aux-Trembles, avait été mandé, ces jours derniers, en toute hâte, auprès d'un malade. Pressé d'abréger une course de la célérité de laquelle pouvait dépendre le sort de son patient, l'homme de l'art prit un chemin de raccourci, à travers champs. Or son dévouement faillit lui coûter la vie à lui-même. Des tireurs, en effet, s'exerçaient aux cibles, à ce moment. Etaient-ils encore novices dans le maniement de la carabine, nous l'ignorons ; toujours est-il que le Dr Paré entendit soudain une balle lui siffler aux oreilles, et il comprit qu'un pur hasard venait de le faire échapper à la mort. Continuer sa route dans la même direction eut été de la témérité : il rebroussa donc chemin et se rendit chez son malade en faisant un long détour.

UNE PLUIE DE BALLES

Plusieurs fermiers, entre autres MM. Duplessis, de la Rivière des Prairies ; Durocher, Archambault et autres, tous fermiers de la Pointe aux Trembles, affirment avoir trouvé des projectiles perdus, sur les terres qu'ils cultivent, qui dans les arbres, qui dans le bois de clôtures, ou bien encore sur le sol nu.

Pendant que se tiennent les concours de tir, ils n'osent, eux et leurs familles, traverser les champs dont ils ont le soin.

D'autres faits, en très grand nombre, sont apportés à l'appui des protestations des citoyens, qui tous demandent à grands cris une action prompte et effective, avant que le coroner entre lui-même en cause, pour tenir des enquêtes sur les corps de ceux qui auront été tués.

LE FAIT BRUTAL

Les autorités ont elles-mêmes compris la gravité de la situation avant même qu'elle se produise, puisque rs de la construction des cibles, on avait décidé d'acheter toutes les terres maintenant battues par les balles des tireurs et appartenant au Dr Marien, à MM. Catelli, Messier et autres.

UN TERRIBLE PROJECTILE

Quelques notes sur les munitions dont se servent nos amateurs de tir feront comprendre mieux encore jusqu'à quel point les protestations des citoyens de la Pointe aux Trembles sont bien fondées.

La moyenne de la distance franchie par la balle calibre 303 (cartouche à la cordite) est de 3,500 verges, mais ce chiffre peut s'élever jusqu'à 3,760 verges, portée extrême.

On conçoit donc que tout le terrain situé entre les cibles de la "P. Q. R. A." et la Rivière des Prairies se trouve dans la zône dangereuse, même si les tireurs sont placés à la ligne de tir de 1,000 verges.

Et le tableau suivant fera comprendre qu'on ne badine pas avec les projectiles dont on se sert à la Pointe aux Trembles :

Pour annuler l'effet de la balle calibre 303, il faut 20 pouces de sable, 28 pouces de terre non pressée, 48 pouces d'argile, 9 pouces de brique solide, 14 pouces de terre séchée et durcie, 43 pouces de pin, 33 pouces d'orme, 36 pouces de chêne, 7-16 de pouce d'acier non trempé, ¼ de pouce d'acier trempé, etc., etc.

LE GRAND DANGER

Le grand danger pour les citoyens de la Pointe aux Trembles, c'est le ricochet de la balle, qui, après avoir frappé un obstacle, à moins de 1,000 verges de la ligne de feu, peut dévier de sa direction, même à angle presque droit, et parcourir encore une distance latérale de 500 verges.

Ces chiffres sont assez éloquents et se passent de commentaires.

Les plaintes de la population seront sans doute écoutées, même en dépit de toutes les théories et des railleries que l'on pourra y opposer : qu'on se souvienne de l'infortuné Joseph Larose.

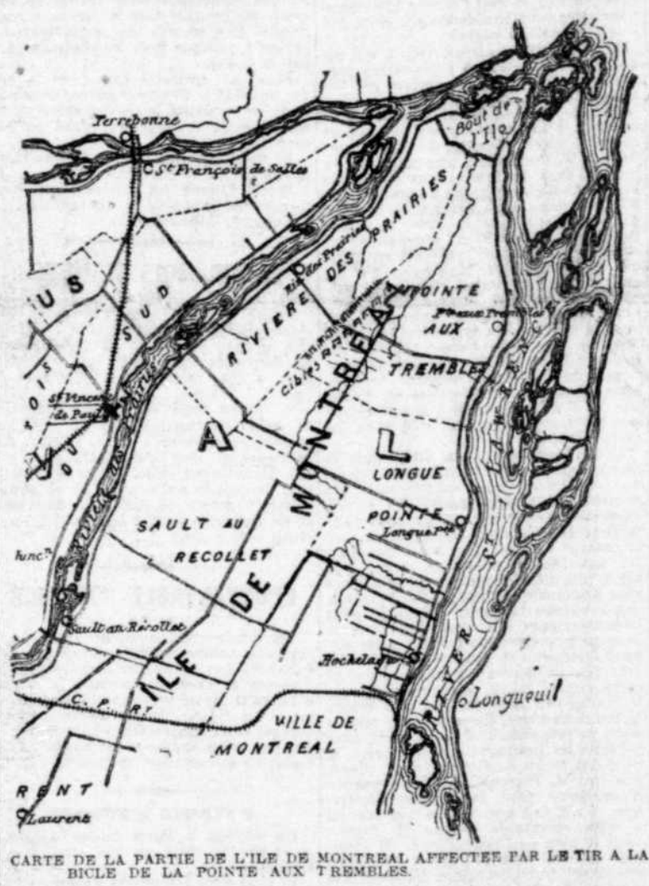

CARTE DE LA PARTIE DE L'ILE DE MONTREAL AFFECTEE PAR LE TIR A LA BICLE DE LA POINTE AUX TREMBLES.

MORT ACCIDENTELLE

Tel a été le verdict dans l'enquête sur la mort de Jean-Baptiste Hubert.

Le mystère qui entourait la mort de Jean-Baptiste Hubert, décédé hier matin à l'hôpital Notre-Dame, où il avait été transporté dimanche soir, a été éclairci à l'enquête tenue à la morgue, cet avant-midi.

Le rapport des médecins autopsistes pourrait faire naître bien des suppositions.

"Nous avons trouvé, disaient ces médecins, une ecchymose considérable au bras droit ; une plus petite au bras gauche ; une autre près de l'oeil gauche. Les muscles temporaux étaient tuméfiés. A la base du crâne il y avait une fracture avec hémorragie considérable, causée par un coup ou une chute violente sur une pierre".

L'assistant coroner Biron procède ensuite à l'audition des témoignages. Le premier entendu est celui du frère du défunt, Joseph, son compagnon dans ses pérégrinations et sa manière de vivre : la terre pour oreiller et la voute céleste pour toit, et les chiffons comme moyen de subsistance.

Joseph Hubert jure que son frère a toujours été malade. Depuis sept à huit mois il tombait de haut mal. La première fois qu'il eut une crise, ils étaient tous les deux chez leur soeur. On eut beaucoup de difficultés à le ramener. Il buvait beaucoup. Lorsqu'il était à jeun il avait un tremblement continuel.

Lunanche après-midi, ils étaient en compagnie d'un comnagnon sur les terrains avoisinant les carrières Jean-Baptiste lorsqu'il se leva pour aller s'appuyer sur une clôture. Quelques instants plus tard, il tombait à la renverse en poussant un grand cri. Sa tête alla donner contre une pierre avec un bruit assez grand pour être entendu à une dizaine de pieds de distance.

Joseph Moisan, autre chemineau en compagnie de qui les deux frères étaient, rend un témoignage semblable.

Alphonse Lespérance, carrier, domicilié coin des rues Bréboeuf et Laurier, a passé la journée aux carrières. Vers six heures, il entendit un cri et peu après Joseph Hubert lui faisait signe de venir à lui. Il aida à transporter le corps inanimé de J. Baptiste sous un arbre, mais comme les crises d'épilepsie se répétaient, il eut peur et partit.

Le témoin suivant fut le constable Antoine Campeau, du poste No 15.

Vers 8 heures 50, Joseph Hubert et Moisan vinrent faire rapport que le défunt gisait inanimé dans un champ. Il partit avec un de ses camarades et revinrent vers onze heures, après avoir transporté le corps sur une distance de trente arpents. L'ambulance fut appelée.

Le jury rendit ensuite le verdict suivant :

"Nous déclarons, après avoir entendu les témoignages dans cette enquête, que Jean-Baptiste Hubert est mort à la suite de fracture du crâne causée par une chute accidentelle".

CE POURRAIT ETRE UN M. ROY

Le vieillard qui est tombé mort dans le chemin, près du village Turcot, cet avant-midi, est supposé être un M. Roy, du Boulevard Saint-Paul. Son identité n'a cependant pas encore été reconnue d'une manière certaine.

BOULANGERS EXPLOITEURS

Comment il arrive souvent que le public est trompé sur le poids dn pain.

REGLEMENT ELUDE

Par le système de bons, le consommateur perd 1-2 et 1-4 de livre sur chaque pain.

LE REMEDE

Il est probable que le Conseil prendra avant longtemps des mesures pour faire observer à la lettre le règlement concernant le commerce du pain.

Il paraîtrait que depuis la mise en force du nouveau règlement, il y a près de 2 ans, il se commet des abus dont souffrent grandement les consommateurs.

D'après l'ancien règlement, les boulangers vendaient du pain, de 6 et 4 livres ou au demi-pain de 3 et 2 livres. Depuis une quinzaine d'années, cependant, les boulangers ne font plus de pains de 6 et 4 livres.

Avant l'adoption du nouveau règlement, on ne faisait plus que des demi-pains de 3 ou 2 livres. Le pain de 3 livres était supposé être du pain bis et le pain de 2 livres était supposé être du pain blanc.

Les autorités civiques éprouvèrent de grandes difficultés à faire observer ce règlement et à contraindre les boulangers à mettre le poids. La plupart des boulangers ne faisaient que du pain bis de 2½ livres et du pain blanc de 1½ livre.

Quand les inspecteurs de la ville se présentaient pour l'inspection, le boulanger prétendait que le pain bis était du pain blanc et conséquemment avait plus que le poids. Comme il est excessivement difficile d'établir la différence entre le pain bis et le pain blanc, à moins d'être un expert, il est arrivé souvent que la ville a payé de fortes actions en dommage, de ce chef, et le consommateur a continué de se faire exploiter.

Les choses étaient dans cet état, quand il y a 18 mois environ, le Conseil adopta le nouveau règlement au sujet de l'uniformité du poids du pain. D'après ce règlement, les boulangers doivent fabriquer du pain de 2 et 4 livres ; mais ils doivent coller sur chaque pain une estampille donnant le poids et la qualité du pain, ainsi que le nom du boulanger. A la demande des boulangers eux-mêmes, le règlement a été amendé par la suite de façon à leur laisser la liberté de faire le pain du poids qu'ils voudront, pourvu qu'ils en indiquent le poids et la qualité sur tout pain pesant plus d'une livre.

La conséquence de ce règlement, c'est qu'aujourd'hui, le consommateur achète le pain à la livre, tout comme le beurre, la viande, etc. ; mais cela ne fait pas l'affaire des boulangers, et ils ont trouvé un moyen d'éluder le règlement. Au lieu de vendre des bons pour une ou 2 livres de pain, ils donnent des bons pour un pain, et comme ils ont bien soin de n'y pas apposer d'étiquette, ils fabriquent ce pain du poids qu'ils veulent.

D'après un échevin, qui a étudié spécialement cette question, les boulangers, avec ce système, font payer 3 et 2 livres de pain, quant ils ne livrent que 2½ livres et 1½ livre.

On voit, de suite, le montant que représente cette exploitation journalière, sur le budget de nos nombreuses familles d'ouvriers, qui perdent ½ et ¼ de livre sur chaque pain qu'elles achètent.

Triste vérité à constater, d'après le même échevin, le chef et les officiers de police, qui sont chargés de faire respecter le règlement, ne s'en sont jamais occupés.

"La Presse" croit devoir mettre le public en garde contre cette exploitation.

Le consommateur a un bon moyen de se protéger. C'est d'obliger son boulanger à lui vendre des bons pour tant de livres de pain, et non pour un pain. De cette façon, si le poids n'y est pas, il n'a qu'à le faire citer en justice par les autorités civiques.

C'est le système en vogue à Paris et dans nombre d'autres grandes villes, où la municipalité contrôle non seulement le poids et la qualité, mais aussi le prix du pain.

LA TELEGRAPHIE SANS FIL

LES TRAVAUX DE "LA PRESSE" A JOLIETTE SONT MAINTENANT TERMINES.

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Joliette, 12.—Enfin, les travaux importants de l'installation de la télégraphie sans fils à Joliette sont terminés. Le mât de 200 pieds nécessaire pour rétablir les communications aériennes a été érigé, ce matin, avant huit heures.

C'est par section, cette fois-ci, que s'est opéré le dressage du grand mât de "La Presse."

Des échafauds entourant le grand mât ont été construits jusqu'à une hauteur d'environ 175 pieds de sorte que le montage des différentes pièces s'est fait successivement d'une manière relativement facile.

Le travail le plus dangereux était celui exécuté par les ouvriers qui se trouvaient placés à l'extrémité des échafauds, à une hauteur de cent soixante-quinze pieds, sur une petite plateforme de quelques madriers — ces ouvriers travaillaient avec un aise et un sang-froid que n'ont pu s'empêcher d'admirer les nombreux spectateurs qui n'ont pas cessé de suivre avec intérêt les nouveaux travaux de dressage.

Hier après-midi, les travaux ont dû être suspendus par suite de la violence du vent, mais ce matin, les ouvriers se sont rendus sur le terrain à quatre heures et ont travaillé sans relâche jusqu'à huit heures, après avoir monté la dernière pièce du mât que l'on voit maintenant s'élever plus haut que la statue du Sacré-Coeur qui est sur le collège de Joliette.

L'on va terminer aujourd'hui les travaux qui ont pour objet de consolider et assujétir définitivement le grand mât, puis les échafauds seront immédiatement défaits.

Les citoyens de Joliette sont heureux de voir enfin terminer cette grande entreprise et vont attendre avec impatience maintenant le résultat des expériences.

Après le dressage de la dernière pièce, on a fait flotter pendant quelque temps au sommet du mât le drapeau du Sacré-Coeur.

—La photographie de M. l'abbé C. Poirier que nous avons publiée hier, nous a été fournie par MM. Laprès et Lavergne, 360 rue Saint-Denis.

MYSTERIEUX SILENCE

Un jeune homme de Montréal n'a pas donné de ses nouvelles depuis 4 ans.

QU'EST-IL DEVENU ?

On craint qu'il ne soit tombé sous les coups des assassins Labelle et Fournier.

APPEL D'UNE MERE

Allons-nous découvrir, par la disparition de J. Z. Paris, un mineur du Klondyke, une nouvelle victime des meurtriers Labelle et Fournier ?

Depuis quatre ans, le hardi aventurier n'a pas donné de ses nouvelles à sa famille. Sa dernière lettre partait de Kasaan, Ile du Prince de Galles, Alaska. Elle portait la date du 14 novembre 1901.

Depuis cette époque jusqu'au jour de l'exécution, les meurtriers Labelle et Fournier avaient fait des victimes parmi les mineurs se dirigeant vers les régions aurifères du Yukon et de l'Alaska. Quatre de leurs semblables sont tombés, percés par les balles de leurs carabines ou troués par la lame du couteau.

Paris serait-il devenu la victime de ces

LACHES BANDITS ?

Sa famille est dans l'inquiétude, car le jeune homme dans sa dernière lettre, paraissait confiant dans l'avenir.

Sa mère, Mme Vve. Louis Paris, qui demeure au No 11a, rue Rousseau, pleure l'absence inquiétante de son enfant qui depuis sa lettre envoyée de Kasaan a cessé de donner de ses nouvelles.

Hier, elle venait à nos bureaux demander si parmi les victimes de Labelle et Fournier, le nom de son fils s'y trouvait. Chose certaine, le meurtre de Paris ne leur a pas été reproché, mais qui connaît le mystère des actes ténébreux et de l'odieuse cupidité des

DEUX ASSASSINS ?

Ces sombres forêts du nord, les rivières qui y coulent cachent peut-être le mystère d'un nouveau crime jusqu'ici ignoré par la justice humaine, mais que le Juge de là-haut a vu se perpétrer dans la solitude des régions inexplorées.

Paris, jeune encore, avait le goût des aventures. Dès l'âge de dix-huit ans, il quittait sa famille, emporté par ses goûts aventureux, pour se diriger vers l'ouest.

Il travailla, peina dans les "chantiers" et les mines des Montagnes Rocheuses, jusqu'au jour où tout à coup surgit le cri :

"DE L'OR, DE L'OR"

au Yukon.

La fièvre de suivre le courant des chercheurs du métal jaune le prit aussitôt. Cependant, il voulut, avant de s'engager dans un tel voyage, revoir sa mère, sa ville natale, la bonne vieille province de Québec. Avec le petit pécule amassé, il revint au foyer embrasser ses parents, puis, plein d'espoir, il leur disait adieu avant de se mettre en route pour le pays de l'or.

Il y a de cela quatre ans. Quelques mois après, il écrivait à sa famille qu'après un rude voyage, l'avait atteint

LE PAYS DE SES REVES.

Voici le dernière de ses lettres :

"Kasaan, 14 Novembre 1901.
Prince of Wales Island,
Alaska.

Chère mère et parents,

J'ai été bien content de recevoir de vos nouvelles et de voir que vous êtes tous en bonne santé. Pour moi, je le suis. Maintenant, je suis sur une île et je fais bien mon affaire. Mon frère, Cléophas, à quel endroit es-tu allé pour travailler ? Je vais envoyer quelques sous dans peu de temps. On ne reçoit la malle que deux fois par semaine. Je ne puis envoyer des billets d'ici. Cette île est pleine de sauvages. Je suis pour aller les voir danser, car il n'y a rien de plus drôle que de les voir faire rôtir des chevreuils et des loups. Ils les jettent tout vivants dans le feu, et ça leur fait plaisir. Je finis en vous embrassant tous.

J. Z. PARIS."

Et après, ce fut tout. Le silence se fit autour du jeune homme, et depuis cette dernière lettre la famille ignore si le malheureux est tombé victime d'une lâche agression, ou si au cours d'une rixe de compagnons, l'un d'eux l'a frappé à mort ? C'est pour la famille un

DOULOUREUX PROBLEME

à résoudre. On se demande encore si des sauvages irascibles, dont la race peuplait l'île, n'a pas fait une victime du jeune Paris, qui aurait pu, par ignorance, exciter leur vengeance.

Un crime est toujours découvert, la justice de là-bas parviendra-t-elle à éclaircir le mystère qui entoure le silence du jeune Paris ? C'est une famille qui demande des nouvelles sur la mort de l'absent, et "La Presse," comme d'habitude, demande à ses lecteurs des confins de notre continent des renseignements sur toute cette affaire.

LADEBAUCHE CHIRURGIEN

Ladébauche ne doute de rien. Après le peu de succès qu'il a obtenu comme plombier, dentiste et constable, on serait tenté de croire qu'il se tiendrait dans une réserve prudente. Mais chez lui, le naturel l'emporte. Il veut encore une fois montrer son talent en pratiquant une opération délicate sur un de ses amis. Hélas, comme toujours la guigne le poursuit et le pauvre Ladébauche est encore obligé d'avouer son incompétence devant le jet de sang qui l'éclabousse lui et son patient.

DERAILLEMENT D'UN TRAIN DE FRET

(Par dépêche spéciale à LA PRESSE)

Ste Adèle, 12 — Un train de fret composé d'une locomotive et de douze wagons a glissé hors de la voie du C. P. R., deux milles de Ste Marguerite.

Le train descendait une courbe dans la direction de Montréal lorsqu'il dérailla.

Une équipe d'hommes fut aussitôt envoyée de Saint-Jérôme par un train spécial pour travailler au déblaiement de la voie.

L'express de Québec venant à Montréal a éprouvé un retard de plus de 4 heures à cause de cet accident.

Un train rempli de pèlerins venant du Rapide de l'Orignal et en route pour Sainte-Anne de Beaupré a été aussi longuement retardé. Les pèlerins ont dû changer de convoi, à l'endroit où est arrivé l'accident.

L'HORIZON S'ECLAIRCIT POUR LES RUSSES

L'escadre russe de Port-Arthur a réussi à tromper la vigilance des Japonais et vogue maintenant en toute sécurité vers Vladivostock.

LE GÉNÉRAL KOUROPATKINE A REUSSI A SORTIR SON ARMÉE DU MAUVAIS PAS OU ELLE SE TROUVAIT ET POURRA MAINTENANT DIFFÉRER L'HEURE DU COMBAT SUPRÊME.

LA SITUATION

Plus heureuse que l'escadre fantôme de l'amiral Cervera, la flotte russe de Port-Arthur a réussi à effectuer sa jonction avec l'escadre de Vladivostock qui, bien qu'inférieure en unité de combat, a déjà prouvé sa supériorité, ou du moins son activité, par ses croisières hardies dans la mer Jaune. Si l'escadre de Port-Arthur a rejoint ou est sur le point de rejoindre celle de Vladivostock comme les dépêches le laissent entendre, ce sera, avec la retraite calculée du général Kouropatkine, le triomphe longtemps attendu de tous les amis de la Russie.

Qu'est-il résulté de la grande bataille navale qui a eu lieu au large de Port-Arthur, le jour de la tentative audacieuse ou téméraire du commandant de la flotte russe ? Les dépêches russes n'en parlent pas, et pour cause; de source japonaise on dit que le résultat est encore un mystère. Cependant la plupart des dépêches reçues laissent entendre que les Russes, cette fois, ont réussi à tromper la vigilance de l'ennemi.

Sur terre, rien à rapporter. On annonce que les Russes ont construit des tranchées et des fortifications nouvelles autour de Lizo-Yang. Il semble de plus en plus certain que c'est autour de cette place que sera livrée la bataille principale.

Les dernières informations reçues au sujet des assauts dirigés contre Port-Arthur les 26, 27 et 28 juillet ne font que confirmer les rapports antérieurement publiés et annonçant que les Japonais, malgré leur bravoure, ont été repoussés avec des pertes énormes.

Enfin, il semble certain que l'un des croiseurs japonais qui ont pris part à la dernière bataille navale a été coulé; que l'escadre de Port-Arthur est partie parce que le tir des assiégeants devenait dangereux pour elle; que les Russes ont fixé à mercredi le départ de leurs vaisseaux pour Vladivostock parce que ce jour-là la flotte japonaise se trouvait épuisée par suite du bombardement des forts.

DE SOURCE RUSSE

CONFIRMATION OFFICIELLE

Saint-Pétersbourg, 12 — L'amirauté vient de recevoir, du vice-roi Alexieff, une courte dépêche annonçant officiellement le départ de l'escadre de Port-Arthur. La dépêche ne donne pas de détails.

La nouvelle a sans doute été communiquée à l'amirauté par le capitaine du contre-torpilleur "Ryeshitelni" qui est à Tché-Fou.

VERS VLADIVOSTOCK

Saint-Pétersbourg, 12 — Plus d'inquiétude, ici ; on respire plus à l'aise : l'escadre de Port-Arthur est enfin parvenue à échapper à la puissante flotte japonaise et, suivant les dernières dépêches, est actuellement en route pour Vladivostock. On croit que la flotte russe a déjà tourné le promontoire de Shantung.

Le correspondant de la presse associée apprend que la famille du lieutenant Smirnoff, l'un des officiers du cuirassé "Tzarevitch", ont reçu, ce soir, un message daté de Tsingchau et ne contenant que ces mots :

"Sauvés ! Je vous embrasse".

Tsingchau est à 160 milles au sud-ouest de Tché-Fou, à l'entrée de la baie de Kiau Chan.

CONCILIATION

Saint-Pétersbourg, 12 — La Presse Associée apprend, de haute source, que le ministère des Affaires étrangères ici n'a pas actuellement à l'étude la question de reviser la liste des articles de contrebande et qu'il est peu probable que des modifications soient faites à présent dans les déclarations russes.

Les "Nouvelles", toutefois, insiste pour qu'on accepte les vues de l'Angleterre et des Etats-Unis, afin d'éviter toute cause de mécontentement parmi les nations neutres.

LE 14 AOUT

Cronstadt, 12 — L'amiral Birileff, le commandant des forces navales ici a donné instructions au vice-amiral Rojenstvensky, commandant de la flotte de la Baltique, et à son état-major d'établir leur quartier général à bord du cuirassé "Souvaroff", et de se tenir prêts à partir le 14 août.

VISITE SIGNIFICATIVE

Saint-Pétersbourg, 12. — La Presse Associée apprend que M. Lewis Dixon, de New-York est à Saint-Pétersbourg, depuis quelques jours, à la demande de l'amirauté russe. On ne sait si M. Dixon est venu ici pour la vente à la russie de quelques vaisseaux; il partira aujourd'hui pour Sébastopol où il aura une entrevue avec le commandant de l'escadre de la mer Noire.

D'AUTRES SOURCES

LE CROISEUR KASAKI COULE

Tché-Fou, 12. — On rapporte que le japonais de ce fait, lorsqu'il a visité les deux contre-torpilleurs, à 2h. 30 ce matin.

Tché-Fou, 12 — D'après les dernières nouvelles qu'on a pu obtenir, l'escadre russe n'est pas revenue à Port-Arthur.

DANS LA BAIE DE KIAUCHAU

Tché-Fou, 12 — Les croiseurs protégés russes "Askold" et "Novik" et un contre-torpilleur sont entrés dans la baie de Kiauchau, hier soir (jeudi) et ont échangé des saluts avec les navires allemands.

UNE VICTOIRE RUSSE

Sintsintin, 10 (Retardée dans l'envoi). — Les Russes ont de nouveau attaqué Tsianschau, situé à 36 milles de Sintsintin, dans la nuit du 7 août. Ils ont réussi à chasser les Japonais des positions importantes qu'ils occupaient. Les Japonais avaient été informés de l'attaque dont ils étaient menacés, aussi s'étaient-ils prudemment retirés sur les hauteurs avec leurs convois de provisions, qu'une forte colonne d'infanterie protégeait. Le pays où l'action s'est engagée est extrêmement difficile. Les Russes ne purent pas déployer leur cavalerie avec avantage, aussi ainsi-ils des pertes considérables, à l'approche des retranchements ennemis. A un moment donné, il leur fut impossible d'avancer ou de retraiter. Finalement les Cosaques ayant mis pied à terre, s'élancèrent le sabre au poing et mirent les Japonais en déroute. Les Russes conservèrent les positions que les Japonais occupaient les jours précédents.

ENCORE LA CONTREBANDE DE GUERRE

Washington, 12 — M. McCormick, ambassadeur des Etats-Unis à Saint-Pétersbourg, envoyé par cable, hier, le premier apport officiel au sujet de la décision de la cour des prises de Vladivostock, dans le cas du steamer "Arabia."

M. Hay, secrétaire d'Etat, se servira de ce rapport comme base pour déterminer le droit d'un belligérant de saisir les produits alimentaires qui ne sont pas directement consignés aux troupes en campagne de l'un ou l'autre des belligérants. Le département d'Etat américain prétend que de telles cargaisons de produits ne peuvent être classées sous titre de contrebande de guerre et s'efforcera de faire accepter ses vues par le gouvernmnt russe. Si ce dernier cède il devra restituer les marchandises ou payer une indemnité.

croiseur protégé japonais "Kasagi" a été coulé au cours du récent engagement au large de l'Ile Ronde.

Avant de quitter Port-Arthur, les navires russes ont embarqué une grande quantité de munitions, des provisions en abondance, de la machinerie et du matériel pour la réparation des navires.

Le contre-torpilleur russe "Ryeshitelni" a été désarmé par l'enlèvement des obturateurs de ses canons.

La seule île Ronde qu'on trouve sur les cartes est située au large de la côte sud-ouest de la Corée. Si c'est là l'île Ronde mentionnée dans les rapports, l'engagement a eu lieu pas loin de Moknho, un port bien connu sur la côte sud-ouest de la Corée.

16 NAVIRES RUSSES

Tché-Fou, 12. — On apprend de sources officielles que 16 navires de guerre russes ont été signalés dans le voisinage, hier soir.

On prétend que le vaisseau-hôpital russe "Mongolia", qui a à bord des femmes et des enfants et qui a quitté Port-Arthur avec l'escadre, se rendra à Shanghai.

Le cuirassé russe "Betvizan" a été frappé 17 fois durant le récent bombardement de Port-Arthur, mais n'a été que légèrement avarié. La flotte japonaise dirigeait son feu sur les docks de Port-Arthur. Cent obus ont été lancés sur un point d'où on a récemment déménagé un magasin à poudre.

On rapporte que les Japonais n'ont pas de gros canons en nombre suffisant.

Le capitaine Shestakovsky, du contre-torpilleur russe qui est arrivé ce matin, rapporte qu'un croiseur et une canonnière de l'escadre japonaise ont été avariés ou coulés la semaine dernière.

A ANPING

Liao-Yang, 9. — Dépêche retardée. — Un correspondant de la Presse Associé, qui vient d'arriver d'An-Ping (à 13 milles à l'est de Liao-Yang), dit que les Japonais occupent Houtsiatzé (à environ 14 milles à l'ouest de Liao-Yang). Ils n'avancent pas, mais ils font des reconnaissances minutieuses jusqu'à un mille d'An-Ping.

On rapporte que deux fortes colonnes japonaises marchent rapidement de l'avant, l'une vers Moukden et l'autre dans la direction des houillères de Yantai.

CONTRAIRE AU LOI DE LA GUERRE

Tché-Fou, 12 — Des marins de contre-torpilleurs japonais sont montés à bord du contre-torpilleur désarmé russe "Ryeshitelni," ce matin, à 3h. 30. Les Japonais ont déchargé leurs armes et un Russe a été blessé à la jambe.

Au point du jour, un troisième contre-torpilleur japonais a été aperçu remorquant le "Ryeshitelni" hors du port, puis tous sont disparus.

Le consul japonais prétend que les navires japonais ignoraient le désarmement du "Ryeshitelni." Un représentant de la Presse Associée avait, toutefois, informé les officiers de la marine

DE SOURCE ANGLAISE

LE PASSAGE DES DARDANELLES

Londres, 12 — Le correspondant du "Telegraph," à Bruxelles, dit que deux des vaisseaux de l'escadre de la Mer Noire, ont traversé les Dardanelles sans opposition de la part du gouvernement turc.

LA CARGAISON SEULEMENT

Londres, 12 — Le correspondant du "Times" à Tokio, dit que la cour des prises à Sasebo, a rendu à ses propriétaires le setamer "Hai-Ping," ne confisquant que la cargaison.

Les gens nerveux, faibles et fatigués devraient prendre Hood's Sarsaparilla pour le sang. (10)

NOUVEAU TRAIN POUR VAUDREUIL, LE SAMEDI PAR PACIFIQUE CANADIEN

Tous les samedis, jusqu'à nouvel ordre, un train spécial pour Vaudreuil, partira de la gare Windsor à midi et demi, arrêtant à Westmount, Montréal Jonction, Golf Links, Dorval, Valois, Lakeside, Pointe-Claire, Beaconsfield, Beaurepaire, Baie d'Urfe et Ste Anne et arrivera à Vaudreuil à 1.10 p.m.

Sur le retour, ce train partira de Vaudreuil à 2.40 p.m. et arrivera à Montréal à 3.30 p.m., arrêtant aux stations intermédiaires. 215-n

—LORSQU'ON SERT des viandes de conserves en boîtes de Clark, vous entendez toujours dire qu'elles sont simplement délicieuses. — W. Clark, Mfr, Montréal. r

A LONGUEUIL

LA LUTTE MUNICIPALE

Mercredi soir a eu lieu, à l'hôtel de ville de Longueuil, la seconde assemblée contradictoire de la campagne municipale. Près de 1,500 personnes étaient présentes. On fut forcé en présence de cette immense foule de faire encore cette assemblée en plein air. C'est M. l'échevin Alexandre Millette, qui fut appelé par la foule à présider l'assemblée et il s'acquitte de ses devoirs avec toute l'impartialité qu'on lui connait.

Comme à l'assemblée de dimanche, M. Maurice Perrault avait demandé l'ajournement à hier soir, afin de répondre plus consciencieusement à certaines accusations portées contre lui, bien à tort ne soit pas en cause, il fut appelé par le président à parler le premier.

"On m'a fait envoyer cet après-midi", dit M. Perrault en apparaissant à la tribune, une lettre d'avocat dans le but de m'intimider et de m'empêcher de parler mais tous ces petits moyens ne me feront pas dévier d'une ligne de l'itinéraire que je me suis tracé dès le début de cette campagne." L'orateur refute ensuite, par de solides arguments, l'affirmation faite à son propos, à l'effet qu'il s'était montré l'ennemi de l'ouvrier en favorisant l'augmentation de la qualification des auditeurs et des estimateurs de $200 à $600.

Ses remarques humoristiques à l'adresse de l'échevin Benoit ont grandement amusé l'assistance.

Il esquissa ensuite à grands traits le programme des candidats Bourdon et Gariépy. "M. Gariépy dit-il, a parlé de tramways, mais il ignore sans doute que la "Suburban Co", a obtenu une emharte à la dernière session avec pouvoir de faire raccordement avec les lignes de la "Montreal Street Ry."

Il reproche ensuite à M. Cholette de prêcher le calme et de se fâcher tout bleu lorsque quelqu'un l'interpelle. Il dit que ce dernier s'est lancé sur deux écueils lorsqu'il a parlé de la nomination d'un correspondant officiel et de l'invitation de la Saint-Jean-Baptiste, mais que M. Cholette a su prendre une voie d'évitement afin d'éviter un désastre. L'orateur ajoute que M. Cholette s'est trompé quand il a dit que le promoteur de l'opposition suscité à la compagnie Richelieu et Ontario avait été M. Pigeon, alors que tout le monde sait que c'est M. L. E.Morin, sr.

Les bienfaits des améliorations à notre aqueduc reviennent en partie aussi à M. Lalonde qui était échevin en même temps que M. Pigeon à cette époque.

D'après M. Perrault, M. Lalonde a touché la note juste depuis le commencement de la lutte dans toutes les questions qui nous intéressent et a amplement démontré qu'il était un administrateur de première force, digne de présider aux destinées de Longueuil.

M. l'échevin Poirier ayant déclaré publiquement dimanche dernier, en voulant faire une comparaison, que M. Perrault ressemblait à "Judas qui avait crucifié Notre Seigneur", M. Perrault profita de cette erreur historique pour jeter tout le ridicule sur celui qui s'en était fait le parrain.

M. Perrault paraissait très à son aise lorsqu'il répondit à l'accusation portée contre lui dimanche dernier par l'échevin Poirier, à l'effet qu'il lui avait offert de l'argent ainsi qu'à d'autres échevins pour la passation du contrat de la lumière électrique. "J'ai dit, déclare M. Perrault, à mes collègues du conseil dans le temps, que j'espérais bien qu'il n'y aurait pas de transaction d'argent dans cette affaire de lumière électrique afin que la ville, ne passe pas pour vendue. Non! répondirent en choeur les échevins." C'était en 1901, dit M. Perrault et M. Poirier n'a jamais pensé d'en parler jusqu'à présent. "Si la compagnie Royale Electrique, ajoute M. Perrault, eut voulu installer, bon gré mal gré, un système d'éclairage pour les rues, elle aurait acheté tout le conseil car ses moyens lui permettaient de le faire. L'orateur termine cette phase de son discours en disant que M. Poirier a menti à ses électeurs sur cette question ainsi qu'à tous les contribuables.

Il continue ensuite en disant que le maire Pigeon n'avait nullement répondu dimanche aux acusations qui avaient été portées contre lui à une assemblée précédente. C'est sous l'administration Perrault, dit l'orateur, que la caserne des pompiers a été construite, que l'égout collecteur a été fait ainsi que l'empierrement de plusieurs rues principales. C'est lui, M. Perrault, qui a obtenu la pierre concassée pour l'empierrement des rues ainsi que le passage gratuitement aussi sur les vapeur Longueuil et Boucherville pour les voitures employées au charroyage de cette pierre. Si M. Pigeon s'approprie le mérite du raccordement des trains à Saint-Lambert il veut qu'il prenne aussi la responsabilité de la façon avec laquelle les passagers ont été traités à bord des trains du Grand-Tronc. Lorsque lui, M. Perrault, a agi en qualité d'architecte pour la Royale Electrique, il n'a fait que vendre son travail à cette compagnie comme M. Pigeon vend le sien au Grand-Tronc. Il attribue les accidents arrivés à l'aqueduc et qui ont causé certaines dépenses à la ville, à l'incompétence du dernier conseil. M. Perrault termine en proclamant la liberté de parole qui doit être accordée à tout citoyen.

M. Cholette vient ensuite et ne parle que quelques instants. Il se borne à répondre à deux faits que M. Perrault s'est plu à contredire: celui du correspondant officiel et celui de l'invitation de la Saint-Jean-Baptiste. Son argumentation est la même sur ces deux points que celle de dimanche dernier. Il termine en faisant une comparaison entre les rapports des auditeurs de Longueuil et ceux de Valleyfield, Montréal et autres villes.

M. Pigeon monte ensuite à la tribune et dit qu'il s'est occupé d'une foule de questions qu'on lui reproche mais qu'il n'y a pas de sa faute s'il n'a pas toujours réussi

Il n'a jamais cru un seul instant que les échevins avaient reçu de l'argent à propos du contrat de la lumière électrique dans les maisons, ni que M. Perrault en ait offert à qui que ce soit. Il refute ensuite quelques accusations portées contre lui et termine par quelques mots en anglais.

M. Lalonde prend la parole à son tour. Il déclare que la guerre est déclarée depuis hier matin entre lui et son adversaire, que l'arrêt de mort a été signé et que l'un des deux devra mourir (politiquement parlant) lundi prochain. Il accuse M. Cholette d'être venu faire des phrases sur toute autre chose que ce qui intéressait les contribuables. Il déclare qu'il ne se fait pas suivre dans cette lutte par M. Maurice Perrault, ni qu'il ne suit personne. Il fait la lutte pour les intérêts de Longueuil en général et pour aucun autre motif. Il trouve cependant qu'en sa qualité d'électeur, M. Perrault a le droit de prendre part à cette lutte aussi bien que qui que ce soit. C'est sur ce terrain de l'indépendance qu'il se place pour demander le support des électeurs. Il est prêt à mettre toutes ses connaissances et son expérience au service de la ville de Longueuil et à en faire bénéficier ses citoyens. "M. Pigeon, dit-il, en appelle au peuple, pour la première fois et se présente sans programme." M. Lalonde énonce alors le sien qui est très élaboré.

A peine M. Lalonde en était-il à la moitié de son discours que la pluie vint interrompre l'assemblée. M. Lalonde termina par quelques mots en anglais et promit de se reprendre dimanche prochain.

UN COMBLE

Une femme oublie son mari à Montréal et ne s'en aperçoit qu'à Peterborough.

Labruyère donnait la palme de la distraction à son immortel Ménalque, il y a quelques siècles, mais, s'il eût vécu dans notre beau pays du Canada, il eut reconnu que son héros était enfoncé, et cela de la façon la plus charmante du monde, par une femme.

Il est permis d'oublier tout : par exemple de satisfaire ses créanciers, d'envoyer une facture à un débiteur, etc., mais lorsqu'il arrive qu'un pauvre mari est oublié, cela passe les bornes du savoir-vivre. En effet, il s'agit ici d'une toute adorable petite femme de Toronto qui est partie de Montréal sans son mari, et, lorsqu'elle s'est aperçue qu'elle était seule, à Peterborough (?) elle a commencé à jeter les hauts cris et à dire que son mari avait dû se faire tuer par le convoi.

Le chef de gare Miller, (Windsor), a reçu une dépêche de la jolie dame hier.

Elle avait pris le convoi No 5, à dix heures, la veille, et demandait que l'on fît des recherches pour retrouver son mari qui pouvait bien avoir eu un accident. Elle envoya de semblables dépêches à presque tous les chefs de gare sur la route.

Plus par curiosité que dans le but de satisfaire l'extravagante demande de la petite dame, le service secret chercha le mari et le trouva dans un bureau ici.

Le mari ignorait que sa femme était partie de la veille.

De la femme ou du mari qui doit mériter la palme de la distraction ?

Enfoncé, Ménalque.

TROIS MOIS D'OMBRE

James Browne, alias Thompson, un vieux cheval de retour qui a passé la plus grande partie de sa vie derrière les barreaux de prison, un peu partout, a été envoyé en villégiature à l'hôtel Vallée, hier, pour trois mois, après avoir été trouvé coupable de vol et de vagabondage. Ce sont les constables Guibeault et J. Vézina, du postecentral, qui l'ont arrêté au marché Bonsecours, hier. Browne volait tout le monde au marché, et se nourrissait à même les étaux de bouchers et de fruitiers chaque fois qu'il lui arrivait d'être libre.

EPOUVANTABLE SUPPLICE

Un douloureux accident s'est produit aux usines de Differdange (grand-duché de Luxembourg). Deux ouvriers, Theisein et Creiten, pendant la coulée d'un haut-fourneau, tombèrent dans le métal en fusion. Toute espèce de sauvetage était impossible. Les cadavres des deux malheureux, mélangés à la fonte, ne purent être retrouvés.

VOYAGES D'EUROPE

Un voyage à Paris retour compris, pour $91.00, voilà un bon marché exceptionnel!

Si vous avez l'intention d'aller en Europe, adressez-vous chez L. J. Rivet, 140 rue Saint-Denis. Téléphone Est 2351. 208 n

PIANOS AU PRIX DU GROS

Nous vendons en ce moment pour argent comptant tous nos instruments au prix du gros. Demandez le catalogue pour vous convaincre de cette vérité.

L. J. Rivet 140 Saint-Denis Montréal. Tel Est 2351. 224-n

BUDWEISER

Son Plus Grand Triomphe

Déclarée supérieure aux meilleures Bières Bohémiennes, par la Station Expérimentale pour l'Industrie du Brassage de Bohême, à Prague.

Les bières bohémiennes, pendant des siècles l'étalon reconnu de la qualité, ont été prises comme modèles par les brasseurs de tous les pays. . . . . .

Budweiser

Le produit de la

ANHEUSER-BUSCH BREWING ASS'N

N'est embouteillée qu'à son établissement principal à

SAINT-LOUIS, ETATS-UNIS

Une visite à l'Exposition Universelle devrait comprendre une promenade à la Brasserie Anheuser-Busch. Tous sont bienvenus.

COMMANDES REMPLIES PROMPTEMENT PAR

FRASER, VIGER & CO., Agents, MONTREAL. yw (30)

TRIBUNE LIBRE

Les Frères ou les laïques à Ottawa.

LES FRERES OU LES LAIQUES A OTTAWA

La question de l'engagement des Frères pour l'école Duhamel a fait surgir plusieurs points importants dans la discipline scolaire. L'engagement de professeurs "en masse," les contrats peu longue période, l'obtention de permis sont, pour les éducateurs, autant de sujets de réflexion, très importants. Mais à part ces points secondaires se trouve impliqué dans la question un principe fondamental dans notre système scolaire, un principe pour l'application duquel doit combattre le corps enseignant tout entier.

C'est la qualification légale.

Les remarques que nous ferons peuvent s'appliquer indifféremment à tout professeur, mais puisque ce sont les Frères qui donnent lieu à la discussion, il nous faudra toucher plus particulièrement leur cas et étudier davantage leur situation relativement à la question.

Constatons d'abord un fait indéniable.

Il se trouve à Ottawa et un peu partout, chez nos compatriotes, des personnes qui s'attachent pas assez d'importance aux qualifications légales, celles émises par le gouvernement de la province; qui ne voient aucun inconvénient à engager des maîtres non qualifiés et qui ne se soucient guère de se conformer à l'acte des engagements tel que inséré dans la loi scolaire.

Pour ne citer qu'un exemple, après qu'un jugement eût signifié que les Frères des Ecoles Chrétiennes n'étaient pas légalement qualifiés, n'a-t-on pas vu les pro-frères aussitôt disposés à demander des permis en faveur de ces religieux. Au lieu de faire face à la loi, de la faire rectifier par des moyens constitutionnels, si elle est injuste, pourquoi essayer ainsi de s'y soustraire ? Se qualifier serait le moyen pour les Frères de faire preuve de leur supériorité et de montrer qu'ils marchent dans la voie du progrès.

Et qu'ont affaire certains personnages de nous accuser d'avoir attaqué l'enseignement religieux, d'avoir insulté l'Eglise, d'être anti-catholiques parce que nous voulons élucider cette question ?

Il ne s'agit aucunement de lutte contre l'enseignement religieux, et la question n'est pas de faire de l'opposition aux Frères en tant qu'ils sont religieux. Point du tout. Il s'agit simplement de savoir si toutes nos écoles séparées peuvent bénéficier de la loi qui exige qu'une personne soit qualifiée pour enseigner, avant de signer son engagement. Si les Frères ne veulent avoir aucun rapport avec cette loi, qu'ils se déclarent indépendants ; si la loi les concerne, qu'ils s'y conforment. Que l'on permette qu'il y ait des gens qui s'occupent de ce point important de la loi sans pour cela devenir un sujet de scandale ; car, après tout, ce sont "ceux-là" qui se trouvent en conformité d'idées avec l'Eglise progressive, avec le Pape et ses divers délégués.

A-t-on oublié que Léon XIII, dans une de ses dernières lettres adressées aux évêques de l'Amérique du Sud, leur enjoignait de fonder partout des écoles normales et des collèges professionnels pour préparer et former à la noble et importante profession de l'enseignement les personnes qui désirent s'y livrer.

Aux Etats-Unis, o presque toutes les écoles catholiques sont sous le contrôle des communautés religieuses, et bien que ces écoles ne soient pas subventionnées par l'Etat, qui refusent de les reconnaître, Mgr Satolli, comme délégué papal, exprimait le désir que toutes les personnes devant enseigner dans les écoles catholiques soient qualifiées à l'instar des professeurs des écoles publiques.

Cette année même, le pape Pie X, suivant la sage politique de Léon XIII à ce sujet, enlevait un des principaux obstacles à la qualification des personnes religieuses — qualification légale bien entendu — en publiant un décret par lequel il permet à toutes les femmes qui appartiennent aux congrégations enseignantes, d'assister aux cours qui se donnent dans les écoles normales, dans les collèges et les universités, afin de se qualifier selon les lois des pays où elles enseignent.

Il appartenait à l'Allemagne, pays des plus progressifs en matière d'éducation, de voir des Soeurs assister, dans leur costume religieux, aux cours de l'Université d'Innspruck.

Le premier pas est fait, et ceux qui ont vraiment à coeur l'intérêt des Frères, feraient bien de l'emboîter, au lieu de parler d'appel. Les raisons qui ont porté le Pape à engager les religieuses à se qualifier sont plus louables, plus "progressives" que celles sur lesquelles on veut s'appuyer pour en appeler. Nous ne voyons pas d'ailleurs ce que les Frères auraient à perdre en se soumettant à la loi. Il y a bien l'inconvénient qu'un Frère qualifié pour enseigner ailleurs, par exemple dans Québec, sera obligé de passer un nouvel examen pour enseigner dans Ontario, mais cet inconvénient qui existe au même degré pour les laïques est-il à comparer aux avantages qui en résulteraient, avantages dont l'un serait d'avoir la concorde et la paix.

Et pour nous, Canadiens-français, de la grande province anglaise, il est peu désirable que nous allions devant les hautes cours demander des privilèges qui sont de nature à faire déprécier aux yeux de la grande majorité de cette province nos communautés religieuses, nos écoles, et partant notre nationalité.

En se conformant à ce point de loi tel qu'interprété par la cour et nos gouvernants — et qui, après tout, est bien acceptable — nous pourrions, avec plus de droit et plus de force, continuer à travailler au perfectionnement de la loi de nos écoles séparées.

Non seulement nous gagnerions la confiance de nos frères séparés, mais nous, parents et contribuables, nous aurions une base de plus pour asseoir notre confiance et notre satisfaction dans l'enseignement religieux et nous — en général — donnerions moins de prises aux suspicions et aux attaques de nos ennemis au sujet de l'excellence de l'enseignement dans les écoles séparées.

J. L.

COWAN

Cacao Perfection

chocolat ROYAL NAVY

glaces à GATEAUX

de Cowan

Chocolat, Rose, Blanc, Citron, Orange et Amande, Purs et bons et nécessaires dans chaque maison.

The Cowan Co., Ltd, Toronto

202-wnk

Bon pour les Bébés

Tous les Bébés profiteront avec Nestle's Food. Elle est salutaire, nourrissante et digère facilement. vingt-cinq ans d'essai en a démontré la valeur.

NESTLE'S FOOD

Echantillon (suffisant pour huit repas) envoyé gratis.

LEEMING, MILES & Co.,

MONTREAL 127-nwk

VOL DE MONTRE

Un malheureux sourd et muet nommé J. Bibeau, a écrit sa plainte à la Sureté, au sujet d'un vol dont il a été victime. Il raconte que, pendant qu'il travaillait au quai Jacques-Cartier, on lui a volé sa montre et son gilet à sa pension. Il perd $17.50.

LA BANDE WEXLER

Les huit bambins comparaissent en cour d'enquête hier.

La bande Wexler, composée de huit bambins, dont l'âge varie de dix à seize ans, a comparu en Cour d'Enquête, hier après-midi. Pendant une heure et demie le juge Lafontaine s'est occupé des exploits déplorables de ces petits bandits en herbe. Sam. Wexler paraît être le chef de la bande, car ses camarades l'accusent tour à tour d'avoir été le conseiller de la troupe. Ce Wexler a été arrêté, l'hiver dernier, sous quatorze accusations de vol, mais il avait été relâché pour avoir servi la Couronne en dénonçant ses complices.

Il est pénible de constater que ces huit bambins aient déjà perdu le peu de droiture qu'ils ont pu recevoir des leçons de leurs parents. Ils semblent se glorifier d'être sur le banc des accusés et font des niches à leurs gardiens. La bande travaillait dans les maisons vides entre les rues St Laurent et Saint-Denis, près des rues Roy et Duluth. L'enquête a été remise à mercredi prochain.

—Andrew Gordon, qui est accusé d'avoir volé huit bicyclettes, en différentes occasions, a choisi son procès en Cour des Sessions Spéciales. Il a été écroué en attendant l'instruction. Gordon avait déjà choisi un procès en Cour du Banc du Roi, mais il a changé de décision.

PROCHAINEMENT

LA PRESSE commencera prochainement la publication d'un grand roman feuilleton intitulé

Au Fond du Gouffre

Cette œuvre nouvelle d'un romancier moderne des plus populaires est un magnifique et captivant roman d'amour, d'aventures et de charme où s'exaltent les plus beaux et les plus purs sentiments de l'âme humaine..

Au Fond du Gouffre

est une œuvre d'action et de passion qui emporte le lecteur dans un tourbillon d'aventures inouïes dont l'intérêt ne se dément pas un instant.

D'exquises figures de femmes, celle notamment d'une petite princesse dont les lecteurs garderont un délicieux et poétique souvenir, illuminent ce drame pathétique et poignant que tout le monde voudra lire et conserver

Au Fond du Gouffre

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

L'AMOUR D'YVONNE

DEUXIEME PARTIE

107 Suite

Leurs voix s'étaient élevées. Germaine et Zélie, achevant la décoration funèbre, avaient entendu quelques paroles, deviné le sujet de la pénible discussion.

La dernière réplique de Lucien entraîna une protestation de Germaine, qui ne s'expliquait elle-même l'attitude de son père que par l'affolement de sa douleur.

—Oh! papa, implora-t-elle, comment peux-tu faire une peine pareille à Lucien? On les retrouvera, les diamants. Ce n'est pas le moment d'en parler. Viens t'asseoir là, près de notre chère Yvonne. Vois-tu comme elle est belle et rayonnante! On dirait une sainte du Ciel.

—Oh! oui, sanglota Chanteloze en la dévorant des yeux, elle est restée admirablement belle... dans la mort, comme elle l'était dans la vie.

Revenue auprès de Lucien, Germaine lui dit à voix basse :

—Vous avez pardonné à mon père. Je vous remercie. Dans le malheur qui nous accable, son esprit est troublé. Il ne faut pas lui en vouloir.

—Ne craignez rien, Germaine. Je n'ai ici que de la tristesse et du respect.

—Je vous serais très obligée de vous occuper dès à présent de toutes les formalités. Mon père ne saurait s'en charger. Il y a des agences à Paris.

—Oui, oui, reposez-vous sur moi.

L'ex-officier s'éloigna.

L'horrible accusation de Chanteloze, quoiqu'elle attestât l'égarement momentané de son auteur, demeurait fixée dans son esprit comme un fer dans une blessure.

La mission dont Germaine le chargeait lui apporta une diversion et un soulagement.

Vers dix heures du matin, Marcomir passait grudemment par la rue des Dunes.

Ayant aperçu l'ami Bridanne seul dans la loge, il toussa pour l'attirer sur le seuil. On se serra la main. Le portier apprit au passant la catastrophe de la maison.

Une demi-heure après, les deux compères étaient attablés à leur café habituel, devant l'apéritif.

Quoique Victor Bridanne eût fait des façons pour quitter son poste et déclaré finalement qu'il ne pourrait qu'aller et revenir, il eut le temps de mettre Marcomir au courant de l'incident des solitaires et de la dispute qui s'était élevée entre M. Chanteloze et M. Lucien de Lauriac auprès du lit de la morte.

—Monsieur doit se tromper, ajouta Bridanne. M. Lucien, tel que nous le connaissons, est incapable.

—Ne vous y fiez pas, dit vivement le magnétiseur. On voit tous les jours des choses extraordinaires. Cet ancien officier a une figure qui ne me revient pas. Il pourrait bien se faire seulement que la jeune fille ne soit pas morte de sa mort naturelle.

—Oh! monsieur Marcomir, qu'allez-vous penser là ?

—Parfaitement. Si ce Lucien a pris les diamants, s'il a volé une mourante, il pourrait aussi bien l'avoir empoisonnée. Est-ce qu'on sait ?

En se séparant de Bridanne, pressé d'aller reprendre sa faction à la villa des Mouettes, Marcomir se rendit dans un autre café où l'attendait son acolyte Gutsave Rondelle.

Celui-ci était complètement, comme nous le savons, à la dévotion du psychosope. Il marchait dans son ombre.

Marcomir commanda deux verres de porto, puis il se fit servir un encrier et du papier à lettres.

—Tu vas écrire, dit-il à Gustave en lui tendant la plume.

—A qui ?

—Je vais te le dire à l'instant même. Y sommes-nous ? Tu peux déguiser ton écriture. Ça vaudra même beaucoup mieux. On ne sait pas ce qui peut arriver. Allons-y.

"Monsieur le procureur de la République..."

Gustave mit vingt bonnes minutes à écrire la lettre que son compère lui dicta à l'oreille. Il fit entendre quelques exclamations de surprise au cours de ce travail et, lorsqu'il eut terminé la formule de salutation, Marcomir lui dit négligemment :

—Et maintenant, signe.

—Tu ne voudrais pas, mon vieux frangin, riposta-t-il.

—Pas de ton nom, pour sûr, ni du mien. Mais signe par exemple : Bernard, rue des Falaises, Houlgate.

—Ça, ça m'est égal. Ça y est.

—A présent, mets sur l'enveloppe : Monsieur le procureur de la République à Pont-l'Evêque (Calvados).

Comme Gustave allait cacheter la missive, Marcomir la saisit, retira la lettre de l'enveloppe et se mit à la lire attentivement pour savoir s'il n'y avait pas d'addition ni de changement à faire. Voici ce qu'il lut :

"Monsieur le procureur de la République,

"Il vient de se passer à la villa des Mouettes, à Houlgate, un fait abominable qui ne doit pas rester impuni. Cette villa est habitée par la famille Chanteloze, de Paris.

"La plus jeune fille de M. Chanteloze, nommée Yvonne, âgée de dix-huit ans, est morte ce matin presque subitement, dans les conditions les plus étranges. Elle a été veillée durant la nuit successivement par son père, M. Chanteloze, par sa soeur Germaine, âgée de vingt ans, et par un ami intime, M. Lucien de Lauriac, un ancien lieutenant d'infanterie.

"Il y avait un mic-mac surprenant dans tout ce monde-là. Le nommé Lucien se trouvait fiancé depuis quelque temps à Yvonne après avoir été pendant des années le prétendu de Germaine. Durant sa maladie, la plus jeune avait gardé auprès d'elle pour sa distraction deux magnifiques diamants évalués plus de cinquante mille francs.

"Avant de mourir, elle a déclaré à son père qu'elle avait vu son fiancé soustraire les diamants. En fait, ils ont disparu. M. Chanteloze les a redemandés à Lucien, qui, naturellement, a nié les avoir pris.

"Ce M. de Lauriac a déjà eu des démêlés avec la justice, il y a deux ans. Le baron de Lauriac, un oncle millionnaire dont il était l'unique héritier, est mort assassiné une nuit dans son appartement. Lucien de Lauriac, arrêté d'abord comme coupable, a été relaxé faute de preuves.

"Il a été obligé, il y a quelques semaines, de donner sa démission de lieutenant d'infanterie.

"Dans la famille Chanteloze, il va de l'aînée à la cadette. Il se pose en fiancé de celle-ci bien qu'il aime toujours celle-là..."

La lettre continuait ainsi :

"Yvonne succombe à une mort foudroyante, après avoir dénoncé son fiancé comme voleur. Le bruit court déjà parmi les domestiques que la mort de leur jeune maîtresse n'est pas naturelle et qu'elle a dû être précipitée. La main qui a dérobé les diamants a probablement versé le poison.

"Yvonne morte, Lucien peut se rabattre sur Germaine, sa préférée, devenue la seule héritière de la fortune paternelle. Tout s'explique.

"Germaine ne veut faire aucun bruit sur toute cette affaire. Lucien s'occupe des mesures à prendre pour faire transporter le corps à Paris dans le plus bref délai, demain sans aucun doute. Si la justice croit devoir intervenir, elle n'a pas un instant à perdre.

"Veuillez agréer, monsieur le procureur..."

—Eh bien ! oui, fit Mar

LA JOUTE NATIONAL-MONTREAL

Sweet Marie gagne une course de $10,000 à New-York — Partie de dix-sept innings à Brooklyn — M. R. Grenier élu président honoraire du club champêtre canadien — Montréal bat Rochester.

CULTURE PHYSIQUE

LE LAIT CHEZ LES ADULTES

Il existe une habitude pernicieuse dont les conséquences nuisibles méritent d'être mieux connues : c'est l'habitude d'avaler des grands verres de lait pendant les repas, et souvent même entre les repas.

Le lait a été créé pour nourrir les petits des mammifères. Il nourrit très bien, par exemple l'enfant, mais de là il ne faut pas conclure qu'il est aussi bon chez l'adulte.

L'estomac de l'enfant ne ressemble pas à celui de l'adulte. Avant la naissance, l'estomac est un simple tube droit ; plus tard, à mesure que l'enfant croît, l'estomac se forme en poche arrondie. Quand le lait entre dans l'estomac d'un enfant, il descend vite vers l'intestin qui doit le digérer.

Mais chez l'adulte, à cause de la plus grande courbure de l'estomac, le lait fait un plus long séjour dans cet organe, et s'y transforme en caillots volumineux. Ces caillots passent quelquefois difficilement à travers le pylore, et restent longtemps à fermenter. Ceux qui ont déjà examiné du lait gâté, peuvent se faire une idée de ce qui se passe alors dans l'estomac. Tous les germes de maladie peuvent proliférer dans un pareil milieu ; ils s'y reproduisent par millions jusqu'à ce que la nature révoltée amène une bonne diarrhée pour se débarrasser de ce poison.

L'estomac de l'enfant est hypo-acide : celui de l'adulte est très acide. C'est pourquoi les caillots de lait dans l'estomac de l'enfant sont mous et faciles à diviser. Chez l'adulte, ces caillots sont quelquefois durs comme du cuir, et si ce n'était des microbes qui viennent les liquéfier, one ne sait trop comment ils pourraient jamais sortir de l'estomac. Il ne faut pas oublier qu'avec du lait comprimé on fait, dans l'industrie des blocs durs comme du bois et qu'on peut tourner et polir à volonté.

Il arrive quelquefois que ces caillots volumineux ne se dissolvent pas ; nous avons vu des malades qui avaient cru se faire du bien en buvant du lait pendant qu'ils étaient au lit, faire une indigestion terrible, et finir par vomir des caillots de lait solide qui avaient pris la forme d'une corde grosse et tenace.

Un chirurgien anglais de cette ville a trouvé dans plusieurs cas d'appendicite, des caillots de lait solide obstruant le cæcum ; l'intestin obstrué faisait de son mieux pour se débarrasser par une fermentation active, mais le couteau du chirurgien vint couper court à la putréfaction.

Il y a encore une raison spéciale qui devrait mettre l'adulte en garde contre la diète lactée. L'adulte digère mal le sucre de lait, l'estomac de l'enfant contient une bonne proportion de lactose, le ferment spécial qui transforme le sucre du lait en glucose et le rend assimilable. L'estomac de l'adulte n'en contient que très peu, et quand il boit trop de lait, il souffre d'acidité de l'estomac.

Tous ces faits devraient faire réfléchir avant de se mettre à la diète lactée, en santé ou en maladie.

En santé, il ne faut jamais boire du lait à la place d'eau ; pendant les maladies aiguës, il faut craindre cette diète à la mode : le lait et l'eau de Vichy Quand la nature fait des efforts pénibles pour se débarrasser de ces poisons accumulés, ce n'est pas le temps de lui imposer du lait qui va fatalement se putréfier. Le jeûne absolu, ou la diète de fruits sont alors les seuls régimes raisonnables.

Dans les maladies chroniques, maladies de Bright, maladies du foie, tuberculose, etc., le lait nourrit mal, comparé au régime végétarien, et il amène beaucoup de troubles par fermentations.

DR J. P. GADBOIS.

CHEVAUX COUREURS

SWEET MARIE GAGNE UNE COURSE DE $10,000

Les courses du Grand Circuit, à l'hippodrome Empire City, se sont terminées hier, sur une piste rapide. La principale course était le prix Knickerbocker, de $10,000, pour la classe de 2.14 trot. Sweet Marie était favorite à $200 ; John Mo et Katherine, étaient cotés à $70 chacun et les pools sur le champ se vendaient $15. Aristo fut en avant la plus grande partie du temps, la favorite était deuxième ; et John Mo troisième. Au dernier moment, Sweet Marie gagna en 2.10¼. Elle prit encore la deuxième épreuve après une fin excitante.

Six concurrents prirent part à la classe de 2.25, pour amateurs de 3 ans. Les pools se vendaient comme suit : Dorcas, $4 ; Bucklot, $25, et la balance, $3. Bucklot fut en avant la moitié de la distance, puis prit le galop. Dorcas H., passa alors en avant au dernier détour. Simon Kenton parut dangereux, mais prit le galop. Dorcas H. gagna par une longueur. Teddy Weaver arriva deuxième. Teddy Weaver occupa la première place dans la deuxième épreuve, jusqu'au poteau des trois quarts de mille, alors qu'il fut dépassé par Dorcas H.

Stanley Dillon était favori à $25 contre $35 pour le champ, dans la classe de 2.12 trot, Gold Burr prit la première place au départ. Stanley Dillon et Black Thorn se rapprochèrent. Au poteau des trois quarts de mille, le favori avait une tête en avant, mais Gold Burr lutta jusqu'à la fin et ne fut battu que par une demi longueur. Lady Gail Hamilton arriva troisième, battue par une tête.

Darius était favori à $100 contre $60 dans la classe de 2.10 amble. Dandy C. occupa la première place jusqu'au poteau des trois quarts de mille, alors que le favori passa en avant et gagna par deux longueurs.

Dans la classe de 2.21 trot, Louvain, coté 6 contre 1, gagna facilement. Sommaire :

2.14, trot, $10,000 ; 1 mille, 2 dans 3—

Sweet Marie, jument baie, par McKinney, Dam, par Carrs Mambrino	1	1
Aristo, cheval hongre bai	2	2
John Mo., cheval hongre bai	3	3
Ladie Patchie, jument baie	5	4
Katherine, jument baie	4	5
Mary Gage, jument baie	6	6

Temps, 2.10¼, 2.10.

2.25 amble ; $200, 1 mille, 2 dans 3, chevaux de 3 ans—

Dorcas, pouliche baie, par Wiggins-Suetta, par Time Onward	1	1
Teddy Weaver, poulain bai	2	2
Buckler, cheval hongre alezan	4	3
Bolass, pouliche alezane	3	6
Queen of Forkhurst, pouliche baie	5	4
Simon Kenton, poulain bai	6	5

Temps, 2.15¾, 2.15.

2.21 trot ; $600 ; 1 1-8 mille—

Louvain, jument baie, par Lancelot-Nerine, par Kentucky Prince	1
Aldene, cheval hongre bai	2
Leta, jument brune	3

Bonnie Lass, Jeannette, Confinza, Merry Joe ont aussi couru. Temps, 2.34¼.

2.12, trot ; $700 ; 1 1-8 mille—

Stanley Dillon, cheval hongre bai, par Sidney Dillon,-Athenian, par Steinway	1
Gold Bur, jument alezane	2
Lady Gail Hamilton, jument noire	3

Blackthorn, Bille Foster, Annie Little, ont aussi couru. Temps, 2.30.

COURSES DE ST LIN

Les courses qui devaient avoir lieu à St Lin des Laurentides, le 17 août, sont remises à plus tard. Nous en donnerons la date dans quelque temps.

Les organisateurs sont à assurer avant tout les détails de l'organisation pour faire un succès de ces courses.

PROGRAMME DES EVENEMENTS SPORTIFS DE DEMAIN

Crosse — National vs Montréal, 3 heures, Maisonneuve.
Tecumsehs vs Chippewa, à Toronto.
La rame — Régates à Valleyfield, Sainte-Rose et Lakeside.
Athlétisme — Tournoi de la Société Calédonienne, 1 heure, terrain de la M. A. A. A.
Baseball — Toronto vs Montréal, 3.30 heures, Westmount.

DIMANCHE

Baseball — Mascotte vs Rouse's Point, 3 heures, parc Mascotte.
Montréal vs Toronto, 3 heures, Mile-End.

LACROSSE

LA JOUTE NATIONAL-MONTREAL

Le National et le Montréal ne paraissent pas s'entendre au sujet d'un arbitre pour la partie de demain à Maisonneuve, et il y a toute apparence que le président des Shamrocks nommera lui-même le referee.

Le National a eu sa dernière pratique hier soir, et les joueurs se sont déclarés certains d'infliger une sérieuse défaite aux Montréal. La défense paraît invincible, et est déterminée à ne pas laisser passer une seule balle. Le home est effectif, et la défense des Montréal sera fort occupée demain après-midi.

Les partisans du club de Westmount ne paraissent pas très confiants, car personne n'a encore répondu aux propositions faites ces jours derniers par M. Moreau. Celui-ci est prêt à parier le montant que l'on voudra sur les chances du National.

M. FORAN VEUT SE MOQUER DE LA LIGUE

Un journal du matin publie le texte d'une lettre qui aurait été adressée par M. Foran, des Capitals, à M. A. Meunier, du National, président de la N. A. L. U. M. Meunier nous a dit avant-midi, qu'il n'avait pas encore reçu la lettre en question, mais nous allons néanmoins en expliquer la teneur.

M. Foran, déclare dans cette lettre qu'il est désireux de remplir les engagements pris par les Capitals envers la ligue et qu'il est disposé à mettre une équipe de nouveaux joueurs, une équipe de purs sur le champ, si la N. A. L. U. le désire. Il suggère alors à M. Meunier de convoquer une assemblée de cette dernière au plus tôt afin de savoir quel est le sentiment de la ligue à ce sujet. Il demande cependant en retour que tous les joueurs de la N. A. L. U. envoient aux Capitals un affidavit à l'effet qu'ils n'ont pas cette année ou les années précédentes, été payés pour leurs services, directement ou indirectement. Les douze nouveaux joueurs des Capitals produiraient un affidavit semblable. M. Foran ajoute que les douze joueurs suspendus par la C. A. A. U. représentent toujours le club Capital, mais qu'il mettra une équipe sur pied pour aider à la ligue.

On ne saurait être plus ironique.

ATHLETISME

EXCURSION DU CLUB CHAMPETRE CANADIEN

M. R. GRENIER ELU PRESIDENT HONORAIRE

L'excursion annuelle en bateau du Club Champêtre Canadien a eu lieu hier soir, par le vapeur "Berthier." Les conditions

M. R. GRENIER, président

étaient loin d'être favorables pour un voyage sur l'eau, car le temps était frais, et le ciel menaçant. En dépit de cela, cependant, deux cent cinquante personnes environ prirent part à l'excursion, qui fut le plus charmant voyage du genre que nous ayons fait dans une carrière de plus de huit ans de journalisme. Chacun s'amusa comme il aurait fait dans un salon, où à une réunion de nos bonnes familles canadiennes. Pas le moindre masque de tenue, ou le plus léger écart. C'était un public distingué et de bonnes manières, et nous ne saurions jamais assez féliciter le Club Champêtre de ce beau succès.

M. J. DESLAURIERS, vice-président

Plusieurs membres du club ayant des maisons d'été le long du fleuve, avaient illuminé pour la circonstance. Ils s'étaient mis en frais, et le spectacle de ces torches enflammées dans la nuit, de ces feux de Bengale, et des fusées qui allaient rejoindre les étoiles, était de toute beauté et vraiment grandiose.

Les excursionnistes, qui avaient à bord quantité de pièces pyrotechniques, répondirent à la politesse de leurs amis de terre, et ce fut de côté et d'autre une pluie d'astres qui éclaboussaient d'or la nuit noire.

Parmi ceux qui ont illuminé, citons MM. Ludger Trudeau, Vianville ; L. Dufresne, Pointe aux Trembles ; R. Prieur, Pointe aux Trembles et Mme Lapiante, Pointe aux Trembles. La nouvelle maison du club, à ce même endroit, était également superbement illuminée.

Pendant que l'on revenait, l'on fit l'élection du président honoraire du club.

Il y avait deux candidats sur les rangs, M. R. Grenier, de la maison Laporte, Martin et Cie., et M. J. Deslauriers, agent pour M. W. R. Webster and Co., manufacturiers de cigares, de Sherbrooke. La lutte fut très animée. M. Grenier l'emporta finalement par une majorité de 60 voix, ayant obtenu 305 voix contre 245 pour son adversaire. M. Deslauriers fut nommé vice-président honoraire. Il y eut ensuite des discours par les deux nouveaux officiers du club, puis les danses reprirent aux accords d'une musique enlevante.

On arriva à Montréal un peu avant minuit, enchanté de l'agréable soirée passée à bord du Berthier.

FETE DE NUIT AU SAULT AU RECOLLET

Ce soir, vendredi, à huit heures, une magnifique fête de nuit aura lieu sur la rivière des Prairies, au Sault au Récollet. L'Association Athlétique du Sault, qui est en charge de l'illumination, n'a rien épargné pour faire de cette soirée l'une des plus charmantes de la saison. Trois splendides médailles seront accordées aux chaloupes les mieux décorées et nul doute que le coup d'oeil d'une centaine d'embarcations pavoisées et illuminées de mille lanternes, par une belle nuit d'été, sombre et calme, sera unique en son genre et méritera d'être vu. La rive droite, du couvent du Sacré-Coeur au moulin, sera illuminée de torches et de flambeaux. Nombre de résidents étrangers d'Abuntsic et du Sault prendront part au concours qui promet d'être très contesté. Les juges seront MM. J. B. Péloquin, J. Newton et Dr Desrosiers. Le comité d'organisation de la fête se compose de MM. F. Brousseau, président, A. St Pierre, G. Defoy, E. Joubert et H. Gervais. Au cas de mauvais temps l'illumination aura lieu le lundi, 15 août.

CHEVAUX COUREURS

COURSES DE SARATOGA

Saratoga, 12 — Molly Brant a gagné hier le Delaware Stakes. Elle partit troisième, mais passa en avant au demi-mille, et de ce moment triompha facilement. Elle battit Stalwart par une demi-longueur. Piste lente.

Tramator, favori dans la troisème course, n'eut jamais aucune chance, et un second choix gagna par plus d'une longueur.

Madden, le favori, ne fut jamais dépassé dans le steeplechase handicap. Dick Hasse et son jockey, Kelly, tombèrent en franchissant un obstacle, mais ne se firent pas de mal. Kelly remonta, mais ne finit pas la course.

La troisième course résultat en une victoire facile pour Burnt Hills.

La fin de la cinquième course fut très jolie à voir, Conkling et Old England arrivant séparés par une tête, après que le dernier eut été tout le temps en avant.

Africander remporta une victoire décisive dans la sixième course. Fuller laissa Fort Hunter courir en avant jusqu'au dernier détour, alors il fit prendre la première place à Africander. Fort Hunter était épuisé, et Reservation le battit pour la troisième place. Sommaire :

Première course, 5½ furlongs — Col. Preston, 106, Trexler, 5 contre 1, 1 ; His Worship, 100, Lindsey, 4 contre 1, 2 ; Dreaden, 100, H. Anderson, 8 contre 1, 3. Temps, 1.10½.

Besterling, J. B. Sheridan, Anadarke, Joe Graham, Mr. Dade et Bradwarlin ont aussi couru.

Troisième course, 7 furlongs — Light Opera, 97, Rice, au pair, 1 ; Never Such, 107, Trexler, 4 contre 1, 2 ; Lansdowne, 102, Roach, 6 contre 1, 3. Temps, 1.30.

Conundrum, Mainspring, Worthington, Lynch et Mohave ont aussi couru.

Troisième course, 1 mille et 70 verges — Doeskin, 100, L. Williams, 2 contre 1, 1 ; Shertrake, 89, Vanderbout, 10 contre 1, 2 ; Ray, 105, Foley, 3 contre 1, 3. Temps, 1.49.

Alcom R., Mildred L., Dolinda, Lady Matchless et Adelante ont aussi couru.

Quatrième course, 1 1-16 mille, handicap — Old Stone, 101, Howell, 9 contre 2, 1 ; Jack Young, 102, W. Davis, 5 contre 1, 2 ; Tabytosa, 101, Lindsey, 8 contre 5, 3. Temps, 1.49.

Harmakis, Pat Hammon et Commodore ont aussi couru.

Cinquième course, 4½ furlongs — Erla, Lee, 98, W. Davis, 10 contre 1, 1 ; Willowdene, 101, L. Williams, 6 contre 1, 2 ; Fruit, 107, L. Wilson, 5 contre 1, 3. Temps, 56¾.

Troisième course, 6 furlongs — Burnt Hills, 112, Hildebrand, 9 contre 10, 1 ; Cigarlighter, 96, W. Fischer, 20 contre 1, 2 ; Merry Lark, 112, J. Martin, 30 contre 1, 3. Temps, 1.15.

Dandelion, Chrysitis, Sinister, Water Light, St Bellane, Veto, Khorasan, Austin Allen et Amber Jack ont aussi couru.

Quatrième course, Delaware, un mille — Molly Brant, 112, Lyne, 3 contre 5, 1 ; Stalwart, 102, Hildebrand, 6 contre 1, 2 ; Granville, 107, J. Martin, 12 contre 1, 3. Temps, 1.39 3-5.

De Reszke, Flying Ship, Light Brigade, Orly II, et Gold Dome, ont aussi couru.

Cinquième course, 1 mille — Conkling, 99, Oliphant, 8 contre 1, 1 ; Old England, 108, Crimmins, 3 contre 1, 2 ; Fire Eater, 107, J. Martin, 20 contre 1, 3. Temps, 1.41.

Jane Holly, Brooklynite, Judge, Sais et Prince of Elm ont aussi couru.

Sixième course, 1 mille et 1 furlong — Africander, 123, Fuller, 6 contre 1, 1 ; Palm Bearer, 97, Hildebrand, 16 contre 5, 2 ; Reservation, 110, O'Neill, 10 contre 1, 3. Temps, 1.56.

Fort Hunter et Proceeds ont aussi couru.

COURSES DE SAINT-LOUIS

Saint-Louis, 12 — Light Opera et Doeskin sont les favoris qui ont gagné hier, à l'exposition. Old Stone a prouvé en gagnant la quatrième course qu'il est le meilleur poulain de trois ans sur la piste. Sommaire :

Première course, 5½ furlongs — Col. Preston, 106, Trexler, 5 contre 1, 1 ; His Worship, 100, Lindsey, 4 contre 1, 2 ; Dreaden, 100, H. Anderson, 8 contre 1, 3. Temps, 1.10½.

Besterling, J. B. Sheridan, Anadarke, Joe Graham, Mr. Dade et Bradwarlin ont aussi couru.

Troisième course, 7 furlongs — Light Opera, 97, Rice, au pair, 1 ; Never Such, 107, Trexler, 4 contre 1, 2 ; Lansdowne, 102, Roach, 6 contre 1, 3. Temps, 1.30.

Conundrum, Mainspring, Worthington, Lynch et Mohave ont aussi couru.

Troisième course, 1 mille et 70 verges — Doeskin, 100, L. Williams, 2 contre 1, 1 ; Shertrake, 89, Vanderbout, 10 contre 1, 2 ; Ray, 105, Foley, 3 contre 1, 3. Temps, 1.49.

Alcom R., Mildred L., Dolinda, Lady Matchless et Adelante ont aussi couru.

Quatrième course, 1 1-16 mille, handicap — Old Stone, 101, Howell, 9 contre 2, 1 ; Jack Young, 102, W. Davis, 5 contre 1, 2 ; Tabytosa, 101, Lindsey, 8 contre 5, 3. Temps, 1.49.

Harmakis, Pat Hammon et Commodore ont aussi couru.

Cinquième course, 4½ furlongs — Erla, Lee, 98, W. Davis, 10 contre 1, 1 ; Willowdene, 101, L. Williams, 6 contre 1, 2 ; Fruit, 107, L. Wilson, 5 contre 1, 3. Temps, 56¾.

Troisième course, 6 furlongs — Burnt Hills, 112, Hildebrand, 9 contre 10, 1 ; Cigarlighter, 96, W. Fischer, 20 contre 1, 2 ; Merry Lark, 112, J. Martin, 30 contre 1, 3. Temps, 1.15.

Dandelion, Chrysitis, Sinister, Water Light, St Bellane, Veto, Khorasan, Austin Allen et Amber Jack ont aussi couru.

Quatrième course, Delaware, un mille — Molly Brant, 112, Lyne, 3 contre 5, 1 ; Stalwart, 102, Hildebrand, 6 contre 1, 2 ; Granville, 107, J. Martin, 12 contre 1, 3. Temps, 1.39 3-5.

De Reszke, Flying Ship, Light Brigade, Orly II, et Gold Dome, ont aussi couru.

Cinquième course, 1 mille — Conkling, 99, Oliphant, 8 contre 1, 1 ; Old England, 108, Crimmins, 3 contre 1, 2 ; Fire Eater, 107, J. Martin, 20 contre 1, 3. Temps, 1.41.

Jane Holly, Brooklynite, Judge, Sais et Prince of Elm ont aussi couru.

Sixième course, 1 mille et 1 furlong — Africander, 123, Fuller, 6 contre 1, 1 ; Palm Bearer, 97, Hildebrand, 16 contre 5, 2 ; Reservation, 110, O'Neill, 10 contre 1, 3. Temps, 1.56.

Fort Hunter et Proceeds ont aussi couru.

COURSES DE SAINT-LOUIS

Saint-Louis, 12 — Light Opera et Doeskin sont les favoris qui ont gagné hier, à l'exposition. Old Stone a prouvé en gagnant la quatrième course qu'il est le meilleur poulain de trois ans sur la piste. Sommaire :

Première course, 5½ furlongs — Col. Preston, 106, Trexler, 5 contre 1, 1 ; His Worship, 100, Lindsey, 4 contre 1, 2 ; Dreaden, 100, H. Anderson, 8 contre 1, 3. Temps, 1.10½.

Besterling, J. B. Sheridan, Anadarke, Joe Graham, Mr. Dade et Bradwarlin ont aussi couru.

Troisième course, 7 furlongs — Light Opera, 97, Rice, au pair, 1 ; Never Such, 107, Trexler, 4 contre 1, 2 ; Lansdowne, 102, Roach, 6 contre 1, 3. Temps, 1.30.

Conundrum, Mainspring, Worthington, Lynch et Mohave ont aussi couru.

Troisième course, 1 mille et 70 verges — Doeskin, 100, L. Williams, 2 contre 1, 1 ; Shertrake, 89, Vanderbout, 10 contre 1, 2 ; Ray, 105, Foley, 3 contre 1, 3. Temps, 1.49.

Alcom R., Mildred L., Dolinda, Lady Matchless et Adelante ont aussi couru.

Quatrième course, 1 1-16 mille, handicap — Old Stone, 101, Howell, 9 contre 2, 1 ; Jack Young, 102, W. Davis, 5 contre 1, 2 ; Tabytosa, 101, Lindsey, 8 contre 5, 3. Temps, 1.49.

Harmakis, Pat Hammon et Commodore ont aussi couru.

Cinquième course, 4½ furlongs — Erla, Lee, 98, W. Davis, 10 contre 1, 1 ; Willowdene, 101, L. Williams, 6 contre 1, 2 ; Fruit, 107, L. Wilson, 5 contre 1, 3. Temps, 56¾.

Troisième course, 6 furlongs — Burnt Hills, 112, Hildebrand, 9 contre 10, 1 ; Cigarlighter, 96, W. Fischer, 20 contre 1, 2 ; Merry Lark, 112, J. Martin, 30 contre 1, 3. Temps, 1.15.

Dandelion, Chrysitis, Sinister, Water Light, St Bellane, Veto, Khorasan, Austin Allen et Amber Jack ont aussi couru.

Quatrième course, Delaware, un mille — Molly Brant, 112, Lyne, 3 contre 5, 1 ; Stalwart, 102, Hildebrand, 6 contre 1, 2 ; Granville, 107, J. Martin, 12 contre 1, 3. Temps, 1.39 3-5.

De Reszke, Flying Ship, Light Brigade, Orly II, et Gold Dome, ont aussi couru.

Cinquième course, 1 mille — Conkling, 99, Oliphant, 8 contre 1, 1 ; Old England, 108, Crimmins, 3 contre 1, 2 ; Fire Eater, 107, J. Martin, 20 contre 1, 3. Temps, 1.41.

Jane Holly, Brooklynite, Judge, Sais et Prince of Elm ont aussi couru.

Sixième course, 1 mille et 1 furlong — Africander, 123, Fuller, 6 contre 1, 1 ; Palm Bearer, 97, Hildebrand, 16 contre 5, 2 ; Reservation, 110, O'Neill, 10 contre 1, 3. Temps, 1.56.

Fort Hunter et Proceeds ont aussi couru.

COURSES DE HARLEM

Chicago, 12 — Miss Inez a gagné le Proviso Stakes, hier, à Harlem. Allen Avon arriva deuxième, et Delcarina, troisième.

Temps, clair et frais. Bonne piste. Sommaire :

Première course, 6 furlongs — Before, 115, Nicol, 7 contre 1, 1 ; Ralph Reese, 112, Otis, 5 contre 1, 2 ; Big Beach, 106, McIntyre, 7 contre 1, 3. Temps, 1.16 2-5.

Retort, Proprietor, Devout, Rather Royal, Auguste Victoria, Dr Kinney, Miss Lee, Waddell II, Pirabella et The Gadfly ont aussi couru.

Deuxième course, 6 furlongs — Delagoa, 117, Henry, 1 contre 7, 1 ; Don Momo, 112, Morrison, 8 contre 1, 2 ; Cypacene, 117, Otis, 20 contre 1, 3. Temps, 1.15 1-5.

Goal Runner et St Bonnie ont aussi couru.

Troisième course, 5½ furlongs, Proviso Stakes — Miss Inez, 111, Henry, 13 contre 10, 1 ; Allen Avon, 96, McBride, 7 contre 1, 2 ; Delcarina, 90, Greenfield, 9 contre 2, 3. Temps, 1.07 4-5.

Tom Shelley, Herlida et Flying Brook ont aussi couru.

Quatrième course, 1 mille — Leila, 102, Greenfield, 7 contre 5, 1 ; Apple, 102, Morrison, 5 contre 2, 2 ; San Remo, 92, Cregar, 12 contre 1, 3. Temps, 1.42 3-5.

Sweetie, Claindwood, Sweet Tone et Plautus ont aussi couru.

Cinquième course, 1 mille — Benson Caldwell, 103, Morrison, 15 contre 1, 1 ; Emigré, 102, Wolf, 12 contre 1, 2 ; Hudson, 96, McBride, 4 contre 1, 3. Temps, 1.43.

Black Thorn, Nirena, Harry New, Emma A. M., et Chats ont aussi couru.

Sixième course, 1 mille — Harney, 106, Hoffter, 12 contre 1, 1 ; Dungannon, 92, Knapp, 8 contre 1, 2 ; Dello Leath, 91, Nicol, 7 contre 5, 3. Temps, 1.42 3-5.

Mr. Farnum, Gilfain, The Forum et Requisite ont aussi couru.

Au parc Lafontaine, dimanche dernier, le club Canada II a remporté une brillante victoire sur les Saint-Louis II, les battant par un score de 8 à 0. Un défi est lancé par le club vainqueur à tout autre club de jeunes gens de 20 ans et au-dessous. S'adresser 394 rue Saint-Christophe.

C. C. C. C.

Demain, programme complet des courses du C. C. C. C.

Lundi soir, grande assemblée de tous les membres du C. C. C. C., à la maison du club, à 8.30 heures.

Chemises de Tooke

Elégantes, durables et peu couteuses sont les chemises que nous offrons cette saison. Le succès dans les chemises est obtenu en s'occupant des détails. Nous avons établi le plus grand commerce de Chemises du Canada en nous occupant de tous les petits détails. Nous voyons à ce qu'elles soient bien faites. Venez tout droit chez nous quand vous voulez des Chemises sur lesquelles on peut compter. 3 magasins.

R.J.TOOKE

177 RUE SAINT-JACQUES.
2387 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST.
1553 RUE SAINTE-CATHERINE EST.

BASE BALL

GRANDE ATTRACTION DIMANCHE AU PARC MASCOTTE

ROUSE'S POINT vs MASCOTTE

Nos populaires Mascottes joueront ici dimanche prochain, avec le fameux club Rouse's Point, qui est composé des étoiles des collèges américains. La batterie se

Que pensez-vous des $500 ?

compose du fameux pitcher Galvin, du collège Holy Cross. Galvin a refusé de faire partie des New-York, de la Ligue Américaine. Il préfère rester indépendant. Nous allons voir ce que nos Mascottes vont faire contre ce fameux pitcher.

Quant au catcher, ce n'est ni plus ni moins que le fameux catcher Philipps, de New-York.

"Bébé" Miron, notre populaire joueur, est retourné au short stop, depuis la partie d'Ottawa, et le public va s'apercevoir que c'est l'ancien "Bébé" Miron qui brille au short stop. Miron est parfaitement rétabli de son bras.

Le capitaine Smith, des Rochester, est en mau.....

Laurin joue une partie phénoménale au 1er but. Ce sera aussi une occasion pour le public amateur de faire connaissance avec la fameuse trouvaille de Napoléon Gervais, qui est un bambin de 9 ans, qui joue au baseball d'une façon surprenante pour son âge. Il est le nouveau mascotte du club, et les joueurs ont baptisé leur idole du fameux nom de Lajoie.

A 1 heure, les jeunes Mascottes joueront avec les Montagnards. Les jeunes Mascottes, formés tout dernièrement, pratiquent avec ardeur, sous l'oeil vigilant de Billy Innes, et de "Paul" Gervais. Le public se réjouira de revoir nos fameux Mascottes, depuis si longtemps absents. Il ne faut pas publier qu'ils ont gagné toutes leurs parties, depuis leur dernière apparition. Ils sont en tête de la ligue.

ROCHESTER BATTU UNE DEUXIEME FOIS

Montréal a battu hier Rochester par un score de 2 à 0, dans une partie fort intéressante. La joute fut une lutte de pitchers, entre Adams et Mills. Les avantages furent également partagés. Les "hits" furent rares et il ne s'en fit jamais plus d'un dans une seule inning.

Mills manqua un peu de contrôle, accordant six passes au premier but. Cela n'eut toutefois aucun effet sur le score.

A plusieurs reprises, tous les buts se trouvèrent occupés, mais les pitchers réussirent à sortir indemnes de ces situations dangereuses.

Le jeu au champ fut rapide, et bien que Montréal ait deux erreurs à son crédit, on peut dire qu'il fut brillant. Rochester fut menaçant jusqu'au dernier moment, et fit une très belle lutte. Score :

MONTREAL

	A.B.	R.	H.	P.O.	A.	E.
Walters, c.f.	2	0	1	1	0	0
Clancy, 1 b.	4	0	1	8	0	0
Yeager, s.s.	4	0	0	1	2	2
Hartman, 3 b.	3	0	1	2	0	0
Barry, r.f.	3	1	0	2	0	0
Joyce, l.f.	3	1	1	2	0	0
Dyer, 2 b.	4	0	1	3	3	0
Gibson, c.	2	0	1	7	2	0
Adams, p.	2	0	0		1	1
Totaux	27	2	5	27	8	2

ROCHESTER

	A.B.	R.	H.	P.O.	A.	E.
Smith, s.s.	3	0	0	1	2	0
Degroff, c.f.	4	0	0	6	0	0
Collins, l.f.	4	0	1	3	0	0
Carey, 1 b.	4	0	1	6	0	0
Kuhns, 3 b.	4	0	0	1	2	0
Curtin, r.f.	4	0	1	3	0	0
Schultz, 2 b.	3	0	1	1	1	0
Lawton, c.	4	0	1	3	0	0
Mills, p.	2	0	0	0	1	0
Totaux	32	0	5	24	6	0

Score par inning :

Montréal	.00000002x—2
Rochester	.00000000—0

SOMMAIRE

Coup bon pour deux buts, Carey. Coups bons pour trois buts, Clancy, Joyce. Sacrifice hits, Mills, Barry, Adams. Buts volés, Walters. Buts sur quatre balles, par Mills, 6; par Adams, 2. Struck out, par Mills, 4; par Adams, 2. Passed ball, Lawton. Laissés sur les buts, Rochester, 8 ; Montréal, 10. Umpire, Conanhan.

A Toronto :

	R.	H.	E.
Toronto	.00010027x—	3	7	3
Buffalo	.10001000—	2	7	3

Batteries — Falkenberg et Raub ; Kisinger et McAllister. Umpire, Egan. Assistance, 2,200.

A Baltimore :

	R.	H.	E.
Baltimore	.00001000000000—	1	8	3
Newark	.00010000000002—	3	5	0

Batteries — Burchell et Hearn ; Hesterfer et Shea. Assistance, 1,830. Umpire, Kelly.

A Jersey City :

	R.	H.	E.
Jersey City	.00200000—	2	7	2
Providence	.21000000—	3	8	1

Batteries — Eason et Vandergrift ; Fairbanks et Toft. Umpires, Sullivan et Haskell.

POSITION DES CLUBS DE LA LIGUE DE L'EST

	Gag.	Perd.	P. C.
Buffalo	51	34	600
Baltimore	50	34	595
Jersey City	46	39	541
Newark	46	40	535
Montréal	42	42	500
Toronto	43	46	495
Providence	37	46	446
Rochester	25	61	291

LIGUE AMERICAINE

A St Louis :

	R.	H.	E.
St Louis	.10100020 10—	5	14	2
Boston	.01021044 0—12	16	0

Batteries — Pelly, Siever et Kahoe ; Tannehill et Farrell. Umpire, Connolly. Assistance, 2,800.

A Cleveland :

	R.	H.	E.
Cleveland	.00010000000—	1	5	5
Philadelphie	.00100000001—	2	9	1

Batteries — Bernhard et Bemis ; Waddell et Schreck. Umpire, Dwyer. Assistance, 3,175.

A Chicago :

	R.	H.	E.
Chicago	.00000100x—	1	6	0
New-York	.00000000—	0	6	0

Batteries — White et Sullivan ; Powell et Kleinow. Umpire, Sheridan. Assistance, 3,715.

A Détroit :

	R.	H.	E.
Détroit	.00000130x—	7	7	4
Washington	.00001001 1—	3	8	3

Batteries — Kitson et Drill ; Hughes et Kittredge. Umpires, O'Loughlin et King. Assistance, 3,000.

POSITION DES CLUBS DE LA LIGUE AMERICAINE

	Gag.	Perd.	P. C.
Chicago	60	38	612
Boston	57	38	600
New-York	55	38	591
Philadelphie	53	39	576
Cleveland	51	40	560
Détroit	39	54	419
St Louis	36	52	409
Washington	21	71	228

LIGUE NATIONALE

A New-York :

	R.	H.	E.
Cincinnati	.01010000—	2	6	5
New-York	.00100211x—	5	8	0

Batteries — Ewing et Schell ; Mathewson et Bowerman. Umpire, Emslie. Assistance, 7,876.

A Brooklyn :

	R.	H.	E.
Brooklyn— 00010000000000101—	3	9	0
St Louis— 00010000000000102—	4	10	1

Batteries — Jones et Bergen ; Nichols et McLean. Umpire, Johnstone. Assistance, 2,500.

A Boston :

	R.	H.	E.
Pittsburg	.20000211—	7	8	1
Boston	.10001000—	2	6	3

Batteries — Flaherty, Smith et Carrisch ; Willis et Needham. Umpires, Moran et Carpenter. Assistance, 3,033.

A Philadelphie :

	R.	H.	E.
Chicago	.01001102 1—	6	11	0
Philadelphie	.10000000—

LA PRESSE

51 rue St Jacques, angle de la Côte St Lambert, Montréal, Canada.

ABONNEMENT :

EDITION QUOTIDIENNE, {$3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.

EDITION HEBDOMADAIRE, {$1.00 par année. 50c pour 6 mois. Payable d'avance.

BUREAU A PARIS, 4 RUE CHAMBIGES, EDMOND MONTET, Représentant.

BUREAU A LONDRES, (Angleterre), 23 HAYMARKET, CHS. DEWYNTER, Ltd., 11 Charing Cross Road, Trafalgar Square, Agent.

BUREAU A TORONTO, 72 KING OUEST, A. C. McCALLUM, Représentant.

BUREAU A QUEBEC, 124½ ST JOSEPH, J. D. CHAREST, Agent. E. E. CINQ-MARS, Correspondant.

LA PRESSE est imprimée et publiée au No 51 rue St Jacques, angle de la Côte St Lambert, Montréal, par Treffié Berthiaume, éditeur-propriétaire, ayant son domicile au No 485 rue St Urbain.

Toute correspondance doit être adressée comme suit : LA PRESSE, No 51 rue St Jacques, Montréal, Canada.

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 6 AOUT

LUNDI	79,431
MARDI	79,352
MERCREDI	79,236
JEUDI	79,194
VENDREDI	79,143
SAMEDI	93,197
TOTAL	489,553
HEBDOMADAIRE	42,714
	532,267

MOYENNE PAR JOUR DE L'EDITION QUOTIDIENNE

81,592

MONTREAL, 12 AOUT 1904.

SIR ELZEAR TASCHEREAU A LONDRES

Il s'est passé, lors du séjour de Sir Henri Elzéar Taschereau à Londres, quelques incidents qui méritent d'être notés et retenus.

Après avoir été assermenté par le roi comme Conseiller Privé, en présence du cabinet, Sir Elzéar voulut prendre congé, mais le roi lui demanda d'assister à la séance du Conseil. Une série de questions furent discutées en sa présence. Nous croyons que c'est la première fois qu'un Canadien ait été appelé à assister aux délibérations du Suprême Conseil de l'Empire britannique.

Sir Elzéar a siégé aussi, comme on l'a déjà dit au tribunal judiciaire du Conseil Privé et fut présent aux délibérations d'une dizaine de causes, dont aucune ne ressortissait de la Cour Suprême, attendu que notre distingué compatriote avait déjà occupé dans ces causes au Canada comme juge de la Cour Suprême.

Les questions soumises aux délibérations du tribunal en sa présence étaient des appels venant de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

LES TAUX D'ASSURANCE

Profitant d'un accident arrivé à l'une des pompes de l'aqueduc et d'un rapport fait par le chef du département, les assureurs, sans crier gare, sans même prendre la peine de vérifier la situation, ont décidé, dans les vingt-quatre heures, d'augmenter le taux des primes dans ce qu'on est convenu d'appeler la zône congestionnée.

L'injustice d'une telle augmentation, véritable exploitation des assurés, est flagrante. Pour l'établir il suffit de faire un parallèle entre les procédés qu'emploient les compagnies pour augmenter les primes et ceux qu'elles adoptent pour les maintenir au plus haut point.

La hausse précédant celle d'hier, a été accompagnée d'une déclaration promettant au Conseil de Ville de ramener les taux à leur ancien niveau dès que la Ville aura amélioré son service hydraulique et l'équipement de la brigade des pompiers, suivant un plan déterminé.

Depuis, la Ville a fait le nécessaire; mais les compagnies d'assurances n'ont jamais été satisfaites. Elles ont envoyé au Conseil de longs mémoires pour établir que telle ou telle partie du service n'était pas dans les conditions voulues.

Fortes de ces savantes démonstrations les compagnies ont, en dépit des grandes sommes dépensées par la cité, pour exécuter le plan indiqué, refusé de supprimer ou même de réduire quelque peu la surcharge imposée sur les primes.

Aujourd'hui, sur un simple rapport, sans se livrer à aucune vérification, les compagnies imposent une nouvelle surcharge de 50c.

Or, il arrive que l'ingénieur Kearney, dont le rapport a servi de base à celui de M. Janin, a donné à l'inspecteur des chaudières des explications bien différentes de celles adressées à M. Janin.

Si la seconde version est la bonne, l'augmentation imposée hier par les compagnies est indéfendable et constituerait une des exploitations les plus blâmables qu'on ait encore enregistrées.

La décision prise hier par l'Association des Assureurs est bien faite pour donner raison aux personnes dénonçant ce groupement comme un trust dangereux pour les intérêts des citoyens.

Cette association exploite tous les accidents et tous les incidents pour augmenter le tribut qu'elle prélève sur sa clientèle et refuse constamment de prendre en considération les éléments devant équitablement, honnêtement entraîner une diminution de taux.

Quand les assurés se lasseront-ils d'un pareil système ; quand seligueront-ils pour échapper à cette exploitation ?

Ce qui arrive montre quel rapport intime existe entre la question des assurances et l'administration civique ; entre le taux des primes et le fonctionnement de l'aqueduc, sans parler de l'équipement de la brigade des pompiers.

Avec les sommes que les assurés ont payé en augmentations de primes, l'aqueduc, ou plutôt la partie de notre système hydraulique spécialement affectée au services des incendies aurait pu être considérablement améliorée et notre brigade de pompiers pourvue des stations et des appareils nécessaires.

Loin de là, il semble que les compagnies s'ingénient à augmenter les taux des primes au fur et à mesure que la ville dépense de plus en plus de ses revenus pour améliorer la situation.

Il est dans cette affaire un incident qu'il est bon de signaler pour bien montrer aux citoyens les rapports qu'ont entre eux certains grands capitalistes en vue d'exploiter la population et de faire réussir les projets les plus néfastes.

La Montreal Light, Heat and Power Co. a fait à la ville certaines offres pour amener l'eau dans les réservoirs, offrant, en cas d'entente, de fournir et d'installer deux chaudières d'un travail momentanément suffisant, d'ici à un mois.

Donc, la M. L. H. and P. Co peut, d'ici trente jours, faire cesser toute appréhension, toute crainte de danger et aurait pu, par conséquent, limiter la hausse d'hier à une période de trente jours.

On aurait cru, on était en droit d'espérer qu'une compagnie s'enrichissant aux dépens du public, aurait eu au moins le tact d'offrir sans conditions le secours qu'elle pouvait fournir.

Il n'en a rien été, la pieuvre n'installera ses deux chaudières de secours que si la Ville consent à lui donner le contrat de l'élévation de l'eau dans les réservoirs !

C'est bon pour les pauvres diables, pour la plèbe, de se sacrifier pour sauver les biens ou la vie de leurs semblables ; les grandes compagnies, n'ayant pas d'âme, ne sont pas tenues à de tels sacrifices. Si les deux chaudières de la Montreal L. H. and P. Co. étaient la seule et suprême ressource contre une conflagration générale, la Montreal Light, Heat and Power Co. ne les mettraient au service de la ville que contre un bon et profitable contrat lui livrant l'exploitation de notre aqueduc.

MEDIATION EUROPENNE

Les dépêches de ce matin parlent d'une entente franco-anglo-allemande qu'on serait à négocier présentement à Paris, à Berlin et à Londres. Ne serait-ce pas l'indice assez certain d'une médiation européenne dans le conflit russo japonais ?

C'est le sentiment général, en Europe, que Nicolas II est tout disposé à accepter une paix dont les conditions sauvegarderaient sa dignité et, en même temps, satisferaient les revendications légitimes du Japon. L'impopularité de plus en plus croissante de la guerre dans toutes les couches des populations de l'Empire, une formidable crise économique à l'horizon, les tares de l'administration dévoilées, et l'impossibilité matérielle de remplir les conditions que le haut commandement militaire juge indispensables pour obtenir des succès stratégiques : ces divers éléments ont concouru pour créer dans les milieux encore gouvernants en Russie, un état d'esprit qui ressemble assez à la fatale résignation du boudhiste espérant le nirvana. D'autre part, les quelques personnages raisonnables qui existent encore au Japon, savent pertinemment que la défaite plus totale de la Russie ne rapportera rien de plus au Japon, les principales questions à résoudre concernant, en outre des belligérants, une majorité écrasante de grandes puissances.

Dans ces conditions, les revendications avancées plus ou moins officiellement par la presse officieuse des deux pays, correspondent non pas à l'avis véritable des gouvernements, mais au degré plus ou moins stupéfiant de leur insolence. Pour le moment, et dans cet ordre de faits, le Japon l'emporte incontestablement. Tandis que les "patriotes" russes ne réclament que l'annexion de la Mandchourie, l'abandon entier de tous les intérêts japonais en Corée,et comme toujours une forte somme d'argent, la Ligue des patriotes japonais émet des prétentions dont la magnificence est vraiment orientale. Elle ajoute à une condition obtenable, quatre autres, dont l'extravagance est très savamment graduée. Il y a, en effet, outre la remise de la Mandchourie à la Chine, en premier lieu l'occupation définitive de Port-Arthur, ensuite le protectorat japonais sur la Corée, plus loin, la cession par la Russie de tout ses provinces touchant le Pacifique, et enfin, pour comble, l'internationalisation du Transsibérien — non pas du Transmandchourien seul !

Toutes les grandes puissances sans exception sont d'accord sur le régime à conserver en Corée. Cet empire restera indépendant, se verra tout spontanément doté d'un contrôle financier international, et permettra l'immigration japonaise.

Toutes les victoires, tous les efforts, toutes les protestations des impérialistes japonais n'y changeront rien. Et la Russie acceptera l'arrangement avec joie.

Reste la pièce de résistance, la Mandchourie, Port-Arthur et le Transmandchourien. Tout d'abord, le Japon n'a aucune visée directe sur le pays même, pour la simple raison que les débours énormes que comporte son administration dépassent de loin ses moyens. Le Japon veut que la Mandchourie soit rendue à la Chine. La Russie, n'y objectera pas autrement. Le tronçon méridional du transmandchourien serait racheté par la Chine au moyen d'un emprunt qui, virtuellement, la mettrait sous l'influence anglo-saxonne plutôt que japonaise. Port-Arthur, objet de valeur purement morale, à l'avenir, devra être démantelé et rendu à la Chine. L'Angleterre et l'Allemagne s'arrangeront facilement au sujet de Wei-haï-wei, station qui avec l'abandon de Port-Arthur devrait, selon les traités, être rendue à la Chine.

Telle était voilà déjà quelques semaines, suivant un diplomate distingué dont nous n'avons fait ici que résumer les vues, la solution, agréée par les principaux intéressés, du conflit russo-japonais. La guerre ne se fait plus maintenant que pour une divergence d'opinion sur la "façon de faire". On ne lutte plus pour des résultats; ces résultats sont acquis. Pour les réaliser pleinement il n'aura fallu qu'une médiation des grandes puissances européennes, et Edouard VII, dit "le pacificateur," aura été, croyons-nous, le principal instrument de cette médiation.

CHOSES ET AUTRES

Le gris, paraît-il, est la couleur caractéristique de l'habillement des troupes en Mandchourie, comme le "kakhi" a été celle des troupes anglaises au Transvaal ; l'expérience a prouvé que cette teinte est celle qui assure le mieux le bénéfice de l'invisibilité, d'après l'aspect général du terrain.

Pour fournir rapidement à l'armée des étoffes de toile de cette couleur, une teinturerie spéciale a été installée à Karbine ; elle fonctionne sous la direction de l'ingénieur Ossendovski, avec une équipe d'ouvriers chinois et produit par jour plus de 2,000 verges d'étoffe d'un ton gris bistré.

× × ×

L'amirauté anglaise vient de donner les ordres les plus sévères pour qu'aucune personne employée dans les arsenaux ne donne de renseignement aux journalistes ou autres personnes. L'Amirauté trouve que la presse a discuté et révélé un nombre trop considérable de faits de nature confidentielle.

La presse anglaise proteste contre cette mesure blessante et dit que ses collaborateurs sont des gens infiniment trop soucieux de la sûreté nationale pour rien révéler, mais que ce sont des officiers de marine en personne qui écrivent sous le couvert de l'anonymat, dans les journaux, afin de forcer la main à leurs chefs et que ceux-là seuls sont responsables.

× × ×

On sait la rigueur avec laquelle le débit de l'alcool est interdit en Angleterre le dimanche après-midi. Les Londoniens fervents de la dive bouteille ont réussi à tourner la difficulté en prenant passage sur les bateaux de plaisance qui circulent sur la Tamise et qui ne sont point soumis au contrôle de la police. Ces bateaux sont devenus des bars flottants surchargés de monde. On y boit avec excès, on chante, on crie, on a même crié si fort que l'on a interpellé à ce sujet le comité spécial qui a la police de la Tamise dans ses attributions.

Le président, sir R. Hanson, a promis d'examiner la question et de voir s'il ne serait pas possible d'obliger les propriétaires de ces bateaux à demander une licence de débitant.

× × ×

Depuis plusieurs années, la lutte est engagée entre le cheval et l'automobilisme : aussi se préoccupe-t-on déjà de l'éventualité, sinon de la disparition, tout au moins de la diminution de la race chevaline.

Le ministère de la guerre et la ville de Paris, notamment, l'un pour le service des transports en temps de guerre, l'autre pour la perception des droits sur les fourrages, s'intéressent à la question.

D'après les chiffres du dernier recensement, le nombre des chevaux, qui était en 1903 de 91,016, n'est plus, en 1904 que de 90,147, soit une diminution de 869 unités. Les chiffres ont fléchi très faiblement dans douze arrondissements, notamment dans le centre.

Ainsi qu'on le voit, et contrairement à ce qu'on croyait, le développement considérable de l'automobilisme n'a pas eu, jusqu'à présent, d'effet bien sensible sur la race chevaline.

× × ×

Les dépêches de Mandchourie annoncent que la saison des pluies est commencée sur certains points du pays. On ne se fait pas d'idée de la calamité qu'implique cette nouvelle pour les armées en campagne.

La période des pluies, en Mandchourie, commence fin de juillet et dure généralement tout le mois d'août. En quelques heures les moindres ruisseaux sont transformés en torrents impétueux détruisant tout ce qui se trouve sur leur passage, anéantissant parfois des villages entiers.

Les campagnes sont couvertes de plusieurs pieds d'eau, les rivières débordent et où, quelques jours auparavant, le paysan mandchou travaillait avec la faux, il capture les nombreux poissons du Soungari et de ses affluents. Lors de la grande inondation de 1897, toute la voie ferrée de l'Oussouri se trouva sous l'eau et les rapports disant que lors des combats de Tientsin la pluie empêcha les Chinois de renouveler leur attaque méritent pleine créance.

× × ×

Pourquoi les goutteux et les arthritiques sont-ils si rares parmi les Japonais ?

A en croire des médecins européens qui reviennent d'Extrême-Orient, cette immunité des Japonais provient de leurs excès de boisson, excès de boisson d'une nature toute particulière, il est vrai, et qui portent presque uniquement sur l'eau pure. Les "petits Japs" font bien du thé sans lait ni sucre leur boisson habituelle ; mais, en dehors des repas, chaque Japonais absorbe en moyenne quatre à cinq pintes d'eau par jour.

Et cette quantité d'eau le met à l'abri des inconvénients multiples engendrés par la goutte et l'arthitisme ; tant de liquide lave les reins et les tissus au point d'exonérer l'organisme de bien des déchets.

Si l'on ajoute à cela que le Japonais prend deux à trois bains par jour et se nourrit d'une poignée de riz et de quelques poissons desséchés, on doit reconnaître qu'il peut être, avec quelque raison, proposé comme modèle de sobriété et de propreté, non seulement aux goutteux, mais à tous les hommes en général. Et l'on s'explique que des gens ainsi lavés "intus" et "extra" (pour le dedans et pour le dehors) trouvent que notre corps exhale une odeur plutôt offensante pour leurs narines, odeur "sui generis" qu'ils qualifient d'"odeur d'Européen".

— Dr J. J. A. GENDREAU, chirurgien-dentiste, 22 rue Saint-Laurent, Montréal. Tél. Bell Main, 2818. 35—n

SIROP DU Dr FRED. DEMERS POUR LES ENFANTS

Ne peut être trop recommandé pour sommeil, dentition, contre coliques et diarrhée. 159-m-M-j-v-n

J. A. HURTEAU ET CIE

Sont les seuls agents pour les célèbres pianos "Williams" et "Sohmer", 1680 Sainte-Catherine. r

DEMI-CONGE DU SAMEDI—Le Grand Magasin sera fermé à 1 heure tous les samedis après-midi durant le mois d'août.

La Cie S. CARSLEY Ltée

SPECIAL POUR SAMEDI

PAR LA NOUVELLE DIRECTION.

De 8 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, demain, le Grand Magasin ne restera pas inoccupé, avec les nombreux articles spéciaux dont le prix a été réduit considérablement pour le commerce du samedi. Les marchandises pour hommes et garçonnets seront aussi l'objet d'une attention particulière ce jour-là, et représenteront les plus grandes valeurs qui se soient jamais vues.

ARTICLES POUR HOMMES

Chemises de couleur à plastron raide, manchettes à même, avec jolies rayures fines et dessins à fleurs de fantaisie, pour hommes. Prix ordinaire, $1.00. Spécial pour samedi 59c

Un autre lot de corps et caleçons-tailleur en Balbriggan, fini satinette, caleçons avec fond double, pour hommes. Prix ordinaire, 65c. Spécial pour samedi, chacun. 40c

Chaussettes ajourées en fil de Lille noir de fantaisie, à dessins bleus, rouges ou blancs, pour hommes. Prix ordinaire, 50c. Spécial pour samedi. 30c

VENTE AU RABAIS DE COMPLETS NORFOLK DE GARCONNETS

De $4.25 pour . . . $2.89

En achetant les habillements qu'il faut à votre petit garçon qui va à l'école, vous paierez la moitié moins cher. Ces complets sont convenables pour la température présente ainsi que pour plus tard, et ils ne sont certainement pas à dédaigner. Les tweeds avec lesquels ils sont faits sont choisis sous tous rapports. Il ne nous en reste que 95 modèles à carreaux et à rayures, faits pour être forts et très bien doublés. Ils sont à la fois de toilette et de bon service et valent certainement $4.25. Notre prix de vente de la nouvelle direction. $2.89

REDUCTIONS EXTRAORDINAIRE EN MANTEAUX DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE POUR DAMES ET DEMOISELLES.

33⅓ à 75 pour cent de réduction pour Samedi.

Samedi matin seulement, la nouvelle direction a décidé d'offrir une réduction de 33⅓ à 75 pour cent sur tous les manteaux de printemps et d'automne pour dames et demoiselles, ainsi que sur les manteaux et collerettes pour dames et demoiselles. Ceci comprend LES PLUS GRANDES NOUVEAUTES DE PARIS ET DE BERLIN.

ARTICLES DE BAIN

Loofahs, de	2½ à 15c	Serviettes pour bains turcs, de	8½ à $1.05
Eponges de bain, de	11 à $1.50	Eau de toilette, de	18 à $1.05
Poudre de toilette, de	24 à 95c	Nattes de bain, de	$1.35 à $4.35
Gants de bain, de	22 à 55c	Draps pour bains turcs, de	$2.15 à $5.65
Brosses de bain, de	17 à $1.50	Robes de bain pour hommes, de	$3.10 à $5.95
Robe de bain pour dames, de	$2.15 à $3.70		
Savons de toilette, de	2½ à 35c		

COMMANDEZ VOS EPICERIES DE BONNE HEURE DEMAIN MATIN

	Ord.	Sam.		Ord.	Sam.
Confitures assorties, seau 7 livres	55	48	Sauce Worcestershire, 3 bouteilles	30	25
3 paquets de Sapolio	30	27	Poudre à gelée, 3 paquets	30	25
Poudre à pâte, boîte 1 livre	15	12½	Farine d'avoine, 3 paquets	30	25
Moutarde préparée	20	15	Poudre à limonade	12½	10
Bleu à blanchir, la livre	20	14	Oignons d'Espagne, 8 livres	30	25
3 paquets de sel	15	10	Empois de buanderie	7	5
BEURRE DE CREMERIE		19c			
BEURRE DE CREMERIE POUR LA CUISINE		16½c			

La Cie S. CARSLEY Ltée

$9.00 COMPLETS D'HOMMES ET JEUNES GENS $4.95

175 complets, styles sac à 4 boutons, à rayures de fantaisie et à effet de tweed, bien doublés en satinfermier, soigneusement finis, fabrication parfaite, semblables aux complets faits sur mesure, pour hommes et jeunes gens. Chaque complet dans le lot est une bonne valeur à $9.00, mais la plupart d'entre eux sont des qualités de $10.00 et $11.00. Il est certain qu'on se les disputera avidement, samedi, au prix de la vente de la Nouvelle Administration. $4.95

GANTS DE CHEVREAU POUR DAMES

Gants de chevreau, Kathleen, pour dames, dans toutes les nuances les plus nouvelles: tan, brun, gris, rouge, vert mode, beige, avec points de fantaisie blancs et noirs, avec 2 boutons fermoirs. Pointure de 5½ à 7. Prix pour samedi . . . 75c

Gants Countess, en chevreau, pour dames, dans les nuances tendres : tans, bruns, gris, mode avec points en soie de fantaisie noirs et blancs et deux boutons fermoirs. Pointure: 5½ à 7. Prix pour samedi . 99c

NOUVEAUTES DANS LES ARTICLES DE COU POUR DAMES

Echarpes blanches en tulle de Bruxelles et point d'Esprit, 9 pouces de largeur par 7 pouces de longueur 25c Samedi . .

Echarpes de dames, en tulle de Bruxelles crème, garnies de passementerie Battenberg, 9 pouces de largeur par 84 pouces de longueur . . . 40c Samedi . . .

Echarpes en tulle de soie, noires ou blanches, 8 pouces de largeur par 70 pouces de longueur. $1.00 Samedi . . . .

LISTE D'ARTICLES DE SPORT

Baseballs pour garçonnets	4c à	$1.15	
Gants "Catchers" pour garçonnets	9c à	$3.00	
Gants "Fielders" pour garçonnets	56c à	$3.00	
Bâtons pour baseball	4c à	90c	
Bâtons pour cricket	$2.10 à	$8.00	
Balles pour cricket	$1.25 à	$1.80	
Barres pour cricket	$1.80 à	$4.85	
Raquettes pour Tennis	90c à	$8.00	
Filets pour Tennis	$1.65 à	$2.70	
Balles de Tennis	14c à	38c	
Manches à pêcher la truite	99c à	$10.00	
Crosses pour garçonnets	20c à	$2.50	

LA CIE S. CARSLEY

Etes-vous Intéressé aux FOURRURES ?

Nous sommes Spécialistes dans la confection des . . .

Manteaux de Mouton de Perse

Taillés dans des peaux complètes. La meilleure coupe-tailleur. Les meilleures fournitures et garnitures, genres des plus à la mode. Economie du bénéfice que vous paieriez à ceux qui ne sont pas manufacturiers. : : :

Notre Devise : Grand Débit Petits Profits

J. E. McCOMBER

516 rue Saint-Paul. m v n

Catalogue de Pianos et musique en feuille expédié gratis sur demande.

ED. ARCHAMBAULT

1686 Ste Catherine, Près St Denis 294-m-v-n

LAWRENCE A. WILSON CO., Limitée, agents, 87 rue St Jacques, Montréal. 225-v-n

THE DE CEYLAN

VERT OU NOIR

Est un breuvage délicieux, délicat et hygiénique. Prenez-en.

En vente par tous les Epiciers de 1ère Classe

8, 10, 12

CAPITOL

10¢

232-m,v-n

AUX MARCHANDS DE TAPISSERIE

Voyez les Echantillons de la

NOUVELLE MANUFACTURE

MENZIE WALL PAPER CO., Ltd, Toronto,

Indépendante de toute combine.

DESSINS NOUVEAUX. PRIX TRES BAS.

Daly & Morin, Agents, 32 rue St Sulpice, Montréal.

Le Buste DE LADEBAUCHE EN VENTE A "La Presse"

Couleur Ivoire, 50c. Polychrome, 75c

TÉL. EST 2351

JE VOUS SALUE, MARIE

Par AMEDEE TREMBLAY

Chant et Piano

Envoyé par la poste sur réception de 30c en argent, timbres-poste ou mandat.

C. O. LAMONTAGNE, EDITEUR 140 rue St Denis,

(Salons de Pianos Rivet)

Imfc

Voyez nos lits spéciaux émaillés et en cuivre, avec sommiers et matelas, pour..... $9.50

THE STODDARD BEDDING CO.

2234, 2236 RUE SAINTE-CATHERINE 285-l, v, n

GRANULES BUROT

Camomile Flowers — Trade Mark — Paris-Canada Medical Co

Sont le Meilleur Remède pour

LA DYSPEPSIE !

Symptômes :

Manque d'appétit, crampes d'estomac, gonflements, sang à la figure, tendance au sommeil, vents, vomissements. Le matin, au réveil, le dyspeptique a la bouche sèche, amère, la langue chargée, la constipation est fréquente. Cet état des voies digestives retentit sur la santé en général, la lourdeur de tête, les étourdissements, l'incapacité de travailler, l'anémie, l'amaigrissement, les palpitations, l'essoufflement, un teint pâle et terreux, le cancer, souvent surviennent.

Dans certains cas il y a des rapports et des vomiturions brûlantes et le malade a toujours faim, se sent l'estomac vide ; souvent aussi, le foie est engorgé et l'eczéma et autres maladies de peau surviennent.

Si vous souffrez d'un seul de ces symptômes, c'est trop ; prenez garde, la dyspepsie et la maladie du foie et des reins vous guettent.

Alors, faites usage des Granules Burot et vous serez guéris. Vos voies digestives ont besoin d'être aidées. Ce dont vous avez besoin est un laxatif doux et sûr qui les renforce et les nettoie. Les GRANULES BUROT, faites avec de l'huile de camomille et autres substances végétales, remplissent bien ce but, et aucun autre remède n'a un aussi bon effet sur les maladies du foie, dyspepsie migraine, etc. Elles guérissent positivement la constipation habituelle. Un mois de traitement pour 40c. Envoyé franco sur réception du prix, 6 flacons de 40 à 50 granules pour $2.00. Consultations gratuites. Adressez : CIE MED. PARIS-CANADA, Cb. 6, "La Presse," Montréal.

LE CANADA AUX ETATS-UNIS

SOUVENIRS D'ACADIE

Lundi prochain, jour de l'Assomption, les Acadiens célèbreront leur fête nationale a Waltham, Mass.

LA GREVE

A Worcester, Mass., le Quinsigamond, lac de plaisance, menace de se dessécher.

HONNEUR A LOWELL

Worcester, Mass., 12 — Nos frères Acadiens des Etats-Unis tiendront leur congrès national annuel lundi prochain, le 15, à Waltham, Mass.

Lundi est la fête de l'Assomption. C'est la fête choisie, comme fête patronale par l'Acadie catholique et française.

A cette date, il y aura donc, à Waltham, réunion des délégués des différentes succursales de la Société de l'Assomption, et délibération sur les questions d'intérêt pour cette société et ses membres.

Le comité local profitera de la circonstance pour avoir, à Waltham, la célébration de la fête nationale acadienne avec autant de solennité que possible. Le matin, à 8 heures, il y aura, à l'église Saint-Joseph de Waltham, messe solennelle. Les cérémonies religieuses terminées, les délégués se retireront dans leurs salles de délibération, au No 11, rue Noonan.

Le soir, à 7½ heures, il y aura soirée publique dans la salle Endicott, rue Moody.

La population française de Waltham et des environs est cordialement invitée à assister à cette réunion patriotique.

Il y aura discours, chansons et musique. Nos meilleurs orateurs acadiens des Etats-Unis seront présents, et en plus, on compte sur la présence du délégué de la succursale de Bouctouche, N. B., dans la personne du Dr D. V. Landry dont la réputation comme orateur est déjà connue.

Le comité d'organisation adresse un appel vibrant de patriotisme aux Acadiens.

Voici :

"Compatriotes acadiens, ne manquons pas de nous rendre .. cette fête. Aussi longtemps que nous conserverons l'amour de notre fête nationale nous aimerons notre religion, notre langue, nos moeurs et coutumes. Car c'est en ce beau jour que nos coeurs sont le mieux disposés à accepter les paroles de conseil et d'encouragement qui nous sont données par les plus éclairés d'entre nous. La difficulté n'est pas toujours de nous parler mais plutôt de nous réunir pour nous parler. Un coup de coeur, compatriotes, allons à Waltham le 15 août au soir pour y entendre parler de la patrie absente et de nos intérêts nationaux. Ces réunions sont toujours appelées à faire un grand bien parmi nos populations. Pourquoi pas assister, puisque le 15 août ne vient qu'une seule fois dans l'année ?

N'oubliez pas, à 7½ heures. Salle Endicott. Entrée gratuite.

COMITE D'ORGANISATION"

LA GREVE DE FALL RIVER

Ce que l'on dit et ce que l'on fait.

Fall River, Mass., 12 — M. N. B. Borden, le président de l'Association des manufacturiers, était l'autre jour à Fall River. Il n'a pas semblé craindre de parler de la grève. "Les patrons", a-t-il dit, "ont l'intention de tenter une reprise des affaires vers le milieu de septembre, pas avant. Il est bien entendu que si les conditions du marché ne se sont pas améliorées, et si les grévistes montrent encore un désir de continuer la lutte pour résister à la réduction des salaires, on ne rouvrira pas du tout, et que l'on attendra jusque vers le milieu d'octobre. M. Borden a même laissé entendre que si les conditions financières était plus encourageantes, il faudrait encore que ces ouvriers fussent disposés à accepter la réduction imposée, avant qu'on fasse des démarches pour ouvrir les ateliers.

Les courtiers assurent que la stagnation la plus parfaite a cours sur le marché au coton. Il est vrai que l'on a expédié quelque marchandise spéciale, mais le gros de la production est encore dans les entrepôts, et les demandes sont nulles. C'est l'avis des courtiers que les acheteurs retardent le marché, dans l'espoir que les ouvriers vont finir par faiblir, et qu'il sera ensuite facile aux acheteurs de jouir d'une partie des revenus réalisés par la réduction des salaires.

Les nouvelles sont arrivées au quartier général de la grève que les Merrimack Print Works, de Lowell, vont fermer leurs portes, du 12 au 29 de ce mois. Des avis ont été affichés à cet effet dans les ateliers, et cela à la grande surprise des ouvriers, auxquels on avait assuré, encore la semaine dernière, que les opérations ne seraient en rien retardées à Lowell. Il y a 1,500 ouvriers dans les Merrimack Print Works.

Deux représentants des grévistes de Fall River sont arrivés ces jours derniers à Lowell, et se sont mis immédiatement en rapport avec les autorités du conseil textile, qui va leur faciliter la besogne du prélèvement des fonds. Ces deux délégués sont M. Charles Hagan et George Turner. Ils visiteront es ouvriers syndiqués, expliqueront la situation qui règne ici, et solliciteront de l'aide que les camarades de Lowell ont déjà promise. Ils iront probablement ensuite à Lawrence.

A Lawrence, il y a eu l'autre soir assemblée de l'union centrale du travail. On y a endossé la grève de Fall River, et nommé cinq délégués qui agiront conjointement avec un comité identique représentant le conseil textile de Lawrence. Les deux organisations sont à préparer une assemblée monstre à l'hôtel de ville, dans l'intérêt des grévistes de Fall River. L'honorable E. J. Slattery y adressera la parole. On avait voté une certaine somme qui devait être distribuée en prix aux heureux concurrents qui prendront part à la célébration de la fête du Travail. On a voté que les gagnants de ces prix en fassent le sacrifice et les donnent aux grévistes de Fall River.

De Dover, New-Hampshire, la nouvelle est arrivée aux bureaux de la grève de Fall River que les fabriques Cocheco n'allaient plus fonctionner que quatre jours par semaine, jusqu'à nouvel ordre. Ces manufactures emploient 2,500 ouvriers. Il y a à peine une semaine qu'elles sont rouvertes, après une suspension des opérations de deux semaines. Désormais, et jusqu'à ce que les conditions s'améliorent, les ateliers fermeront le jeudi soir, pour ne rouvrir que le lundi matin suivant. Tout cela paralyse jusqu'à un certain point le secours que les grévistes de Fall River pourraient recevoir.

LAWRENCE, MASS.

Grand pique-nique

Lawrence, 12. — C'est dimanche prochain, le 14 de ce mois, qu'aura lieu le pique-nique organisé par la Garde d'Honneur de Lawrence, une nouvelle organisation canadienne de cette ville, conjointement avec les sociétés Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph. Le pique-nique aura lieu au lac Lanouette, près de Methuen. Il y aura banquet, amusements de toutes sortes, musique et probablement une petite sauterie. Le programme des sports athlétiques est magnifique, et l'on peut en juger par l'exposé que nous en faisons; il va sans dire qu'il y aura des prix de valeur pour les heureux gagnants:

1o Exercices militaires par la Garde d'Honneur, à midi.

2o Course de 100 verges ouverte à tout le monde, à 2 heures. Prix, joli chapeau donné par MM. Héroux, Bennett et Bourget.

3o Course aux oeufs pour les Dames et demoiselles. Prix, une magnifique chaîne donnée par M. L. B. Talbot, bijoutier de la rue Hampshire, et une jolie bouteille de parfum donnée par M. N. Miville, pharmacien.

4o Course dans les sacs. Prix, un porte-habit donné par M. Amédée Cloutier et la photographie encadrée du Pape donnée par M. O. R. Lasalle, agent de "La Presse."

5o Tirage au câble entre les clubs Saint-Joseph et Ste-Anne. Prix, une bourse donnée par la Garde d'Honneur.

6o Courses à trois jambes. Prix, un parapluie donné par M. W. Hamel et une magnifique paire de boutons de manchettes donnée par M. T. H. Vincent.

7o Courses aux patates. Prix, une pipe donnée par M. S. Viger, pharmacien, et un autre prix donné par M. Pierre Côté.

8o Concours des beignes. Prix par M. Frank Ricard, bijoutier.

Les pompiers vétérans

Il y a eu l'autre soir assemblée des pompiers vétérans de cette ville, et l'on y a discuté l'invitation faite par le comité chargé d'organiser les fêtes du Travail à Nashua. On a décidé d'aller prendre part au concours des pompes à bras de Nashua, et l'on se mettra tout de suite à l'oeuvre pour s'exercer, parce que l'on a l'intention de revenir avec un prix au moins. Il est entendu que le corps de tambours des vétérans prendra part à ce voyage. La vieille pompe "Veteran" a été vendue dans le Maine, et les $300 que l'on a touchés de cette vente serviront à payer la balance de la pompe nouvelle dont on a fait l'acquisition. Nos vétérans sont d'avis qu'avec leur nouvelle machine, s'ils y mettent un peu de pratique, ils peuvent gagner des prix dans tous les concours de la ligue, et qu'ils n'ont pas besoin d'avoir peur de se mesurer avec les pompiers des autres localités.

Une alerte

On vient de découvrir en ville un nouveau cas de petite vérole. Une jeune fille de 15 ans, Mlle Léa Duquette, demeurant rue Hampshire, 144, a été atteinte de la contagion, et a été conduite immédiatement à l'hôpital des varioleux. Mme Duquette, la mère de la jeune fille, l'a accompagnée pour prendre soin d'elle. On ne savait où Mlle Duquette avait contracté la maladie. Les autorités du conseil d'hygiène se sont mises à l'oeuvre, et ont découvert des choses intéressantes. Il appert qu'un nommé Joseph Lamontagne, 35 ans, qui demeure dans le même édifice que la famille Duquette, a été atteint de la variole, au retou d'un voyage à Salisbury Beach. L'homme s'est vite rétabli, mais a eu une rechute peu de temps après, et pendant trois jours s'est trouvé dans une totale impossibilité de travailler. Il est allé voir un médecin, qui lui a donné les soins nécessaires, mais sans l'avertir qu'il était atteinte de la contagion, et sans en rien dire au conseil d'hygiène. On croit que la jeune fille aura pris la maladie de Lamontagne. Ce dernier, en effet, n'a pas cessé de circuler, pendant le temps qu'il était sous les soins du médecin. Il allait même à l'église Ste Anne. Il est à présent parfaitement rétabli, et tout danger de contagion de sa part est disparu. Mais les autorités sanitaires craignent de découvrir une quantité de cas, chez des personnes qui se sont trouvées en contact avec Lamontagne. Il est possible qu'il y ait enquête dans cette affaire. Quant à Mlle Duquette, les médecins disent que son cas n'est pas grave, et qu'elle sera bientôt sur pied.

Les filatures Arlington

Plusieurs des ateliers de l'Arlington Corporation de cette ville, rouvriront lundi prochain, après avoir suspendu leurs opérations pendant une semaine. Toute cette partie des fabriques connue sous le nom de "Top Mill" est demeurée inactive, ainsi que les ateliers de tissage, de teinturerie et de finissage. Les autres ateliers ont continué de fonctionner comme auparavant. La condition du marché a été assignée comme cause de cette fermeture.

LOWELL, MASS.

Tous enfants de Lowell

Lowell, 12 — Notre ville n'est pas sans s'énorgueillir du fait que le nouvel évêque de Manchester, M. J. B. Delaney, est un enfant de Lowell. Cela porte à quatre le nombre des évêques occupant actuellement des sièges épiscopaux, qui ont vu le jour et qui ont grandi dans notre ville. A part Mgr Delaney, il y a Mgr O'Connell, évêque de Portland ; Mgr Allen, de Mobile ; Mgr Garrigan, de Sioux City. Peu de villes dans les Etats-Unis peuvent se vanter de posséder de tels citoyens.

Une affaire mystérieuse

Il y a quelque temps, des gens de cette ville, qui étaient dans un cottage, sur les lignes qui marquent la division de Methuen, ont aperçu flottant sur l'eau, le cadavre d'un homme qu'ils ont réussi à retirer sur la berge. Ils ont immédiatement averti les autorités, et des perquisitions ont été faites. Ce n'est que plusieurs jours plus tard que l'on a reconnu que le noyé n'était autre que le nommé Louis Gascon, anciennement épicier à Nashua, où il a rempli pendant quelques années les fonctions d'échevin. M. Cusson était très favorablement connu à Lowell, à Lawrence et à Nashua, comme un homme dont les affaires ont toujours été prospères, et un compatriote dont le talent a toujours été mis à la disposition des nôtres dans toutes les circonstances.

M. Cusson était inhumé lorsque l'on a établi son indentité, et ce sont ses fils, qui, en reconnaissant la montre et quelques autres objets trouvés dans les poches du défunt, ont déclaré que ce dernier était leur père. On a commencé alors à se demander comment il se faisait que M. Cusson fût trouvé noyé dans la rivière Merrimac, et bientôt les parents du défunt et la police ont été d'opinion qu'ils étaient en présence d'un assassinat.

Voici ce que raconte M. Victor Cusson, un des fils du défunt, et qui demeurait avec son père. M. Louis Cusson avait l'intention d'aller faire un voyage d'affaires à Boston, et dans ce but, avait touché une forte somme à la banque. On dit que cette somme était dans le voisinage de $800. Le matin du jour où le défunt était pour partir avec son fils, on l'appela tout à coup au téléphone. Il parla pendant quelques instants devant l'appareil, et sortit soudain, en disant à son fils qu'on le demandait au dehors. Il dit ensuite à ce dernier de se préparer à faire le voyage de Boston, qu'il le rencontrerait à la station du chemin de fer.

M. Victor Cusson se rendit à la gare, à l'heure du départ du train, mais ne vit pas son père. Il crut un moment que le défunt avait pu prendre un train antérieur, et partit tout de même pour Boston. Ses affaires le retinrent deux jours dans la capitale. Il revint chez lui pour apprendre que son père n'avait pas été revu depuis deux jours. C'est alors que les soupçons commencèrent à naître. M. Victor Cusson est d'opinion qu'on a appelé son père au dehors dans l'intention de l'assassiner. Il est vrai que le défunt avait encore sur lui une somme de $35 et sa montre, mais cela peut fort bien avoir été laissé en la possession du défunt pour faire croire qu'il s'était noyé accidentellement ou qu'il s'était suicidé. Il y a là une affaire que la police va s'efforcer d'éclaircir, et qui pourrait causer des surprises à nos compatriotes d'ici à quelque temps.

CHICAGO, ILL.

Pique-nique annuel de la Société Française de Secours Mutuels.

Chicago, 12 — La Société Française de Secours Mutuels a fêté son 45ème pique-nique annuel au Garden's Grove, Harlem, Ill., près Chicago.

La réunion a été très nombreuse. Presque tous les membres et leurs familles s'étaient portés au lieu du rendez-vous.

Remarquons que la Société Française de Secours Mutuels est l'une des plus anciennes sociétés mutelles de Chicago.

La fête a été charmante. La température était très belle, et les amusements ont été vivement partagés.

Des prix ont été décernés aux vainqueurs dans les concours, courses de Dames et courses de messieurs, etc.

La danse, au son d'une excellente musique a été entraînante.

Grand banquet dans la soirée ; plus de 300 personnes assistaient à ce banquet.

Le banquet fut présidé par M. Victor Girardin, doyen et l'un des fondateurs de la société.

Des discours furent prononcés par MM. Victor Girardin, M. Rousseau et Jos. Chalifoux, président actuel de la Société. Ils ont donné un aperçu du bien que la Société a fait à ses membres depuis 45 ans d'existence. Ces discours ont été bien applaudis par la foule.

Des remerciements sont dus au comité d'organisation qui a su si bien préparer cette fête champêtre.

Le comité était composé comme suit: MM. Frs Mercier, P. Quintal, Jos. Campion, Marc. Laframboise, Victor Bouillier, Zot. Rouleau, Eug. Bouet, Jos. Daoust.

Les officiers actuels de la Société sont MM.: Président, Jos. Chalifoux ; vice-président, Paul Néroni ; secrétaire, Frs Mercier ; trésorier, Jos. Campion ; médecin, Dr J. O. Bolduc.

La fête s'est terminée à une heure avancée de la soirée et tout le monde s'est retiré enchanté d'avoir passé une aussi belle journée. On espère se rencontrer encore l'année prochaine au 46ème anniversaire. Le pique-nique a été un très bon succès financier.

SCHENECTADY, N. Y.

Grande fête sous les auspices de la Societé St-Jean-Baptiste.

Schenectady, 12 — A la dernière réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste, Conseil 67 de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, il a été décidé de donner un carnaval. Un contrat a été signé engageant la "Saint-Louis Carnival Company" pour fournir les attractions pendant cinq soirs, à commencer du 7 au 12 novembre prochain.

Ce carnaval aura lieu dans le "Centre Street Opera House et les amusements surpasseront tout ce qui a été donné jusqu'ici dans Schenectady.

Une partie de la représentation sera fourni par la St Louis Carnival Company qui n'a jamais joué ailleurs qu'à Buffalo pendant l'Exposition et à Coney Island, l'an dernier.

Au Congrès de l'Union St-Jean Baptiste

Le président de la société H. F. Meunier a été délégué pour représenter le conseil 67 au Congrès de l'Union St-Jean Baptiste d'Amérique qui aura lieu cette année à Willimantic Conn., les 26, 27 et 28 septembre.

Une nouvelle Société de Dames

Une succursale de la société St-Jean-Baptiste, conseil No 67 de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique a été formée parmi les dames de notre colonie canadienne, la semaine dernière.

Les membres de cette nouvelle organisation ont été initiées par les officiers de la société St Jean-Baptiste dans la salle de l'église. Une belle réception avait été préparée pour les nouvelles sociétaires par un comité de la société composé de MM. George A. Manny, Jos. Martin et H. F. Meunier.

Pendant la cérémonie de l'initiation, l'orchestre Lavoi nous a fait de la belle musique et ces messieurs ont beaucoup contribué au succès.

La nouvelle société commence avec 12 membres réguliers et plusieurs membres associés. Elle a adopté le nom de Conseil du Sacré-Coeur et les officiers sont : Mme H. F. Meunier, présidente, Mme F. Crépeau, secrétaire, Mme Van Amberg, perceptrice.

NEW-BEDFORD, MASS.

Joyeux Pique-nique

NewBedford, 11. — Un joyeux pique-nique a eu lieu chez M. Duval, de l'avenue Shawmut. Voici les noms des personnes qui ont pris part à cette excursion organisée par M. Théophile Bonneau : M. Aimé Poirier et Mlle Bella Parent, M. O. Boucher et Mlle R. Boucher, M. A. Benjamin et Mlle Anna Dulong, M. Wm. Loughlin et Mlle R. A. Lafrance, M. D. McGee et Mlle Gauthier, M. T. Lafrance et Mlle Aurore Dion, M. Gaucher et Mlle Marie Lafrance, M. Paul Daunais et Mlle B. Lafrance, M. John Daley et Mlle Dumaine, M. Metthé et Mlle Ernestine Lague, M. Fred Lavoie et Mlle Dumaine, M. Th. Bonneau et Mlle O. Lafrance.

Partis de bonne heure, les joyeux excursionnistes ne sont revenus que très tard.

Les Réparateurs de Métiers

L'assemblée mensuelle régulière de l'union des réparateurs de métiers a eu lieu.

On y a décidé d'envoyer trois délégués à la convention nationale des réparateurs de métiers qui siégera à Biddeford, Me., les 25, 26 et 27 courant. Les délégués élus sont MM. John Hobin, John P. Scully et John C. Holt. On a aussi voté un crédit de $100 en faveur des grévistes de Fall River.

L'Association des Cordonniers

L'association des cordonniers de la partie Sud du Massachusetts a tenu une grande réunion, au parc Marine. Environ 150 délégués étaient présents.

L'assemblée a été présidée par M. C. E. Lowell, de Whitman.

Plusieurs questions importantes ont été discutées.

Pour les grévistes

Le 20 courant, une grande soirée sera donnée à l'hôtel de ville, sous les auspices de l'Union Centrale du Travail. Les recettes de cette soirée sont destinées au fonds de secours des grévistes de Fall River.

La Mortalité

Vingt-et-une personnes sont décédées, à New-Bedford, la semaine dernière. Les causes de ces décès ont été : choléra infantum, 5 ; gastro-entérite, 3 ; maladies des rognons, 1 ; méningite, 1 ; gastrite, 1 ; convulsions, 1 ; gangrène pulmonaire, 1 ; cancer de l'utérus, 1 ; débilité infantile, 1 ; autres causes, 6.

Dépenses municipales

Le rapport des dépenses municipales pour la semaine terminée le 30 juillet se lit comme suit :

Evaluateurs, $160.33 ; cimetières, $702.37 ; pont de la rue Coggeshall, $5.26 ; service civil, $171.07 ; service des incendies, $859.83 ; divers, $233.38 ; bibliothèque publique, $49.70 ; pont de N. B. et F., $89.50 ; aqueduc, $947.45 ; commission des parcs, $1,066.05 ; police, $2,070.43 ; pauvres, $94.59 ; bains publics $42.00 ; salaires, $63.45 ; écoles, divers, $543.74 ; égouts, $273.76 ; égouts, rue Manomet, $385.63 ; rues, $4,471.73. Total, $12,234.76.

La criminalité

Voici le rapport de la prison et celui de la maison de correction pour la semaine terminée le 6 du courant :

Prison—Nombre de détenus au dernier rapport, 17. Envoyé en cour et non revenu, 1 ; envoyé en cour puis à la maison de correction, 1 ; admis à caution, 1 ; débiteur insolvable, 1. Actuellement prisonniers, 19.

Maison de correction—Nombre de détenus au dernier rapport, 221. Enfermés depuis : pour ivresse, 13 ; pour assault, 1 ; pour vol, 3 ; pour tapage, 2 ; pour vagabondage, 1 ; pour menaces de mort, 1 ; pour escroquerie, 1 ; pour avoir gardé un chien non licencié, 1 Libérés pour divers motifs, 34. Actuellement détenus, 216.

PHENIX, R. I.

Retour d'Europe de M. l'abbé J. D. Lebel — Grande joie parmi ses paroissiens —Splendide réception.

Phénix, 11 —Les paroissiens de l'église Notre-Dame du Bon Conseil sont tous heureux du retour de leur vénéré pasteur, M. J. D. Lebel, parmi eux.

M. l'abbé revient d'un voyage de sept mois en Europe.

M. l'abbé J. D. Lebel, curé de Phoenix, R. I.

Une foule considérable de fidèles s'est portée à sa rencontre, lorsqu'il est descendu du train qui l'a amené ici.

Lorsque M. l'abbé monta en voiture, la Fanfare de Hope joua un très beau morceau de circonstance.

Une procession se forma et défila dans l'ordre suivant :

1o. La Société de St Jean-Baptiste ; 2o. La fanfare ; 3o. La garde d'honneur ; 4o. Le Cercle Pie X ; 5o. Le Rév. J. D. LeBel, accompagné du Rév. M. Canuel, curé de la paroisse en son absence, et du Père Dallaire, de l'église Ste Anne de Fall-River ; 6o. La foule des paroissiens.

Partout sur le passage, les maisons étaient pavoisées, et notre village avait son aspect de grands fêtes.

Lorsque M. l'abbé Lebel fut arrivé au presbytère, M. Arthur Morin lut, au nom des enfants de la paroisse, une jolie adresse, et lui présenta un calice d'or.

M. l'abbé Lebel répondit éloquemment à l'adresse et remercia cordialement les petits enfants du beau cadeau qu'ils venaient de lui offrir.

Le dimanche

Dimanche dernier, grand'messe, à 10½ heures, chantée par M. l'abbé Lebel lui-même, avec diacre et sous-diacre. Un éloquent sermont fut prêché par M. l'abbé Dallaire.

L'Union Chorale a brillamment exécuté, sous la direction de M. le professeur Arthur Morin, la messe du Second Ton de Perreault.

A l'Offertoire, magnifique motet: "Caro mea."

Les solistes se distinguèrent, particulièrement Mlles Touchette et Gilman et M. Hilaire Théroux.

Tout le chant fut accompagné de l'orchestre.

Mme N. Denommee tenait l'orgue.

La société St-Jean-Baptiste

Cette société nationale a donné à M. l'abbé Lebel, dans la salle de la Grande Armée, une magnifique réception.

Une adresse fut présentée, et un magnifique crucifix donné en cadeau au prêtre vénéré.

Le soir, il y eut grand banquet-concert, sous les auspices des Dames de Ste Anne.

Une jolie comédie en un acte : "La Chasse de Henri IV," fut représentée avec un très beau succès, par les acteurs suivants : M. D. A. Dufresne, M. Josaphat Payette, Mme D. A. Dufresne, M. Arthur Boucher, Mlle Marie Pelletier, Mlle Azama Richard, Mlle T. Jalbert, M. Joseph Poulin.

Ajoutons que durant le banquet, une magnifique adresse fut présentée, au nom des paroissiens, par M. Adélard Blanchette, à M. l'abbé Lebel, qui reçut aussi le joli cadeau d'une bourse de $100.00.

Bref, les paroissiens de l'église Notre-Dame du Bon Conseil, de Phenix, ont royalement fait les choses, pour recevoir leur digne et populaire pasteur.

WORCESTER, MASS.

Les écoles paroisiales — La contribution — Excellent système.

Worcester, 12 — On aura désormais un système uniforme dans l'achat des livres de classe, aux écoles paroissiales Notre-Dame. L'enfant paiera un dollar par année et le curé de la paroisse lui fournira les livres et tout ce dont il a besoin pour s'instruire.

En outre, le curé veut mettre ces écoles de la paroisse sur un pied égal si non supérieur, aux écoles publiques de la ville.

En septembre prochain, les soeurs de Ste Anne ouvriront une classe spéciale de clavigraphie et l'on songe à donner des cours de sténographie ; c'est l'ambition du curé de Notre-Dame de pouvoir préparer les enfants à entrer dans le monde et de leur permettre de figurer avantageusement à côté des enfants qui fréquentent les écoles publiques.

Outre le coût des livres, les parents doivent payer 10 cents par semaine pour chaque enfant qu'ils envoient à l'école, 20 cents pour deux enfants et 25 cents pour trois.

Dans la nouvelle paroisse

qui a desservi sa nouvelle paroisse, depuis sa fondation.

M. le curé ne sait pas encore le nom de l'assistant que Mgr Beaven lui nommera.

Notre nouveau curé vient de prendre possession de son presbytère, qui est une maison en brique, située sur la rue Green, près de la salle Ste Famille. Le curé occupera deux étages ; ce qui ne répondra pas tout à fait aux besoins de la paroisse. Mais c'est une paroisse naissante que celle de M. le curé Chicoine, et elle doit avoir des débuts modestes, bien que la perspective soit très encourageante.

Le lac Quinsigamond va-t-il se dessécher ?

L'eau est très basse au lac Quinsigamond, soit à 3 pieds plus bas qu'au printemps, et à un niveau au-dessous de tout ce qu'on se rappelle. Pour y naviguer maintenant il faut être familier avec les bancs de sable, les écueils et si on s'aventure hors du chemin battu on risque de se heurter à d'innombrables souches. En dehors du lac proprement dit, il faut une vigie constamment. Tous les tributaires du lac sont maintenant à sec et la seule source de revenu pour le Quinsigamond se trouve dans certains petits ruisseaux naturels ou artificiels.

Les tributaires du lac se comptent par douzaines à peu près. Leur volume varie passablement selon la saison. En partant du côté nord de la chaussée sur la rive est en allant au nord, à côté de la remise Haas et Fenner est le ruisseau Baker, long d'un mille et qui déverse le trop plein de l'étang Taft. Ce ruisseau est presqu'a sec, puis vient le ruisseau Abbott au-dessus du 2e pont. Ce ruisseau assèche l'étang Newton et Mud où l'eau est pure et en abondance et passe à travers le terrain de M. Pierre Gamache.

Descendant sur le côté ouest est le ruisseau Poorfarm qui est très bas. Il vient du Summit et se jette dans le lac. Ensuite vient le Coal Mine appelé ainsi parce qu'il côtoie une ancienne mine de charbon. A côté de la maison des Lakesides est un autre ruisseau qui se jette dans le lac. Ce ruisseau est alimenté par des sources et vient de l'ouest de l'Oval.

Près de la maison des Quinsigamond est un autre petit ruisseau aussi alimenté par des sources et près du Lake Park est un autre ruisseau de sources. Du côté est, en allant au nord, il y a deux ruisseaux : le Cedar qui coule près de Faith Cove, maintenant à sec, l'autre ruisseau est si petit qu'on peut l'enjamber; il part de l'étang Jordan et suivant une ligne sud-ouest vient se jeter dans le lac.

La cause principale de l'eau basse c'est que les filatures de Garfton qui ont le droit de prendre de l'eau au lac Quinsigamond se servent largement de ce temps-ci au barrage.

Mort d'une vénérable canadienne

Mme Emérence Dandurand, épouse de feu Pierre St Onge, et peut-être la plus vieille canadienne à Worcester, est morte.

Mme St Onge est descendue dans la tombe, après une longue carrière bien remplie, elle avait 77 ans, 7 mois, 29 jours et a toujours demeuré en cette ville depuis 65 ans. Elle a succombé chez son gendre, M. Noé A. Brûlé, 32 rue Jefferson.

Mme St Onge naquit à Lacadie, Qué., et immigra aux Etats-Unis, à l'âge de 15 ans, elle laisse deux garçons, Samuel, de Worcester, et Louis, de West Sutton; deux filles, Mme Noé A. Brûlé, de cette ville et Mme Pierre Jodoin, de la Californie.

WOONSOCKET, R. I.

Grande journée pour nos compatriotes

Woonsocket, 12 — La journée des Canadiens-français à Rocky Point le 25 du mois courant sera tout un événement.

L'organisation est maintenant complète ou à peu près.

Il a été décidé de demander un officier de l'armée régulière de l'Etat pour être juge des évolutions militaires. Un grand nombre de gardes prendront part à ce tournoi; plusieurs ont manifesté le désir d'y prendre part.

Il est très essentiel que tout Canadien-français quels que soient son éloignement ou son occupation, fasse tout son possible pour participer à ces agapes fraternelles, afin de montrer aux nations anglo-saxonnes avec lesquelles nous vivons que nous avons tout comme elles une journée d'éclat, une journée où la voix de nos meilleurs tribuns se fait entendre en nous rappelant la patrie absente, le souvenir de nos chers aïeux et nous indiquer les meilleurs moyens à prendre pour accélérer la marche rapide de notre élément sur ce sol.

Que l'on attende donc au jeudi 23 août pour se payer une petite promenade sur les rives charmantes de la baie Narragansett; car soyons assurés que ce jour-là il nous sera permis, du moins, par la pensée, de nous rendre au pays natal; d'admirer de près nos gardes militaires et surtout de rencontrer et de causer avec un plus grand nombre de Canadiens-français.

Les membres de l'Association travaillent sans relâche pour assurer le succès le plus complet. Qu'on se le dise. Donnons-nous rendez-vous avec nos amis éloignés pour ce jour-là.

Une démonstration sympathique.

Une magnifique démonstration a eu lieu à l'Institut, en l'honneur de notre compatriote, M. Joseph Sansouci.

M. Joseph Sansouci est le vainqueur d'un concours pour le recrutement des membres, organisé par l'Union St Jean-Baptiste, il y a trois mois. Dans ce court espace de temps, M. Sansoucy a fait enrôler 45 membres sous la bannière de l'Institut. La soirée d'hier avait pour but de le proclamer vainqueur et de lui remettre le prix du concours, une superbe montre en or, avec inscription de circonstance. C'est dire que cette séance a été très intéressante et a valu au héros de la fête, force compliments qui étaient, d'ailleurs, mérités.

La séance a été présidée par M. Adolphe Bonnault, vice-président de l'Institut et président pro-tem de la société en l'absence de l'hon. Adélard Archambault qui voyage en ce moment au Canada.

Des discours ont été prononcés par Son Honneur le maire Gaulin, MM. J. Ambroise Morin, J. A. Caron, Joseph Roy, président de la Société St Jean-Baptiste, J. B. Brouillet, de Waltham, Mass., Joseph Sansoucy, et le rédacteur de la "Tribune".

Le discours de présentation du prix du concours a été fait par M. J. A. Caron, le secrétaire général de l'Union.

Un très joli programme musical a été exécuté par des artistes locaux sous la direction du prof. J. Ernest Philie.

M. Joseph Fugère a chanté des romances qui ont été très applaudies. Très applaudis également ont été les chants donnés par un double quatuor comme suit : Prof. Eusèbe Viau, prof. J. Ernest Philie, MM. J. A. Paradis, Pierre et Joseph Malboeuf, E. C. Chagnon, H. Durocher, Joseph Fugère et F. X. Cuya.

Le comité de la fête se composait de MM. Joseph Ambroise Morin, Hormisdas Durocher et Charles H. Cabana.

Délégués de l'Union St-Jean-Baptiste

La Société St Jean-Baptiste a tenu dimanche son assemblée mensuelle régulière.

M. Joseph Roy présidait.

On a fait le choix des délégués à la convention générale de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, qui aura lieu à Willimantic, Conn., les 26, 27 et 28 septembre prochain. Voici la liste des délégués : Joseph Roy, Henri Pouliot, Louis C. Lafayette, Wilfrid L. Côté, Henri Langelier, Joseph Gélinas, George J. Paquin.

A cette assemblée on a, de plus, initié six membres et reçu deux demandes d'admission.

PAWTUCKET, R. I.

Beau témoignage d'estime

Pawtucket, 12 — Les officiers du Conseil Suprême et du Cercle No 4 des Chevaliers Jacques-Cartier d'Amérique se sont réunis chez M. Joseph Dupuis, ex-secrétaire suprême, afin de lui donner un témoignage de leur estime avant son départ pour le Canada.

Une magnifique adresse — exprimant l'appréciation de son dévouement pour le succès de la société et lui souhaitant tous les succès pour l'avenir — fut lue au héros de la soirée par M. Nazaire Tétreault, trésorier suprême, qui lui présenta en même temps au nom de tous une magnifique bague en or ornée d'une pierre précieuse.

M. Dupuis remercia en termes émus ses confrères pour la marque d'estime qu'on lui donnait, les assurant qu'il en conserverait un souvenir ineffaçable. Puis il invita ses amis à passer la soirée avec lui et il en résulta une réunion des plus agréables où le feu roulant des bons mots a entretenu la plus franche gaieté.

Il y eut partie de whist, chansons, etc., et sur les minuit on se sépara en emportant un bon souvenir de cette soirée et tous étant satisfaits d'avoir accompli son devoir en donnant à M. Dupuis cette marque d'amitié.

HOLYOKE, MASS.

Ce qu'il en coûte

Holyoke, 12 — La grève des charpentiers, commencée le 1er mai dernier, a pris fin.

Les grévistes étaient au nombre de 225. Pendant la grève, les gages perdus ont été de $30,000 et la ville perd $150,000 en maisons projetées dont la construction est indéfiniment ajournée.

NOUVELLES D'OTTAWA

Gompers attendu — L'hon. M. Carrol deviendrait juge en chef—Le commerce du Canada — Demande de l'Association des Horticulteurs — Les gages des bûcherons — Policeman battu — Rapport du capitaine Moodie — Etc.

Du correspondant régulier de "La Presse"

Ottawa, 12 — Les ouvriers syndiqués de cette ville auront Samuel Gompers comme visiteur, le jour de la fête du travail.

Quoi qu'on en ait dit, il semble encore presque certain que ce soit l'honorable M. Carroll qui succède à Sir L. N. Casgrain, comme juge en chef de la province de Québec. La nomination de ce dernier à la présidence de la commission pour la revision des statuts de la province de Québec signifie que le siège de premier juge est vacant.

—Le "treasury board" a siégé hier après-midi.

—Le conseil des ministres siégera demain toute la journée.

—Le sous-ministre des travaux publics, M. Gobeil, partira immédiatement pour l'Ile d'Orléans, où sa famille est en villégiature. Il fera, quelques jours après, l'inspection du Saint-Laurent, et se rendra à Halifax, où le ministre des travaux publics suppléant, l'honorable M. Hyman, le rejoindra.

—R. R. Gamey, député de Manitoulin, était ici, hier soir, en route pour Smith's Falls, où il doit porter la parole à un pique-nique.

—Le commerce total du Canada a atteint le chiffre de $473,000,000 pendant l'année expirée le 30 juin dernier. C'est une augmentation de six millions sur le total de l'année précédente. L'exportation du beurre a diminué de dix millions de livres et l'exportation du fromage a augmenté de trois millions de livres.

Voici le tableau du commerce général :

	IMPORTATIONS 1903	1904
Marchandises imposables	$136,792,874	$148,302,351
Marchandises exemptes	88,017,354	94,884,042
Totaux	$224,810,528	$243,586,424
Monnaies et billon	8,976,797	7,874,313
Grands totaux	$233,787,325	$251,460,737
Droits de douane	37,166,717	40,302,810
Exportations	214,401,674	219,811,439

—L'association des horticulteurs, en session ici, a passé une résolution priant le gouvernement de modifier le tarif de façon à accorder plus de protection à tous les articles qui peuvent être cultivés avec profit au Canada. L'association demande des droits de pas moins de 25 pour cent.

—Les femmes ont inauguré une méthode de se procurer l'heure, qui dépasse en effronterie tout ce qu'on a pu imaginer jusqu'ici. Il s'agit ni plus ni moins de faire signe au mécanicien de stopper le tramway, d'y monter en dérangeant tout le monde et d'aller s'allonger l'échine sous l'horloge, puis de se retirer en remerciant le conducteur.

—L'avocat O'Donohue, conseil pour les unions de travail, regrette le rejet du bill des aubains par le sénat. Il dit que la Chambre Haute est l'instrument de l'association des manufacturiers et que les ouvriers n'obtiendront justice qu'en formant un parti ouvrier. Il félicite le gouvernement d'avoir tenté un effort sérieux pour faire passer ce bill.

—Je crois savoir que la commission des ministres pour la revision du tarif sera nommée demain par le cabinet. Les spéculations à ce sujet tendent à désigner les honorables MM. Fielding, Paterson et Brodeur, comme reviseurs. Cette tâche demandera une somme considérable de travail et beaucoup de déplacements.

—La rue Elgin sera pav

Servez-vous de l'affiche, employez les meilleurs agents en immeubles, les plus actifs vendeurs de propriétés, mettez-vous, vous-même, sur la route, vous n'arriverez jamais aussi facilement et aussi vite à vendre votre propriété que si vous l'annoncez à vendre dans les Petites Annonces de "LA PRESSE"

TARIF

(Invariablement payable d'avance.)

Pour Annonces Classifiées de "LA PRESSE"

EMPLOI DEMANDE, 10 cents pour 20 mots ou moins, et ½ cent par mot extra, chaque insertion.

ELEVES DEMANDES, 10 cents pour 20 mots ou moins, et ½ cent par mot extra, chaque insertion.

Toutes les autres annonces "ON DEMANDE", 75 cents pour 25 mots ou moins, et 1 cent par mot extra, chaque insertion.

CHAMBRES A LOUER, 10 cents pour 20 mots ou moins, et ½ cent par mot extra, chaque insertion.

TROUVE, 10 cents pour 20 mots ou moins, et ½ cent par mot extra, chaque insertion.

A LOUER, MAISONS, MAGASINS, ETC., 25 cents pour 25 mots ou moins, et 1 cent par mot extra, chaque insertion.

PROPRIETE A VENDRE, 25 cents pour 25 mots ou moins, et 1 cent par mot extra, chaque insertion.

PERDU, 25 cents pour 25 mots ou moins, et 1 cent par mot extra, chaque insertion.

CHANCES D'AFFAIRES, 25 cents pour 25 mots ou moins, et 1 cent par mot extra, chaque insertion.

PERSONNEL, 2 cents par mot, avec un taux minimum de 25 cents, chaque insertion.

AVIS SPECIAL

Le tarif ci-dessus est AU COMPTANT avec la commande. Quand ces sortes d'annonces ne sont pas payées d'avance, il faut faire de nombreuses entrées, et le taux est, en conséquence, beaucoup plus élevé.

Nous n'entrons dans nos livres aucune annonce classifiée de moins de cinq lignes.

EMPLOIS DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, 300 Craig, entre les rues Gosford et Bonsecours. Mains-d'oeuvre de toutes sortes fournies. Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le samedi, on ferme le bureau à 1 heure p.m. — Urbain Lafontaine, gérant.

EMPLOI DEMANDE — Un bon chef cuisinier demande une place, pourra fournir bonnes références. Ecrire P. P., 446 "La Presse." 237—8

EMPLOI DEMANDE — On trouvera une bonne femme de journée, au No 643 Saint-Dominique. 238—1

EMPLOI DEMANDE — Un homme ayant de l'expérience, demande emploi dans un magasin, pour vendre soieries et étoffes à robes, et mercerie. Peut fournir bonnes références, parlant les deux langues. Ecrire Z., 208 "La Presse". 238—1

EMPLOI DEMANDE — Boulanger français, première marque, six ans d'expérience à New-York, demande emploi. S'adresser 55 rue Maurice, par lettre. 237—2

EMPLOI DEMANDE — Une femme arrivant de campagne, désirerait place à la ville ou à la campagne, dans une bonne maison, comme cuisinière avec son jeune garçon, qui pourra se rendre utile dans la maison ou en dehors. S'adresser 77 Montcalm. 237—2

EMPLOI DEMANDE — Jeune garçon désirant occuper ses loisirs prendrait ouvrage de copies au clavigraphe. Pour information écrire à L. H., Boîte 2223 Cité. 234-6

HOMMES ET GARÇONS DEMANDES

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

APPRENTI — On demande un apprenti boucher à Sainte-Anne de Bellevue. S'adresser à Anatole Doré, Sainte-Anne de Bellevue. 237—3

APPRENTI TAILLEUR — On demande un apprenti tailleur de 1 ou 2 ans d'expérience, 1866 Sainte-Catherine. 238—2

BARBIER — On demande un barbier pour commencer lundi matin, place permanente pour un homme sobre. S'adresser J. E. Bénard, St Lawrence Hall. Main 449. 238—1

BARBIER — On demande un barbier, 705 Craig. 238—1

BARBIER — On demande un barbier pour la journée de samedi. On palera $3.50, chez Elzéar Poitras, 1404 Sainte-Catherine. 238—1

BARBIER — On demande immédiatement un bon barbier, au No 237 rue Maisonneuve. Porte voisine de la pharmacie Gauvin. 238—1

BARBIER —On demande un barbier, immédiatement, 264 Rachel. 238—1

BARBIER — On demande un barbier au No 64 des Inspecteurs. 238-1

BARBIER — On demande un barbier, $3.00 et pension pour samedi. Apportez vos outils. C. Valiquette, 465 rue Lasalle, Maisonneuve. 238—1

BARBIER — On demande un bon barbier. Place permanente. S'adresser à J. Vézina, 1710a rue Sainte-Catherine. 238-1

BLOQUEURS — On demande des bloqueurs dans la fourrure, aussi des apprentis, garçons et filles. S'adresser 57 rue Saint-Pierre. 238—2

BOUCHER — On demande un boucher, de préférence un garçon, sachant parler anglais. 1925 Saint-Hubert, Boulevard Saint-Denis, coin Saint-Zotique. 238—1

BOUCHER — On demande un boucher ayant une couple d'années d'expérience, avec bonnes références. S'adresser 1041 Ontario. Léon Therrien. 238—2

BOULANGER — On demande immédiatement deux boulangers, place permanente. S'adresser au No 89 rue Shannon. 238—1

CANVASSER — On demande un bon "canvasser" pour solliciter des commandes en marchandises générales de stock et importation, à commission. Ecrire à H. P. boîte 38. 238—1

COMMIS — On demande, tout de suite, un homme et deux jeunes filles comme commis pour les départements de manteaux et costumes de dames. Inutile de se présenter sans avoir les connaissances voulues et de bonnes références. S'adresser à la Cie Hamilton, coin Sainte-Catherine et Peel. 238—1

COMMIS — On demande un commis d'expérience dans l'épicerie. Inutile de se présenter sans références. 120 Saint-Denis, Montréal. 238—1

COMMIS — On demande un bon commis épicier, expérimenté, parlant bien l'anglais et avec références de son dernier patron. S'adresser par lettre à "Epicier", 181 avenue Abbott, Westmount. 238—1

COUPEURS — On demande des coupeurs expérimentés pour manteaux et costumes. Position stable et bon salaire à des hommes compétents. S'adresser à M. Stanton, The Regent Mfg. Co., 444 rue Saint-Jacques. 238—2

COUTURIER — On demande un couturier de première classe, ouvrage permanent, bons gages. S'adresser J. E. Buswell, 443 Wellington. 238—1

CUISINIER — On demande immédiatement un troisième cuisinier ou cuisinière. G. T. R. Dining Room. 238-1

FERBLANTIER — On demande un jeune ferblantier d'un an ou deux d'expérience, pour fabrication de tuyaux de poêle. Saint-Arnaud Frères, 425 rue Saint-Paul, Montréal. 238—2

FINISSEURS — On demande des finisseurs en fourrures de première classe. S'adresser à 258 rue Saint-Laurent. 238—1

GARCON — On demande un jeune garçon de 14 ans, pour aider aux ouvrages de salle à dîner et de bar, pas d'ouvrage le dimanche. $12.00 par mois. E. L. H. Pinsonnette. 238—1

HOMMES ET GARÇONS DEMANDES

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

HOMMES — On demande 25 hommes au coin du chemin Sainte-Catherine et de l'avenue Wiseman, Outremont, pour travailler à des trottoirs en ciment. 238—3

HOMME A BOIS — On demande un bon homme à bois pour travailler dans les voitures. Ouvrage à l'année, bon salaire. S'adresser à Jos. Fontaine, Fils, Sherrington, Qué. 238—2

HOMMES ET FEMMES — On demande des hommes et des femmes pour travailler pour nous durant leur temps libre. Ouvrage agréable. Bon salaire. Pas de sollicitation. Adressez Boîte 560, London, Ontario. 228—15

HOMMES — On demande des hommes pour travailler pour nous, à salaire ou à commission ; on peut à la maison. Bon équipement gratuit. Bonne demande pour nos marchandises de ce temps-ci. Nous avons 800 acres d'arbres fruitiers et d'ornementation de choix. Stone et Wellington, Toronto, Ont. 183—n

HOMMES — On demande 1000 hommes pour les chantiers. Gages $27 à $28 par mois et la pension. S'adresser à The Algoma Commercial Co, Ltd., Woods Dept. Soo, Ont. 227—27

HOMMES — On demande des hommes recommandables dans chaque localité, pour introduire nos marchandises, poser des pancartes sur les arbres, voitures, le long des routes et tous les endroits en vue; emploi permanent à de bons hommes capables et sobres; expérience pas nécessaire. Ecrivez immédiatement pour renseignements. The Empire Medicine Co., London, Ont. 234-6

HOMME — On demande un homme pour prendre charge d'un ascenseur, doit avoir expérience de moteur électrique. S'adresser P. S. Robb and Sons, 1766 rue Notre-Dame. 238—2

HORLOGER — On demande un horloger, doit comprendre l'anglais, pour position responsable, 30 milles de la ville. S'adresser à P. W. Ellis and Co., Ltd. Edifice Canada Life. 238—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme intelligent, possédant une bonne instruction, comme apprenti typographe. Se présenter demain matin au No 421 Saint-Paul. 238—1

MONTEURS ET AJUSTEURS — On demande quelques bons monteurs et ajusteurs de locomotives. S'adresser à The Locomotive and Machine Company, of Montreal, Limited, Montréal, P. Q. 236—6

MOULEUR — On demande mouleur en cuivre. Un habitué à toutes sortes d'ouvrage. Homme stable. Aucun autre ne doit se présenter. Rubenstein Bros., 537 Craig. 234-2

OPERATEURS — Demandés, des opérateurs pour jupes de robes, devra avoir de l'expérience. Se présenter tout de suite 191 Saint-Laurent. 238—1

OPERATEURS — On demande des opérateurs dans les manteaux. S'adresser chez M. Marchand, 1871 Notre-Dame. 238—2

OUVRIERS — On demande 25 ouvriers menuisiers, pour une nouvelle manufacture, position permanente, dont quelques-uns capables de travailler avec les machines. S'adresser à Regis Guénette, Saint-Jérôme. 236—4

PEINTRES — On demande immédiatement 10 peintres. S'adresser entre 5 et 6 p.m., à H. O'Brien and Co., 250 rue Bleury. 238—1

PEINTRE — On demande un peintre de voiture entrepreneur. S'adresser J. C. Roy, 169 Island. 9,12,13

PLOMBIER — On demande un bon plombier, ouvrage permanent, bon salaire. 2622 Notre-Dame. 238—2

PLOMBIERS — On demande des plombiers. Ouvrage permanent. S'adresser chez Cadieux et Briar, 807 rue Saint-Dominique. 28—2

POSEURS D'APPAREILS — On demande deux bons poseurs d'appareils à eau chaude, aussi un bon couvreur. Ouvrage permanent. S'adresser 444 Rachel. 237-2

PRESSEUR — On demande un presseur dans les habits, place permanente. S'adresser à E. Thériault, 4 Saint-Laurent, chambre No 18. 238—1

PRESSEUR — On demande un presseur dans les pardessus. S'adresser immédiatement à The Beaver Rubber Clo. Co, 426 Saint-Jacques. 238—1

TAILLEURS — On demande des tailleurs de première classe pour manteaux et jupes, échantillon. Position stable et bon salaire à des hommes compétents. Adressez The Regent Mfg. Co., 444 rue Saint-Jacques. 238—8

TAILLEURS DE PIERRE — On demande immédiatement 25 tailleurs de pierre à chaux dure, à la station O. N. Y., Ottawa, Ont. Gages, 43 cents de l'heure. S'adresser à J. J. Fallon, Cornwall, Ont. 238—2

VENDEUR — On demande un bon vendeur pour le département d'étoffes noires. Leteudre, Fils et Cie, 1493-97 Ste Catherine. 238—2

VENDEUR — On demande un vendeur de meubles expérimenté, doit connaître parfaitement le commerce des meubles, parler les deux langues et être bien recommandé. S'adresser à la Levitt Furniture Co., 1793 rue Ste Catherine. 238-2

FEMMES ET FILLES DEMANDEES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

COUTURIERES — On demande des couturières dans les matinées de dames. S'adresser à 10 Saint-Pierre. 230—9

COUTURIERES — On demande des couturières de première classe, au No 49 rue Saint-Denis. Bons gages payés. 237—2

COUTURIERES — On demande des couturières expérimentées dans les jupes de dames, les prix les plus hauts et ouvrage continu garantis aux bonnes ouvrières. S'adresser à Waldman et Sommer, 913 rue Saint-Paul. 237—2

COUTURIERES — On demande des femmes pour faire des pantalons, bon salaire, travail constant. S'adresser immédiatement à The Excelsior Clothing Mfg. Co., 686 rue Craig. 8,10,12,13

DAME — Nous avons à offrir une position pour une dame ayant de l'expérience dans la manufacture des fourrures et pouvant par la suite prendre charge du département des finisseuses. Nous n'espérons pas trouver tout de suite une personne qui a toutes les connaissances requises, mais nous sommes certains que quelqu'un d'intelligent, connaissant le travail, pourrait y arriver dans l'espace d'un an. Il est absolument nécessaire de parler les deux langues. Adresse : Poste Office, Boîte 106 Montréal. 238—2

FILLE — On demande une bonne fille de chambre. S'adresser à 71 rue Saint-Denis. 238—2

FILLES — On demande des filles pour écoter le tabac. S'adresser au No 21 rue Saint-Pierre. 238—2

FILLES DEMANDEES — On demande des opératrices, ainsi que des finisseuses, dans les pantalons d'enfants. Bon emploi pour mains expérimentées. S'adresser à John W. Peck and Co., Ltd., 1855 rue Saint-Laurent, entrée de la manufacture. 238—3

FILLE DE SALLE — On demande une fille de salle et un jeune homme pour la cuisine. S'adresser White Castle Café, 1783 Sainte-Catherine. 238—1

FILLE DE SALLE — On demande une fille pour servir le table, une autre pour laver la vaisselle, dans la salle à manger. Bons gages. Hôtel Payette, marché Bonsecours. 238—2

FILLES — On demande de jeunes filles pour travailler sur machines à carts à faire des cheminées. S'adresser à 1462 rue Notre-Dame, côté. 238—1

FINISSEUSES — On demande des finisseuses dans les manteaux. S'adresser chez M. Marchand, 1871 Notre-Dame. 238—2

INSTITUTRICES — On demande à Saint-Stanislas de Kostka, deux institutrices pour école élémentaire, avec bonnes références. On pourrait payer jusqu'à $100 pour bonnes institutrices. P. Laplante, sec. trés. 235—4

FEMMES ET FILLES DEMANDEES

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

INSTITUTRICES — On demande, pour les écoles catholiques de East Angus, quatre institutrices diplômées, enseignant et parlant bien l'anglais et le français, frères d'immiquer prix et références. S'adresser au secretaire-tresorier, boîte 288, East Angus, P. Q. 234—3

INSTITUTRICES — On demande des institutrices pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à John Jos. Carey, sec. trés., Sainte-Sophie, comté Terrebonne. 236—4

INSTITUTRICE demandée, parlant facilement les deux langues et ayant diplôme et quelques années d'expérience. C. Barsalou, Bryson, comté de Pontiac. 238—4

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille pour apprendre à poser les boutons à la machine. S'adresser immédiatement à The Beaver Rubber Clo. Co, 426 Saint-Jacques. 238—1

JEUNES FILLES — On demande deux jeunes filles pour travailler dans les jupes de soie. S'adresser à M. Marchand, 1871 Notre-Dame. 238—1

LAVEUSE — On demande une bonne laveuse de plancher, capable et robuste, ainsi que des filles de peintures. S'adresser à la ménagère, St Lawrence Hall. 238—1

MODISTES — On demande 3 bonnes garnisseuses de chapeaux, pas d'ouvrage le samedi après-midi. S'adresser à 15 et 17 rue Saint-Pierre. 238—2

OPERATRICES — On demande des opératrices de première classe, dans manteaux et jupes. Emploi permanent. Aussi quelques filles pour apprendre à faire des jupes. S'adresser à la Regent Mnfg Co, 444 rue Saint-Jacques. 237—3

OPERATRICES — On demande des opératrices d'expérience pour travailler dans la lingerie. Aussi des apprenties. Bon salaire et ouvrage régulier. No 10 rue St Pierre. 228—12

OPERATRICES — On demande opératrices expérimentées dans les chemises, position stable à l'année. Ne pas se présenter sans expérience. Crescent Mfg. Co., Limited, 2 rue des Inspecteurs. 219—30

POSEUSE D'EMPEIGNES — On demande une bonne poseuse d'empeignes, pour le cylindre. P. X. Charbonneau, 186 Saint-Philippe, Saint-Henri. 227—n

SERVANTES DEMANDEES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

SERVANTE — On demande une servante pour ouvrage general. Gages $10 par mois. S'adresser 116A rue Champ de Mars. 236—4

SERVANTE — On demande une servante générale pour une famille de deux personnes. S'adresser 1491 Saint-André. 238—1

SERVANTE — On demande une servante générale pour famille ayant deux enfants. Se présenter au No 233 avenue Clarke, Westmount. 238-1

SERVANTE — On demande une servante pour ouvrage général dans une petite famille. S'adresser au No 101A Drolet. 238—1

SERVANTE — On demande une servante bien recommandée, famille de deux personnes. 47 Dubord. Téléphone Est 2687. 238—1

SERVANTE — On demande une servante générale, sans lavage ni repassage. Références exigées. 180 Berri. 238—1

SERVANTE — On demande une servante bien recommandée, gages $10.00 par mois. S'adresser 1982 Notre-Dame. 238—1

SERVANTE — On demande une servante, petite famille, pourra coucher chez elle. S'adresser au No 121 avenue Esplanade, près de la rue Rachel. 238—1

SERVANTE — Une servante bien recommandée trouvera de l'emploi et de bons gages, chez F. G. Crépeau, notaire, 156 Visitation. 238—4

SERVANTE — On demande immédiatement une servante pouvant coucher chez elle. Pas d'enfant, ayant quatre après-midi et ses veillées. S'adresser 1628a rue Sainte-Catherine. 238—1

SERVANTE — On demande immédiatement une servante générale, bien recommandée, et sachant faire la cuisine. S'adresser à Arthur Gagnon, au Monument National. 238—2

SERVANTE — On demande une servante générale, pas de lavage. S'adresser de 9 à 11 heures, et après 5 heures p.m., 122 Berri. 238—2

SERVANTE — On demande une bonne servante recommandée, pour aider au soin du ménage, dans une famille de quatre personnes. Lavage en dehors. No 324 rue Saint-Hubert. 238—1

SERVANTE — On demande une fille ou femme pour ouvrage général. S'adresser 24 Sainte-Elisabeth, après 5 heures du soir. 238—1

SERVANTE — On demande une servante pour aider aux soins du ménage, pourra coucher chez elle si préféré, bons gages. S'adresser 1462 Saint-Laurent, Mile-End. 238—2

ASSOCIES DEMANDES

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

ASSOCIE — On demande, pour développer un commerce des plus payant, un "silent partner" pouvant investir de $1,600 à $1,800. Ecrire à "La Presse," A., 58. 238—1

ASSOCIE — Un jeune homme pouvant disposer d'un capital de $1,500 à $2,000 serait accepté comme associé dans une industrie facile donnant de gros bénéfices. Ecrire à "La Presse," Y. Y., 520. 238—1

ASSOCIE DEMANDE — On demande associé avec capital $1,200 à $1,500, pour manufacture portes, châssis, etc. clos bois de construction, pour campagne. Jeune homme préféré. Ecrire à O. P., 679 "La Presse." 5,6,8,9,12,13

AGENTS DEMANDES

25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

AGENT SDEMANDES — On demande des agents qui désirent manoeuvrer des articles bons et recommandables et qui ne s'occupent pas de la camelote ; nos hommes ont des positions stables et des clients réguliers. Cooper, 355, 7 rue Clarence, London. 234—6

AGENTS — On demande des agents, dames et messieurs, pour vendre un article nécessaire dans les familles. Fortes commissions pour les agents. S'adresser au No 1720 rue Sainte-Catherine. 238—1

CHAMBRES DEMANDEES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

CHAMBRE DEMANDEE — Un couple marié demande une chambre meublée ou non, usage de la cuisine, gaz. S'adresser par lettre 231 Montcalm. 238—1

CHAMBRES DEMANDEES — On demande deux chambres non meublées, pour une dame dans une famille privée, entre Rachel et Sainte-Catherine, Amherst et Mansfield. S'adresser par lettre à H., 123 "La Presse." 238-2

CHAMBRES DEMANDEES — On demande, avec pension, pour un couple, deux pièces. Préférence pour division Saint-Louis. Ecrire à C., 78 "La Presse." 238—2

CHAMBRES DEMANDEES — On demande à louer deux chambres non meublées, pour une dame âgée, de préférence près de l'église des Pères du Saint-Sacrement. Ecrire P. P., 444 "La Presse". 238—2

CHAMBRES ET PENSIONS

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRE ET PENSION — Chambre et pension dans une famille privée, pour messieurs, 545 rue Mont-Royal. 237—8

PENSION BELLEVUE, 304 Lagauchetière, coin Berri. — Chambres et pension de première classe. Encore deux chambres avec boudoir à louer. 238—2

Epargnez-vous des troubles et des démarches inutiles

LAISSEZ VOS PETITES ANNONCES A LA

Succursale No 27

Pharmacie CENTRALE

Coin Amherst et Ontario

Vous paierez les mêmes taux qu'aux bureaux de LA PRESSE.

CHAMBRES A LOUER

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRES A LOUER — Une grande chambre et 2 petites à louer, garnies ou non, étage du bain, accommodations modernes, près de la rue Saint-Denis. S'adresser 1084 Sainte-Catherine. 236—4

CHAMBRE A LOUER — Chambre à louer avec l'usage du salon, dans une famille strictement privée, pour dames ou demoiselles, 310 Lagauchetière. 238—2

CHAMBRE — Chambre à louer, $3.50 par mois, monsieur seulement. No 236 Saint-Charles-Borromée. Belle localité, près rue Sherbrooke. 237—3

CHAMBRES A LOUER — Une grande et une petite chambre, pour messieurs. 95 Hôtel de Ville. 238—2

CHAMBRES A LOUER — Grandes et petites chambres meublées ou non, au No 49 rue Saint-Hubert. 238—2

CHAMBRES — A louer, chambres meublées et non meublées. 67 Dubord. 238—2

CHAMBRE A LOUER — Jolie chambre très bien meublée, avec tout le confort du chez-soi, dans une famille privée. 167 rue Saint-Hubert. 238—2

CHAMBRE A LOUER — Magnifique double-salon, richement meublé à neuf, lumière Auer, bain, dans famille privée. 263 Saint-Hubert. 238—2

CHAMBRE A LOUER — Belle grande chambre sur le devant, étage du bain, améliorations modernes. 309B Saint-Denis. 8,10,11,12,13

CHAMBRE A LOUER — Belle grande chambre à louer, le second seulon, pas d'autres pensionnaires, famille privée, pension si désirée. 341 Saint-Denis. 238—2

CHAMBRES A LOUER — Joli salon de derrière, bien meublé, aussi d'autres chambres, toutes les commodités voulues. S'adresser 32 rue Victoria. 235—5

CHAMBRE A LOUER — Chambre à louer sur le devant, meublée ou non, pour couple ou deux messieurs, chez une personne seule. 913 Ontario. 238—2

CHAMBRES — A louer, belles chambres sur le devant, à l'étage du bain, avec ou sans pension, tout le confort du chez-soi. Conditions faciles. 1159A Demontigny. 238—3

CHAMBRES A LOUER — Deux salons richement meublés ainsi que belles grandes chambres sur étage du bain, gaz, 391 rue Saint-Denis. 235—5

PENSION

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

PENSION — Nous donnons une pension de table de première classe, à $2.50 par semaine. 611 Amherst, près Sherbrooke. 238—2

MAISONS A LOUER

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

A LOUER — Trois maisons meublées de différentes grandeurs. Détails fournis sur demande. Aussi deux autres logements non meublés. On donnera la préférence à quiconque achètera les meubles de nous. Pour détails, s'adresser à N. G. Valiquette, 1541 Sainte-Catherine. 235—3

A LOUER

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

APPARTEMENTS — A louer, trois logements de 7 et 8 pièces, chauffés, corridors éclairés, concierge, le tout de premier ordre. Voir "Frontenac Flats", carré Saint-Louis, entrée de la rue Sanguinet, côté nord. S'adresser sur les lieux, ou à J. Emile Vanier, No 5 square Beaver Hall. 234-6

EPICERIE A LOUER — Une bonne épicerie, avec grande cave et écurie, cour seule, petit loyer, bonne place d'affaires, coin de rues. 1986 Saint-Jacques, Saint-Henri. 238—2

ON DEMANDE A ECHANGER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

ON DEMANDE A ACHETER des maisons bon marché ; on palera de cent à cinq cents piastres comptant. S'adresser par lettre à P., 290 "La Presse." 235—5

ON DEMANDE A LOUER

ETAL — On demande à louer ou acheter un étal de boucher, avec ou sans outillage, possession immédiate. Ecrire V., "La Presse". 10,12

LOGEMENT DEMANDE — On demande à louer petit plain-pied de 4 ou 5 pièces, aux environs du parc Lafontaine. Possession immédiate ou en tout temps avant le 1er octobre. Pas d'enfants. James Woods, 177 rue du Havre. 237—2

MAGASIN — On demande à louer un magasin et cave. Informer grandeur, et place. Ecrire C., 72 "La Presse". 238—2

ON DEMANDE A ACHETER

ON DEMANDE A ACHETER — Voulez vous vendre votre propriété ou votre commerce, tels que hôtel, restaurant, épicerie ou n'importe quel commerce, vous trouverez toujours des acheteurs, en voyant O. Jutras, 705 rue Saint-Denis. 238—2

EMPRUNT

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

LES GENS A SALAIRES peuvent se procurer de l'argent en leur nom, sans endosseur et garantie, paiement pour convenir à l'emprunteur. Montreal Credit Company, chambre 104, Temple Building. 189 Saint-Jacques. 26—n

ARGENTS A PRETER

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

ARGENT A PRETER — $5.00 et montant, aux personnes à salaire, sur billets promissoires ou autres garanties. A. Fiset, 15 Saint-Jacques. 238—2

ARGENT A PRETER — Argent à prêter à 5 pour cent, ville ou campagne, corporations, fabriques, fermes, maisons, lots, assurances, billets et autres garanties. Osw. Chaput et Cie., édifice "La Presse". 227-37

A VENDRE

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

A VENDRE — A vendre, acheteurs, vous ne trouverez pas meilleure occasion pour vous établir, une maison de pension, 14 pièces, rapporte $80 par mois, profit, prix $900, $250 comptant. S'adresser J. Castelli, 1613 Notre-Dame, coin Saint-Gabriel.

A VENDRE — Autre maison, tous des chambres, 12 pièces, bien meublées, prix $425.

MAGASIN cigares, tabac, bonbons, fruits, etc., rue Craig, valant $1,000, prix $500.

A VENDRE — Restaurant licencié, établi depuis 30 ans, près marché Bonsecours, valant $7,000, prix $4,000. Ainsi que plusieurs autres places en campagne. S'adresser J. Castelli, 1613 Notre-Dame, coin Saint-Gabriel. Argent à prêter. 238—1

BOULANGERIE — A vendre, une boulangerie, avec bonne clientèle, pas de mauvais crédits. Pour plus de détails écrire G. H., 396 "La Presse". 231—2

A VENDRE

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

AMEUBLEMENT — A vendre, ameublement complet d'une maison de pension, bail pour deux ans, une des plus belles localités du Beaver Hall, place d'argent, cause de vente : la maladie. Ecrire P. P., 450 "La Presse". 238—1

CHEVAL — Bon cheval de sang à vendre, en bon ordre, hauteur 16½ mains, bon pour selle et voiture. S'adresser 440 Gain. 238—1

CHEVAUX, ETC. — Tous ceux qui désirent vendre ou acheter chevaux, voitures neuves ou de seconde main, harnais, roues, couvertes, diamants, etc., etc., trouveront toujours un marché avantageux en s'adressant 1044 rue Notre-Dame, ou à Germain Demeule, Parc Delorimier. 141—n

CHEVAUX — A vendre, deux bons chevaux de trait, aussi un express fort et un camion. S'adresser 33 Bonaparte. 238—2

CLOS — A vendre, clos de bois et charbon, 2 chevaux, 2 voitures d'été et d'hiver, 2 harnais, machine à scie. Vendra à bonne condition. S'adresser à M. Arthur Ferras, No 56 Sainte-Amélie, coin Lacroix, Saint-Henri. 238—2

CONFISERIE — A vendre, une confiserie en gros, avec cheval, voiture et ustensiles pour cuire. S'adresser succursale 4-717 rue Saint-Antoine, Westmount. 238—1

HARNAIS — A vendre, un gros harnais et un tombereau à essieux en fer. S'adresser 691 Papineau, chez M. Roy. 238—1

MACHINES — A vendre, une quantité de machines de buanderie d'occasion, comprenant machine, machine à laver, calandre, poulies, arbré de couche, etc., en bon état. S'adresser au gérant du Saint-Lawrence Hall. 237—2

MOULIN — A vendre, pour cause de santé, un moulin à farine à rouleaux, mû par eau, dans le village de Papineauville, à 4 arpents de la station C. P. R. S'adresser A. Lauson, Papineauville, Qué. 238—6

PIANOS A VENDRE — Trois beaux pianos cottage presque tout neufs, dernier dessin, son riche, grand format, en acajou, noyer noir et ébène, valant $450, $500 et $275. Prix spécieux pour comptant : $175, $175 et $190. Grande chance pour ceux désirant un piano de haute classe à bon marché. Venez de bonne heure pour meilleur choix. Venez les examiner. 26 Sainte-Famille. 237—2

PIANO — Piano droit, 3 pédales, de la meilleure fabrique américaine, belle caisse en acajou, son puissant et comme neuf. $38 comptant. Un bon marché. S'adresser à 127 rue Saint-Alexandre. 238—2

SAPIN — A vendre, sapin de deux pouces, aux cours de W. J. Poupore and Co., angle des rues Notre-Dame et Nicolet. 238—8

VICTORIAS — A vendre, trois victorias de cocher, deux express d'épicerie de seconde main, en parfait ordre, presque neufs. 1415 Ontario. Tél. Bell 2070 Est. 238—1

VOTRE CREDIT est bon chez F. Lapointe, marchand de meubles, 1449 rue Sainte-Catherine, angle Montcalm. 78-n

YACHT — A vendre, magnifique yacht à vapeur, 25 pieds de longueur, à très bon marché au comptant. S'adresser 45 Frontenac. 238—1

OCCASIONS D'AFFAIRES

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

AVIS à ceux qui désirent vendre ou acheter maisons, magasins, fermes, lots vacants, etc, nous avons des centaines d'acheteurs. Nous nous occupons aussi de collection de loyer, administration de successions et prêt d'argent à 1 pour cent pendant 15 ans. The Co-Operative Home and Investment Co, 5 carré Place d'Armes. Tél. Main 3297. 10,12,13

OCCASIONS D'AFFAIRES — A vendre, un bon magasin de bonbons, cigares, et salle de pool et allées de quilles. Pour renseignements, voyez O. Jutras, 705 rue Saint-Denis. 238—2

PROPRIETES A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot

COTTAGE — A vendre, magnifique cottage, rue Cherrier, améliorations les plus modernes. Doit vendre immédiatement pour cause de départ. Ecrire à Z. Z., 524 "La Presse." 238—1

PROPRIETE — A vendre, pour cause de départ, six logements en parfait état, quatre places d'écurie, grenier et remise, terrain 50 x 110. 390 Parc Lafontaine. 235—5

$2,500 — A vendre, maison à deux logements, située rue Letourneux, Maisonneuve, Nos 547 et 549, finie de première classe. S'adresser 51B Sainte-Elisabeth, après 7 heures p. m. 236—4

HOTELS A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

A VENDRE — Hôtels, restaurants, épiceries, magasins de fruits, bonbons, etc., magasins, maisons de pension et tout genre d'affaires. Bonne chance pour commençants. Maison et magasin à louer. L. Harris, 25 rue Saint-Laurent. 232—12

COMBUSTIBLE A VENDRE

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

BOIS — Slabs sciées, le voyage, $1.00 ; épinette sciée, le voyage, $1.40 ; bois mêlé, le voyage, $1.50 ; coke, $2.10, et charbon de toutes sortes. Hogue et Houthillier, 1334 Ontario. Tél. Bell Est 1095. 264—n

BOIS A VENDRE — Bois à vendre, $1 le voyage, bois sec de moulin, scié ; bois franc, $1.60. Chez T. Cyr, coin Beaudry et Robin. Tél. Marchands 131. 234-32

BOIS — Bois pour allumer le poêle, $2 ; érable coupé, $3.00 ; blocs de moulin, $1.75 ; blocs d'épinette, $2.00 le voyage. Aussi charbon anthracite, livré partout en ville. J. C. MacDiarmid, No 8 Bassin du Canal, coin Guy et William. Tél. Bell Main 452. 183—n

A VENDRE — Rognures de boîtes, sèches, le meilleur bois pour chauffage d'été, gros voyage, $1.75, livré en ville. S'adresser à G. et J. Esplin, 126 rue Duke. Tél. Main 3647. 228—24

FERMES A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

TERRE — A vendre, à sacrifice, 75 arpents de bonne terre, bien clôturée, bien bâtie, eau de source dans la maison et grange, près beurrerie, 5 milles Sherbrooke, 3 milles Bromptonville, deux chevaux, 12 vaches à lait et autres animaux, outillage aratoire, voitures d'hiver et d'été, tout de première classe. E. Lemay, boîte 93, Sherbrooke Est. 237—6

TERRES A VENDRE — 2 bonnes fermes adjacentes d'environ deux cents acres chacune, première concession East Hawkesbury, belles améliorations, écoles, églises, fromagerie tout près, véritable occasion. Thos. A. Little, Chute au Blondeau, Ontario. 230—6

TERRES A VENDRE — S'adresser au Crédit Foncier Franco-Canadien, 30 rue Saint-Jacques. 235—12

MAGASINS A VENDRE

25 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

MAGASIN MODES — A vendre, un magasin de modes, fait pour $3,000 d'affaires par année, vendra pour $2,500. Pour informations voyez O. Jutras, 705 rue St Denis. 238—2

MAGASIN — A vendre, magasin de tabac et bonbons, bonne clientèle, très bonne place d'affaires, abandon des affaires, pour cause de santé. S'adresser 98 Saint-Laurent. 238—1

MAGASIN — A vendre, un magasin général à la campagne, pas trop éloigné de la ville, à 4 milles des chars, le meilleur poste du village, dans une paroisse populeuse et prospère. Stock complet, propriété en parfait ordre. Abandon d'affaires pour cause de santé. Ecrire A., 90 "La Presse". 237—2

Si vous perdez votre place !

Demandez-en une autre—les patrons cherchent des employés fidèles tout le temps—ILS LISENT les petites annnonces tous les soirs—Demandez ; demandez CENT MILLE LECTEURS. (25 mots 25c.)

100 SUCCURSALES—*Lisez le tarif.*

MAGASINS A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra.

MAGASIN A VENDRE — Magasin de tabac de première classe et boutique de barbier. Le meilleur poste en ville, commerce établi depuis 17 ans. S'adresser G. Maréchal, 1526 Sainte-Catherine. 236—4

EPICERIES A VENDRE

25 mots: 25 cents : 1 cent par mot extra

EPICERIE — A vendre, pour cause de maladie, une épicerie non licenciée, bonne clientèle, payant comptant. S'adresser immédiatement au No 1a Dorion. 238—1

EPICERIE — A vendre, épicerie licenciée, meilleur centre de la ville, $2,500. Chance exceptionnelle pour un homme sérieux. Commerce établi. Bonne clientèle payante. Chambre 4, 204 Saint-Jacques. 238—2

PERDU

15 mots: 25 cents ; 1 cent par mot extra

CHEVAL, VOITURE ET HARNAIS — Volés, le 18 juillet, cheval blanc, poids environ 1100, crinière coupée ras en avant, petit éparvin sur patte droite, marque de ruade sur hanche droite, âgé de 9 ans. Voiture slat, Thurber Mnfg, Danville. Harnais neuf. Récompense $10. William Rocheleau, Saint-Cyr, Qué. P. S. — Je pourrais dire que cet attelage a été retracé à Richieau Ferry, se dirigeant vers Montréal. 232—6

JONC — Perdu, lundi, le 8 août, un jonc de mariage, dans les chars W

AMUSEMENTS

THEATRE NATIONAL 1440 rue Sainte-Catherine.
Tél. Bell Est 1734. — Tél. Marchands 520
Ré-Ouverture : Semaine Commençant le 8 Aout 1904
Le Grand Drame Chrétien
QUO VADIS
Débuts: Mlle H. Moret, Mme Devoyod, M. F. D'havrol, H. Nangret et A. Fertinel. — Prix: Matinées, 10, 15, 20, 25 et 30c. Prix : Soirées, 10, 25, 50, 75 et 50c. 229—n

PARC SOHMER CETTE SEMAINE Après-midi 2 h., soir 8 hrs
PROGRAMME EXTRAORDINAIRE
Mlle AIMEE, avec ses lions dressés, danses égyptiennes dans la fosse aux lions.
Capitaine WEBB, avec des Phoques et Lions de mer dressés.
DELMORE & LEE, acrobates incomparables sur échelle tournante.
KLEIN, OTTO BROS & NICHOLSON, Musiciens extraordinaires sur divers instruments.
A. NORMANDIN, soprano.
LA MUSIQUE DU PARC.
Admission : 10 cents. Enfants 5c, les après-midi de semaine, avec tour gratuit de Carrousel. 134-5

PARC RIVERSIDE SEMAINE DU 7 AOUT
Tous les jours, matinée et soir
La grande troupe d'opéra ROBINSON dans SAID PASHA, 25 artistes et choristes, orchestre spécial. Le Prof. PAPUSS.
Dimanche à 5 h. p.m. ascension en ballon
ADMISSION 10 cents. 234-5

VAPEUR BEAUHARNOIS
J. A. Desroches, Capitaine
EXCURSION DU SAMEDI APRES-MIDI
Tous les samedis durant l'été, le vapeur BEAUHARNOIS part du pied de la rue Lazareth à 1.30 heure p.m., et du quai de Lachine à 4.00 heures p.m. précises, monte le lac St Louis, puis la rivière Châteauguay, arrête à Châteauguay en montant seulement, arrive à Beauharnois à 6 p.m., part de Beauharnois le même soir à 8 heures, arrive à Lachine vers 9.15, d'où les excursionnistes se rendent à Montréal par les tramways du Parc et de l'Ile. Musique à bord.

PROFESSIONELS

NOS dents sont les plus belles et les meilleures, elles sont naturelles, inusables, inusables, *garanties*. Grande satisfaction à tous
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162 rue St Denis. - MONTREAL
1Mvn

OXFORD CAFE Rue Université
N'a pas d'égal au Canada. La clientèle la plus recherchée le fréquente. Améliorations somptueuses. Salons privés. Dîners fins à 40c. Aussi à la carte. 1.M.v-n

ESSAYEZ LES REPAS POPULAIRES
à 15c
DE STILLWELL
Ouvert Jour et Nuit.
Coin des rues Craig et Saint-Alexandre.
1Mvn

LE Lait et la Crème les plus frais viennent de la Laiterie de Blue Bonnet—directement de la ferme, en pots de verre, à temps pour le déjeuner.
H. W. EVANS
Bureau de la ville, 52 rue Latour.
Tél. M. 905. 1Mv

MILTON HERSEY, M.A.Sc. (McGill)
Analyste de la Ville, analyste provincial chimiste du C. P. R., analyses pour le public.
146 Rue Saint-Jacques, Montréal
TEL. MAIN 252 24-n

MAISONS D'EDUCATION

International Business College
PLACE D'ARMES, MONTREAL
Cours Commercial, Sténographie, Claviographie et Télégraphie. Les cours recommenceront le Lundi, 15 Aout. Prospectus sur demande. Tél. Main 899.
228-1mjvsn CAZA & LORD, Directeurs.

Mont St Bernard, Sorel, P. Q.
Cours Commercial complet
Français et Anglais
Situation hygiénique et pittoresque. Communications faciles par eau et par chemin de fer. Attention spéciale à la santé et à la formation morale et intellectuelle des élèves. Discipline douce et ferme. Préparation à la Première Communion.
Classe d'Affaires, de Claviographie et de Mathématiques.
Rentrée : MARDI, 6 SEPTEMBRE
Demander prospectus ou renseignements à
230-30 F. LANDRY, Directeur.

Collège de Valleyfield
VALLEYFIELD, P. Q.
Cours classique, Cours commercial complet, français et anglais.
Adresse : Rév. Z. A. SABOURIN,
284—30 Directeur.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 554 — Rév. A. W. Meunier, demandeur, vs I. I. A. Asselin, défendeur. Le vingt-deuxième jour d'août 1904, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 137 rue Saint-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc., etc. Conditions : argent comptant. Alph. Saint-Georges, H. C. S. Montréal, 12 août 1904. 228—1

A SAINT-BRUNO

Dr Leprohon devient secrétaire-trésorier de la commission scolaire.

Saint-Bruno, 12 — A une assemblée des commissaires d'écoles pour la paroisse de Saint-Bruno, tenue dimanche dernier, M. le secrétaire-trésorier J. M. Côté ayant résigné sa charge, M. le docteur James L. Leprohon a été engagé pour le remplacer.

Cette nomination a été accueillie avec satisfaction par toute notre population.

Monsieur Leprohon, qui habite Saint-Bruno depuis neuf ans, est parfaitement qualifié pour remplir la charge qui vient de lui être confiée. Nos sincères félicitations.

MORT SUBITE

Un vieillard, dont le nom est inconnu, est tombé privé de connaissance, vers onze heures, ce matin, au bout de la rue St Denis, près du Village Turcot. L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame fut mandée sur les lieux, mais lorsqu'elle y fut rendue, l'inconnu avait cessé de vivre. Le cadavre a été transporté à la morgue.

AMUSEMENTS

CROSSE Partie de Championnat
TERRAIN DU NATIONAL, MAISONNEUVE
ENTRE LES Samedi, Aout 13
MONTREAL VS NATIONAL
La balle sera lancée à 3.30 hrs précises
SIEGES RESERVES EN VENTE AU BUREAU DE "LA PRESSE" 237-2

PARIS ET RETOUR, $91.00
BILLETS BONS POUR UN AN
BILLETS EN VENTE PAR TOUTES LES LIGNES TRANSATLANTIQUES
Téléphone: Est 2351. 209—n
L. J. RIVET,
140 rue St Denis, Montréal.

LA BOURSE

LE RAPPORT DU GOUVERNEMENT AMERICAIN SUR LES RECOLTES A ACTIVE LA SPECULATION.

La séance du matin, hier, nous l'avons vu, a été assez intéressante ; celle d'hier après-midi l'a été moins, surtout au point de vue de l'activité.

Le Power, ex-dividende, a fléchi quelque peu à 73 7-8 ; le Coal aussi à 47½, le Pacifique a fait de même à 125¾ ; le Détroit est resté ferme à 68 1-8. Le Twin City à 98¾, a perdu ¼ de point sur la clôture du matin, mais il est encore très vigoureux.

L'acier ordinaire fait bien à 35¾, ne même que le Toronto à 101.

Les autres valeurs sont négligées, mais le Mackay préférentiel à 70¾.

A New-York, la Bourse a subi hier une période de vigueur et d'animation parce que l'interprétation du rapport du gouvernement sur les récoltes a eu une influence dominante sur les esprits.

La confiance avec laquelle se sont faits les achats, n'est soutenue d'une manière inégale sur la fin du jour.

La baisse subite des prix sur le marché aux grains a produit un sérieux bouleversement dans les projets des optimistes, et ce, à la suite de la lecture du rapport du gouvernement sur les récoltes.

La vigueur du marché du blé-d'inde, soutenue par ce rapport fit naître des craintes graves sur les apparences promises d'un record pour la récolte de cette céréale.

La tendance réactionnaire du "Metropolitan", par suite des réalisations de bénéfices sur la hausse de la veille, a été un écueil pour le marché en général. Un effort fut tenté pour résister en poursuivant le Metropolitan sur une échelle plus élevée. Mais le cours fit défaut et le mouvement ne fut pas effectif à faire disparaître le scepticisme qui avait produit ce sentiment prédominant.

Les troubles qui ont été soulevés dans le commerce de l'acier, ont fait naître des doutes, que les conditions de ce marché ne sont pas aussi tranquilles qu'elles ont été indiquées pour le maintien des dispositions prises pour soutenir les prix.

Le U. S. Steel préférentiel répond bien faiblement en aucun temps à la vigueur du marché, et son dernier mouvement fut pour beaucoup dans le bouleversement du marché.

La Bourse a eu bonne apparence, toute la matinée à cause des achats importants qui ont été faits. On est d'accord que des engagements considérables aussent été faits outre ceux-là, mais on a attendu, avant de prendre une détermination, le rapport du gouvernement sur les récoltes, pour le mois d'août.

Le mouvement du Union Pacific et du Southern Pacific et le caractère des achats ont été particulièrement importants.

Les chemins de fer qui transportent les grains et le coton ont été en grande demande sur le marché, pour toutes les lignes qui traversent les régions des récoltes.

A Londres, la demande s'est ralentie sur le marché monétaire, hier, et le numéraire a été plus abondant, par suite de la distribution des intérêts du gouvernement et des dividendes des chemins de fer.

La Bourse a été inerte. Les Consolidés ont été modérément soutenus. Les valeurs américaines ont ouvert irrégulières, se raffermirent à la parité et clôturèrent fermes.

Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre accuse les changements suivants :

	Louis
Réserve totale, augmentation . .	1,124,000
Circulation, diminution	279,000
Espèces, augmentation	845,566
Autres garnties, augmentation .	103,000
Réserve de billets, augmentation	1,073,000
Garanties du gouvernement, diminution	1,469,000

La proprtion de la réserve de la banque à son passif est de 51.29 pour cent, cette semaine, contre 48.62 pour cent la semaine dernière.

CE MATIN

Le marché de la bourse à Montréal, ce matin, a continué à être vigoureux : mais le Pacifique lui s'est particulièrement distingué, de même que le Coal. Clôturé à 125⅝, hier, le Pacifique s'ouvrait ce matin à 126, pour clôturer à 127¼, soit un gain de 1½.

Le Coal gagne 1¾ point, depuis la clôture d'hier après-midi. Il a touché ce matin 49½ et clôturé ferme à 49¼.

Le Scotia est particulièrement ferme à 57 en ouverture, et 57¼ en clôture, après avoir touché 58½. Le Twins continue à être vigoureux à 99 en ouverture, et 98 7-8 en clôture, après avoir touché 99¾.

Les autres valeurs s'inscrivent fermes comme suit : Toronto, 101½ ; Power, 73¾ à 73½ ; bons de l'ancier, 83¾ ; Richelieu, 61¾ ; Mackay ordinaire, 27 ; action privilégiée, 70½ ; Toledo, 19.

La vigueur du marché de Montréal est due à ce que le marché de New-York a été, ce matin, fortement à la hausse, sur toute la ligne, et très actif. Se sont distingués : le Southern Pacific, le Kansas et Texas préf. ; le Southern Ry. préf., et le Minneapolis, St Paul and S. S., Sainte-Marie.

COMMERCE

Le blé à Chicago, hier, a haussé de 2 7-8 à 3¼ cents, à $1.03 7-8 pour septembre, $1.02 7-8 pour décembre et $1.01¼ pour mai.

Le blé d'inde a été plus vigoureux de 7-8 à 1½ cent à 54 3-8 cents pour septembre, 51½ cents pour décembre et 50 7-8 cents pour mai.

L'avoine a gagné ¾ à 7-8 cent, à 34 5-8 cents pour septembre, 35 5-8 cents pour décembre et 37 3-8 cents pour mai.

A Winnipeg, le blé a gagné 1 cent à 1 7-8 cent, à 90 cents pour août, 97¾ cents pour octobre et 96 3-8 cents pour décembre.

A Montréal, le marché n'offre rien de remarquable pour le grain.

L'avoine est toujours vigoureuse à 39 cents pour le No 2 et 38¼ cents pour le No 3.

La farine est très vigoureuse et on s'attend à une hausse prochaine à cause de la vigueur du blé.

La farine d'Ontario se vend $2.25 le sac, pour la Straight Rollers, livrée aux chars.

Le commerce local du foin est assez bon ; mais celui de l'exportation est tranquille à cause des prix moins avantageux qui sont offerts des marchés étrangers.

Les autres produits n'offrent rien de remarquable.

PRODUITS DE LA FERME

Fromage. — Le marché est actif et les prix à la hausse, à 8 5-8 et 8¾ cents à la campagne, équivalant à 8 7-8 à 9 cents.

Cependant, les prix réguliers payés hier ont été 8¼ cents pour Ontario et 8 cents pour Québec.

BEURRE — Le marché se tient bien entre 19½ et 19¾ cents pour les Cantons.

OEUFS — Les oeufs sont assez actifs à 21 cents pour la première qualité ; oeufs mirés, 17½ à 18 cents ; autres, 16½ à 16¾ cents la douzaine.

Rien de particulier pour les autres produits.

CE MATIN

Les blés sont un peu à la baisse, à 11 heures, ce matin, à Chicago ; celui de septembre est coté à $1.03 1-8, celui de décembre à $1.01 3-8, et celui de mai à $1.06.

Le blé-d'inde a aussi légèrement fléchi à 53¾c pour septembre, 51 1-8c pour décembre et 50½c pour mai.

L'avoine perd à 34 3-8c pour septembre, 35½c pour décembre et 37c pour mai.

A Winnipeg, le blé d'août est ferme à 90 ; mais celui d'octobre a perdu une fraction à 97½c.

NOTES GENERALES

On rapporte de Winnipeg que la température est favorable à la moisson. Dans quelques endroits, le rendement sera de 20 minots par arpent. On demande des ouvriers.

Depuis quelque temps, des marchands de mélasse dans les Provinces Maritimes vendent des mélasses de Barbades livrables de Halifax ou Saint-Jean, N. B, à n'importe quelle station de chemin de fer dans les provinces d'Ontario ou de Québec.

Il en est arrivé à Montréal dernièrement, et sur vérification du jaugeage on a constaté qu'ils étaient courts de deux à cinq gallons chacun. Il n'est pas étonnant alors que les marchands de mélasse de Montréal et Québec ne puissent faire concurrence à ces marchands de mélasse des Provinces Maritimes.

On a pu constater cette fraude à Montréal, où il y a un jaugeur ; mais comment peut-on s'en apercevoir dans une ville, par exemple, comme Sherbrooke, où il n'y a pas de jaugeur ? Comme c'est dans la grosse jauge que l'on a constaté cette différence, les barils de mélasse en question n'ont pas dû perdre de deux à cinq gallons chacun, dans le transit. Les acheteurs de mélasse ont besoin d'y voir de près, s'ils ne tiennent pas à être fraudés.

Une dépêche de Toronto nous apprend que le chemin de fer "Canadian Northern" a conclu un contrat avec la compagnie "Canada Foundry," pour un pont sur la branche nord de la Saskatchewan, au nord-ouest de Battlefield.

Le pont aura onze arches et la longueur totale de la superstructure en acier sera de 1,870 pieds.

Une dépêche de Kingston dit que les navires qui transportent du grain viennent de moins en moins souvent dans le port de Kingston. Plusieurs même sont immobilisés par le manque de trafic.

Le capitaine Fraser, de la Compagnie de Transportation de Montréal, dit qu'il est très vrai que quelques-uns de ses bateaux sont complètement arrêtés parce qu'il n'y a pas de grain pour les charger.

Les arrivages de grain sont très faibles et conséquemment le nombre des bateaux diminue.

Questionné pour savoir la cause de cette rareté du grain, M. Fraser dit que le grain expédié cette année, et celui de l'année passée, n'atteignait pas la quantité normale.

H. W. Richardson, marchand de grain, dit qu'en raison de la très petite quantité expédiée, la récolte de 1903 ayant été endommagée, on peut s'attendre à ce que le blé monte encore beaucoup cette année.

Le ministère d'agriculture d'Ontario vient de publier le buletin sur les récoltes à venir jusqu'au 1er août.

Nous y lisons, en partie, ce qui suit :

Blé d'automne — La moisson est d'une à deux semaines plus tard que d'ordinaire ; car bien qu'en certains endroits on ait commencé la moisson le 20 juillet, il restait une bonne partie de la récolte debout le premier août. Ce grain, comparé à sa propre moyenne, sera la plus mauvaise des récoltes de céréales, en comprenant toute la province, car bien qu'on rapporte un bon rendement en quelques endroits, dans d'autres, la récolte a tellement manqué que le rendement n'est pas plus que la quantité mise en terre.

Beaucoup de terre semée en blé d'automne a été labourée et semée en orge qui a bien poussé.

Blé du printemps — N'était pas aussi avancé que d'ordinaire le premier août et on ne s'attend pas à ce que la moisson commence avant le 10 ou le 20 du mois, suivant les localités. La rouille a été menaçante en quelques endroits, mais à part cela, cette récolte était en excellente condition et on s'attend à ce que le rendement dépasse de beaucoup la moyenne.

Orge. — La moisson de ce grain était générale la dernière semaine de juillet, bien qu'une bonne partie de cette récolte fût encore sur pied après cette date. Le rendement est généralement égal ou supérieur à la moyenne, et les gros rendements sont beaucoup plus nombreux que les petits.

Avoine — On a rapporté quelques gros rendements et peu de petits, et il est probable que cette importante récolte sera une des meilleures qu'on ait jamais moissonnées. On ne s'attend pas à ce que la récolte soit générale avant la deuxième semaine d'août.

Pois — La plus grande partie de cette récolte sera probablement moissonnée entre le 15 et la fin d'août. A cause des ravages des insectes depuis quelques années, peu de terrain a été semé en pois cette année. La perspective est à un rendement au-dessus de la moyenne.

FEVES — Au 1er août la moisson promettait bien ; on croit à un rendement au-dessus de la moyenne.

FOIN ET TREFLE — En général la récolte sera assez bonne, excepté vers les environs du lac Erié, où le mauvais temps a causé des dommages.

BLE-D'INDE — Quelques correspondants parlent d'une bonne récolte ; d'autres la représentent comme plus ou moins favorable.

TABAC — Tout va bien en dépit de quelque retard causé par le temps trop pluvieux et le printemps retardé.

POMMES DE TERRE — En général on dit que la récolte sera bonne.

LEGUMES — En général la récolte est en retard, mais la moisson est vigoureuse et promet bien dans maints endroits. La betterave à sucre, dans l'ouest d'Ontario, est en bonne condition, et sera plus abondante que l'année dernière.

FRUITS — En général, les pommes seront en abondance, excepté quelques variétés qui ont souffert du mauvais temps. Les poires seront moyennes, mais les pêches seront moindres.

En général, la récolte des fruits sera moyenne.

Le journal de "Wall Street" parle encore de la fusion probable du Great Northern, du Canadian Northern et du Canada Atlantic, qui seraient contrôlés par MM. MacKenzie et Mann. Le journal ajoute que le Great Northern va être réorganisé et qu'un comité spécial a été formé dans ce but. Les membres de ce comité seraient MM. W. L. Bull, New-York ; H. E. Mitchell, Philadelphie ; Baker, de Boston, et plusieurs canadiens.

UN COMPLICE AVOUE

Le juge Lafontaine a commencé l'enquête sur le vol de $900 de thé commis par Thos Geary, sur les quais du Pacifique, la semaine dernière. Le constable Gamache, du poste central, et le détective Crowe, du Pacifique, ont arrêté Geary au moment où il voulait vendre son thé. Un compagnon de l'accusé, nommé Hurtubise, un vieux routier, est venu se livrer au poste central, ce matin même et a avoué qu'il avait pris le thé avec Geary. L'enquête a été remise à plus tard.

CHEVAL RETROUVE

Le détective Gladu, chef du service secret de l'agence Nationale, a retrouvé un cheval appartenant à M. Charles Guillemette, 55 rue des Inspecteurs. Ce cheval qui vaut plus de $200, fut volé il y a quelque temps par des jeunes gens qui le harnachèrent à une voiture, mais le bête prit le mors aux dents et abandonna ses voleurs sur le chemin de Lachine. La bête a été retrouvée à la Pointe Saint-Charles chez une personne qui l'avait recueillie sur la route. Le harnais était déchiré en pièces.

CLOTURE DE L'ENQUETE

Suite de la première page

"Canada" une vigie dont le seul devoir fut de veiller à ce que le bateau ne courut aucun danger.

La loi exige, dit-il, qu'il y ait à bord de chaque vaisseau une vigie; non pas une personne qui soit en même temps pilote et vigie, mais une personne dont les seules fonctions soient de veiller à ce que le vaisseau ne frappe contre aucun obstacle.

En outre le "Canada" au moment de la collision était du mauvais côté. L'article 33 des règles de navigation dit que lorsque deux vaisseaux se rencontrent, ils doivent passer chacun à sa droite.

Les officiers du "Canada" allèguent que c'est la coutume de passer à gauche quand on rencontre un plus gros bâtiment. D'abord la preuve, qui a été faite à cette enquête n'établit pas une telle coutume, et quand même cette coutume existerait, elle serait mauvaise et ne pourrait prévaloir contre la loi.

Je ne comprends pas, dit le savant avocat, que dans un chenal aussi étroit, les vaisseaux ne soient pas obligés de suivre une course et des règles invariables.

Quand aux lumières sur le "Cape Breton", les témoins du "Canada" ont seulement déclaré qu'ils n'ont pas vu de lumière rouge. Personne n'a juré qu'il n'y en avait pas. Leur témoignage est négatif et ne saurait valoir contre le témoignage positif de plusieurs témoins, qui sont venus jurer qu'ils ont vu les lumières du "Cape Breton" allumées et très brillantes, avant même de lever l'ancre à Sorel; qu'ils les ont vues dans le même état après le départ du "Cape Breton" et même après la collision.

Mtre Harris prend ensuite la parole. Il établit par plusieurs décisions des tribunaux américains et canadiens que tout vaisseau doit avoir sa vigie. Il établit de la même manière que si un vaisseau n'a pas de vigie, en cas de collision, il doit être tenu responsable, même si l'autre vaisseau n'avait pas de lumière, s'il est démontré que l'accident aurait pu être évité s'il y avait eu une vigie sur le vaisseau.

Le savant avocat cite l'autorité de Spencer, page 224, pour prouver que la coutume ne peut justifier un bateau de ne pas avoir de vigie, quand l'accident aurait pu être évité, s'il y avait un tel officier; puis une décision de la Cour Supérieure, page 656, déclarant que celui, qui traverse le chenal autrement que selon les règles établies, assume toute la responsabilité. Après le plaidoyer de Mtre Harris, Mtre Mercilth continue à commenter la preuve. Il explique, en rapport avec le témoignage rendu par un des officiers du "Cape Breton", qu'un homme peut-être officier compétent sur un vaisseau et ne pouvoir pas subir avec succès un examen devant une cour. L'incompétence de cet officier ne pourrait d'ailleurs avoir aucun rapport avec l'accident, puisque cet officier n'était pas en devoir dans la nuit où la collision s'est produite.

LES FETES DE SAINT-REMI

Nous ommes heureux de publier aujourd'hui les portraits de deux des principaux personnages qui ont figuré

Rév. Ls. HAMEL, Ptre., curé de Saint-Rémi de Tingwick.

dans la splendide fête religieuse célébrée, mercredi dernier, à St Rémi de

M. PIERRE LALLIER, maire de Saint-Rémi de Tingwick.

Tingwick, et dont "La Presse" a publié hier un rapport complet. Nous avons nommé : M. l'abbé Louis Hamel, curé, et M. Piere Lallier, maire de St Rémi.

ECHOS DE LA VILLE

L'assistant-coroner Biron a disposé sans jury, du corps de John Borrows, qui s'est tué, hier, en tombant du troisième étage du "Presbyterian College," rue McTavish.

—Au lendemain d'une importante confiscation de fruits, à la fabrique de conserves "The Lang Canning and Preserving Company", de cette ville, "La Presse" publiait une interview qu'un de ses représentants avait eu avec M. E. Grenier, l'inspecteur du département d'hygiène, qui avait opéré cette saisie. Seulement, comme au cours du procès, M. Grenier a quelque peu modifié les expressions énergiques dont il s'était servi dans la conversation avec notre reporter, nous devons en toute justice pour la maison ci-haut mentionnée, dire que les choses avaient été exagérées.

WILLIAM DORMAN

William Donnan, domicilié au numéro 497 rue Clark, arrêté hier après-midi pour ivresse, sur le quai, en arrière du Parc Sohmer, a comparu ce matin devant le recorder Weir.

Après le témoignage de sa femme, qui déclara que l'accusé était constamment malade et qu'il n'avait pas l'habitude de la boisson, le juge a suspendu la sentence.

AU BISLEY CANADIEN

MONTREAL REMPORTE LES PRINCIPAUX HONNEURS.

Le championnat de la Province.

Les grands concours de tir de la province de Québec sont terminés. Ils ont duré trois jours, et jusqu'ici forment le record de l'Association.

La foule des concurrents a été plus

Le sergent W. H. DAVIDSON

nombreuse, et les scores enrégistrés, plus élevés que jamais.

Tout était fini de bonne heure, hier après-midi. Dans la matinée, la température n'était pas des plus favorables, au début : la pluie et le vent firent rage.

Toutefois, après le premier match, vers 9 heures, l'atmosphère s'éclaircit et les conditions du tir s'améliorèrent, bien que le vent continuât à souffler, et de façon fort capricieuse.

La coupe Transvaal a été remportée par le lieutenant A. E. Swift, de l'infanterie permanente, Québec. C'est le prix le plus convoité. Il a été offert par le capitaine Bell, aide-de-camp de lord Minto, et est évalué à $500.

Il peut être gagné par tout officier ou soldat ayant fait la campagne Sud-Africaine. C'est celui qui la conquiert aux grands concours de la Puissance, à Ottawa, qui la garde finalement.

Le maximum des points à enregistrer est de 105.

Le lieutenant Swift, lui, a fait 95 ; le sergent G. W. Foster, du 5ième Royal Scots, et le sergent de couleurs Allan, de l'infanterie permanente, viennent ensuite, avec 90 points.

Le trophée Carslake a été gagné par la première équipe des P. W. F.

Dans ce match, le sergent W. Pugh a conquis le championnat de la province de Québec, avec un score de 300.

Presque tous ceux qui ont pris part aux concours vont maintenant se rendre à Toronto, et plusieurs aussi iront prendre part aux concours généraux d'Ottawa.

L'un des événements les plus remarquables de la journée d'hier a été le match militaire, au cours duquel la plus grande émulation n'a cessé de régner.

MONTREAL S'AFFIRME

La médaille du gouverneur-général, dans la troisième série, pour le plus grand total de points, à 600 verges, dans les matchs des marchands, de l'Association et de la milice active, a été obtenue par le sergent W. H. Davidson, 1er P. W. F.

Score : 94 points.

Le sergent J. J. Bell, du 2ème régiment d'artillerie canadienne, a remporté la médaille de bronze, avec 89 points. Le major R. J. Sparing, 53ème régiment, le caporal J. S. Wilson, 2ème régiment art. can., et J. W. Marks, P. W. F., viennent en 3ème lieu avec 87 points.

La médaille d'argent du lieutenant-gouverneur, pour le plus grand nombre de points, à 500 verges, dans les matchs des marchands et de la milice active, a été donnée au soldat J. W. Marks, 1er P. W. F. Score : 66 points.

Le capitaine Swift, du 8ème, Québec, remporte la médaille de bronze, avec 65.

Viennent ensuite : le caporal L. Clarke, 1er P. W. F.; le caporal W. Seaward, 53ème ; M. W. B. Hamilton, Lévis. Ce qui signifie que 3 de ces médailles, sur 4, vont rester à Montréal.

MATCH DES BANQUIERS ET DES SOUSCRIPTEURS

800 et 900 verges, 10 coups à chacune de ces distances, avec un maximum de 100 points. Prix à gagner : 94 individuels et 16 pour équipes.

Maj. R. J. Spearing, 53ème Régiment	89	$10
Sergt W. Pugh, R. C. G. A. .	87	8
Sergt J. Broadhurst, 5ème R. S.	84	6
Capt. A. E. Swift, 8ème R. R.	84	5
Soldat G. Copping, V.R.C. . .	84	5
Soldat J. W. Marks, P.W.F. .	83	4
Soldat H. W. Ellerton, 6ème Huss.	80	4
Sergent de couleur D. A. Bethune, 5ème R. S.	78	4
Maj. H. Jekill, 11ème	76	4

Ont obtenu chacun trois dollars :— Capt. E. Pelletier, 65ème, 76 ; lieut. B. E. Converse, 7ème Huss., 75 ; caporal R. Mead, 63ème, 75 ; M. J. W. Kelly, L. M. R. A., 75 ; soldat B. Bennett, P. W. F., 75 ; soldat D. McNaughton, 5ème R. S., 75 ; sergent G. W. Sharpe, 2ème C. A., 75 ; soldat J. Drysdale, V. R. C., 74 ; major W. H. Davidson, 8ème R. R., 74 ; capitaine N. A. Malette, 85ème, 74 ; sergent ins. A. G. Webb, 5ème R. D., 74 ; sergent M. Dolphin, 53ème, 73 ; soldat W. H. Walsh, P. W. F., 73 ; sergent W. Drysdale, P. W. F., 73 ; M. H. A. Gourley, D. R. A., 73 ; sergent S. J. J. Bell, 2ème C. A., 73 ; capitaine N. L. Savage, 7ème Huss., 73 ; sergent W. Creegan, R. C. G. A., 73 ; sergent E. Fleming, 8ème R. R., 72 ; soldat R. F. Shaw, 13ème Drag., 72 ; Sap. J. Turnbull, M. E., 13ème Drag., 72 ; soldat W. Mills, V. R. C., 72 ; caporal W. Nott, R. C. G. A., 71 ; G. E. Hunter, 71.

Prix individuels, classe intermédiaire :

M. Jas. Wright, Aubrey, R.A., 79, 87 ; capt. F. M. McNaughton, 8ème R. R., 76, 85 ; Dr McHarg, D.R.A., 73, 84 ; soldat J. Gilhooley, V.R.C., 71, 84.

Ont reçu chacun trois dollars :

Major A. C. Hanson, 7ième Hussards, 70 ; canonnier S. Pugh, R.C.G.A., 70 ; M. E. Hall, P.Q.R.A., 69 ; sergt.-major M. Finlayson, 2ième C.A., 68 ; G. G. Bullard, S.R.A., 68 ; sergt. S.W. Adams M. E., 68 ; caporal H. Jekill, M. E., 67, capt. McMartin, 13ième Drago., 67 ; sergt. G. W. Foster, 5ième R. S., 67 ; lieut. M. Obrine, M.E., 66 ; M. E. B. Greely, S.R.A., 65 ; soldat F. Whitney, 53ième, 65 ; capt. J. G. Ross, 5ième, R. S., 64 ; capt. J. G. Ross, 5ième R.S., 54 ; Sap. G. Lambton, M.E., 64 ; J. B. Payne, Granby, 64 ; J. N. Cushing, D. R.A., 64 ; F. R. Hooker, Dudswell, R. A., 64 ; caporal L. Clarke, P.W.F., 63 ; caporal W. Mead, 63ième, 63 ; soldat C. Martin, 53ième, 63 ; Dr G. F. L. Fuller, R. O., 63 ; M. J. E. Morrison, D.R.A., 63 ; M. E. Labranche, Lévis, R.A., 62 ; sergt. H. A. Sampson, 5ième, 61.

Chacun deux dollars :

Capt. A. J. Seale, 13e Dragon, 60 ; Lieut. F. A. Akhurst, 7e Hussards, 60 ; Lieut. A. H. Hill, 8e R. R., 59 ; M. H. J. McHarg, Fr. R. A., 59 ; M. H. J. Allen, Dudswell R. A., 59 ; F. R. Bishop, Dudswell R. A., 59 ; caporal W. Seaward, 53 e Régiment, 59 ; Sergt. M. Dolphin, 53 Régiment, 58 ; Sergt. M. Langlois, 65e, 58 ; soldat J. W. Gilmour, V.R.C., 56 ; soldat J. Benson, 8e R. R., 56 ; M. W. Donaghy, C. D. R. A. 55 ; M. L. E. Carpenter, Megantic, R. A., 55 ; soldat E. Crompton, V.R.C. 54 ; soldat W. Kircaldie, V.R.C., 54 ; Gr. J. Mahoney, R.C.G.A., 53 ; soldat E. Young, 8e R. R., 53.

Chacun un dollar :

Major J. E. Seale, 11e rég., 53 ; soldat W. H. Savage, 13e Drag., 52 ; E. C. Shaffer, C. et D.R.A., 52 ; M. P. C. Homan, C. et D.R.A., 51 ; caporal R. Simpson, 5e R.S., 51 ; W. H. Lynch, P.Q.R.A., 50 ; E. M. Sheppard, Stan. R.A., 48 ; R. Williams, R.C.G.A., 47 ; M. E. Wyatt, Sutton R.A., 46 ; sergent quartier-maître H. A. Martin, 13e Drag., 46 ; soldat J. Bethune, 5e R.S., 46 ; caporal F. C. Paul, V.R.C., 45 ; M. N. Wyatt, R.A., 42 ; sergent A. Handcock, V.P.C., 40 ; soldat J. Ryerolt, 5e R.S., 39.

Dans ce match, la première équipe des F. W. F. obtint le trophée Carslake et $15, avec un total de 347 points.

Viennent ensuite : —

	Prix	Total
3e V.R.C.	10	346
8e R.R., Québec	5	332
P. W. F., 2e "team	5	324
13e Scottish Light Drag.	5	314
2e R.C.A.		296

Classse intermédiaire : —

	Prix	Total
53e rég., 1re équipe	$10	272
Ingénieurs de Montréal	6	247
53e rég., 2e équipe	4	245
8e R.R., Québec	4	244
R.C.G.A., Québec	3	241
Dudswell R.A.	3	241
13e Scottish L. Drag.	2	230
Stan. R.A.	2	223
L. Még. R.A.	2	208

LES CHAMPIONNATS

Ont obtenu le score total le plus élevé, dans les matchs 4, 5, 6 et 7 :

Le sergent W. Pugh, du club de tir de la garnison, Québec, remporte la médaille du championnat de la province et obtient $12; la médaille d'argent est accordée au major R. J. Sparing, du 53e de Sherbrooke, avec une somme de $10, et la médaille de bronze échoit au capitaine A. E. Swift, avec $8.

Obtiennent chacun 5 dollars: Soldat J. W. Marks, P.W.F., 284; Soldat J. Drysdale, V.R.C., 284; Sgt. J. J. Bell, 2e C.A., 284; Sgt. W. H. Davidson, P.W.F., 283; col.-sgt. D. A. Bethune, 5e R.S., 281; soldat W. Drysdale, P.W.F., 281; soldat D. McNaughton, 5e R.S., 278.

Chacun $4. — Sgt. J. Broadhurst, 5e R.S., 277; Sgt. G. W. Sharpe, 2e C.A. 276; Maj. H. Jekill, 11e Regt., 275; Sgt. W. Creegan, R.C.G.A., 275; M. G. E. Hunter, C.D.R.A., 275.

Chacun $3. — Soldat Mills, V.R.C., 274; M. E. E. Hall, Stanbridge R.A., 272; M. H. A. Gourley, C. & D.D.A., 271; Sgt. E. Fleming, 8e R.R., 270; Capt. J. C. Mason, 83e Batt., 270.

GRAND TOTAL DES SERIES

Séries B, classe intermédiaire, pour le choix de ceux qui seront envoyés à Ottawa pour les concours de la "D. R. A.", au frais de l'Association de tir de la province.

Caporal R. Mead, 53ième		338
Q. M. S. G. D. Bullard, S.R.A.		334
Sergt. M. Dolphin, 53ième		328
Soldat E. E. Hall, Stan. R.A.		328
Soldat F. Withney, 53ième		328
Caporal L. Clarke P. W. F.		326
Capt. F. M. McNaughton, 8ième R.R.		322
Stegt. G. W. Foster, 5ième R. S.		322
Caporal W. Nott, R. C. G. A.		321
Soldat J. Gilhooley, V. R. C.		319
Suivent :		
Sap. J. Turnbull, M.E.		317
D. P. McHarg, Dudswell R. A.		317
H. J. Allen, Dundonald, R. A.		316
Copt. A. J. Steale, 13ième Dragons		315
Caporal W. Steward, 53 ième		315

Même concours, pour équipes :

1er prix, le 53ième régiment de Sherbrooke, gagnant la coupe Martin ; Score : 1,288 points.

2ième prix, le 13ième Scottish Dragoons, avec 1,175 points ;

3ième rang : le corps des Ingénieurs de Montréal, avec 1,171 points.

MATCH MILITAIRE

Les sous-officiers et soldats de nos divers régiments prennent seuls part à ce match, le plus intéressant de tous. C'est en somme un exercice de tir du soldat dans l'escarmouche, les concurrents avançant ou retraitant tour à tour, et les cibles n'étant exposées que pour un temps limité à quelques secondes. Les vainque

Nouvelles de partout

(Des correspondants réguliers de LA PRESSE)

BIC

La rareté de l'herbe dans les pâturages fait que les fromageries reçoivent beaucoup moins de lait que l'année dernière, font moins de fromage et par conséquent reçoivent moins d'argent.

—M. I. H. Major, de Montréal, a acquis la propriété du Dr D. H. Macvicar, à la Pointe à Côté et a vendu la sienne du faubourg à M. Campbell Macnab. Quelques Montréalais doivent descendre visiter la propriété du Dr Lockhart et y choisir des emplacements. Cette propriété est située dans un endroit magnifique, à proximité des bains et du village.

LA PATRIE

Le 23 du courant, aura lieu l'ouverture du bazar de La Patrie, au profit de l'église, et sous le patronage de Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke. Ce bazar aura lieu dans la nouvelle maison de M. A. Bourret, marchand. Ce bazar promet d'être l'un des plus beaux qui se soient encore vu dans nos paroisses. La fanfare y fera entendre, tous les soirs, ses plus jolis morceaux.

—On annonce pour le 22 de ce mois, le mariage de M. Théod. Chayer, fils de M. Silva Chayer, ex-maire de Chartierville, à Mlle Célina Vincent, fille de M. F. X. Vincent, maire de La Patrie. Nos meilleurs souhaits aux futurs époux.

—La récolte du foin est presque terminée partout, grâce au beau temps que nous avons eu.

—M. Pierre Girouard et sa soeur, Exilda Girouard, de Nashua, sont en promenade à La Patrie pour un mois.

CHARLEMAGNE

Sont de passage à Charlemagne : Miles Blanche et Rose Pelland, MM. R. E. Pelland, notaire, et Wilfrid Bessette, avocat, tous de Montréal.

CHAMBLY

C'est par erreur que le nom de M. S. T. Willett a été mentionné au nombre des personnes présentes au récent pique-nique des Forestiers Catholiques.

OKA

Une des plus vieilles femmes de la paroisse a reçu les derniers sacrements, cette semaine, dans la personne de Marcelline Brazeau, épouse de Toussaint Mallette, autrefois de Vaudreuil. Mme Mallette n'a jamais eu d'enfants, mais elle a adopté la fille de sa soeur, Aurélie Brazeau, Joséphine Maria, aujourd'hui, Mme M. A. Jacob.

Mme M. Mallette est âgée de quatre-vingts ans. Elle se maria deux fois à deux nommés Mallette. Le premier était Pierre Mallette, et le deuxième est Toussaint Mallette.

Les sauvages ont eu une assemblée convoquée par les chefs pour le choix d'un candidat, en vue, de remplacer Angus Corintha, qu'on dit indigne d'être chef.

SAINT-FAUSTIN

L'hôtel de M. Médar Dufour, a été visité, la nuit dernière, par des voleurs, qui sont pénétrés à l'intérieur par un châssis. Au moyen d'une clef, ils ont ouvert la porte du bar. Ils ont enlevé plusieurs bouteilles de la meilleure boisson, quelques pots de conserve et la somme de $1.60, restée dans le tiroir. M. Dufour soupçonne certaines personnes d'être les auteurs de ce vol.

FERIBONKA

Sa Grandeur Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, était de passage ici cette semaine. Il était accompagné du Rév. Thomas Marcoux, chapelain, chez les Ursulines de Roberval.

Les Frères de Saint-François ont fait une brillante réception à Monseigneur.

Mercredi, ils sont partis au son de la fanfare pour une excursion à Honfleur-sur-Péribonka par le bateau "Word".

Jeudi, Mgr reprenait le bateau pour Roberval.

—Nous avons aujourd'hui deux marchands à Péribonka : MM. Sifroid Desjardins et Louis Tremblay.

—MM. J. Constant, LeMaistre et M. Rivet sont partis, ces jours derniers, pour un voyage en France de cinq ou six semaines.

ST-BASILE DE PORTNEUF

M. Emilien Pépin, fils de M. R. E. Pépin, qui s'était blessé assez grièvement à un pied il y a quelques jours par une balle qu'il s'était accidentellement tirée dans le pied, prend du mieux rapidement, et avant peu de jours sa guérison sera complète.

—Mme Séraphin Morissette est dangereusement malade et l'on n'entretient plus aucun espoir de guérison.

—M. D. Bélanger a pris possession de son nouveau magasin, ces jours derniers ; il s'y trouve logé très confortablement.

M. J. T. Marcotte, le populaire marchand de Saint-Basile, a fait faire des réparations considérables à sa résidence privée et à son magasin, ce qui en fait l'un des plus beaux blocs du village.

—M. Louis Marcotte, de Fall River, Mass., est en promenade chez M. D. Bélanger depuis quelques jours. Il dit partir sous peu pour aller passer une semaine au presbytère de Saint-Jean Port Joli.

—Mlles Bessie et Mary Frénette, de Basagua, Michigan, sont venues passer une semaine chez M. Norbert Marcotte, du village. Elles sont parties ensuite pour Portneuf, Yamachiche et en dernier lieu pour Montréal.

—Mme Napoléon Marcotte, de Montréal, est en villégiature avec sa famille chez son beau-frère, M. Hector Piché.

LACHEVROTIERE

—M. Simon Vallée, vient d'arriver des Etats-Unis. Il a acheté la terre de M. Josaphat Grandines à Saint-Marc des Carrières. Ces années dernières, cette terre était occupée par M. Georges Beaucage, entrepreneur et propriétaire de carrières.

—M. Damase Naud, de Saint-Gilbert, a acheté un cheval ces jours derniers, et le lendemain, il a trouvé sa bête morte dans la rivière Lachevrotière où elle s'est cassé le cou en tombant.

—Mlle Rosanna Paquin, institutrice de Saint-Gilbert, vient d'être engagée pour enseigner ici à l'école No 8.

DESCHAMBAULT

—Nos paroissiens ont grande hâte que la construction du quai du gouvernement dans notre paroisse commence, notre ancien quai est très pour ri.

—M. Oscar Benoit est parti pour Montréal, afin de s'y faire soigner la vue. Jeune homme de 17 années, diplômé commercial, avec médaille d'or, il a fait ses études au Mont Saint-Louis, Montréal.

—Nous avons plusieurs charmantes jeunes filles qui doivent partir vers la mi-août pour entrer dans les couvents afin de se faire religieuses.

TROIS PISTOLES

De partout.

Cet été, à Trois Pistoles, le nombre des étrangers est plus considérable que jamais. Il y a des visiteurs dans les maisons privées. Les hôtels sont remplis, et les cottages sont tous loués. Ceux de la grève sont occupés par les familles Luneau et Mailhiot, d'Arthabaska, et la famille Charretier, de Manchester.

M. Siméon Lelièvre, d'Ottawa, s'est fait bâtir une jolie maison d'été.

—Parmi les personnes qui passent la belle saison ici, on remarque :

La famille Lefrançois, Québec, Monsieur J. B. Leduc, Sorel, Mlles Lucie et Marguerite Leclerc, Sorel, M. J. A. Mailhiot, Arthabaska ; Mlle Corine Hamel, Québec ; le Dr et Mme Leprohon, Montréal ; Mlle Eliza Lebouthillier, Montréal ; M. et Mme Oliva Asselin, Québec ; Mlle Garneau, Québec ; La famille McHenna, Québec ; Mlle Mary Haikins, Québec ; M. E. L. Lebel, Toronto ; M. T. H. Ryan, Montréal ; M. et Mme Marquette, Québec ; Mlle Alice Bélanger, Québec ; M. Joseph Dumais, Montréal ; Mlle Corine Bélanger, Québec ; Mlle Eugénie Melanson, Québec ; le Dr et Mme Gaudreau, Québec ; Mme et Mlle Dufresne, Trois-Rivières ; l'hon. et Mme Archambault, Québec ; Mlle Casault, Québec ; le Dr et Mme Damours, Los Angelos ; M. et Mme J. N. Damours, Montréal ; M. et Mme Damours, Lowell ; Mlle Marie-Eug. Pouliot, Québec ; M. Alfred Lefrançois, Lévis ; Mlle Albertine Audette, Québec ; Mlles Gagnon, Toronto ; M. et Mme Angers, Springfield ; Mlle O'Reilly, New-York ; Mlle Corine Bertrand, Montréal ; etc., etc.

—Il y a actuellement une dizaine de monsieurs et de dames Américains, venus pour une partie de pêche au Lac St-Mathieu ; quelques amis se joindront à eux.

—La semaine dernière, avait lieu dans la salle du couvent une soirée-concert, organisé par M. Jos. Dumais, professeur de diction française. L'auditoire était nombreux.

Mesdemoiselles D'Amour et Lévesque ont remporté beaucoup de succès dans l'interprétation d'une "Matinée d'une Etoile". Le tout a été un régal artistique et littéraire.

—Les travaux à l'église se poursuivent avec activité. Tout devra être terminé à la fin de septembre. Notre temple sera une chef-d'oeuvre d'architecture.

—Nous regrettons vivement d'apprendre que le Dr J. F. Langlais est gravement malade. Il est sous les soins du Dr Petitgrew.

MONTREAL-SUD

Un grand concours de charité a été donné à Montréal-Sud, samedi, le 6 août 1904, sous les auspices des demoiselles du choeur de chant de la paroisse de Saint-Joseph de Montréal. La fête a été couronné d'un grand succès.

Il nous fait plaisir de pouvoir féliciter les organisateurs de la fête. Ce sont Mlles Rosana Lefèvre et Emma Marcoux, MM. J. M. Lebrun, Jr., Raoul Lajoie.

Les demoiselles du choeur de chant se sont très bien acquittées de leurs tâches.

ST PAUL, ABBOTSFORD

De partout.

La foudre est tombée, au cours d'un violent orage de vendredi dernier, chez Monsieur Maxime Ruel, du rang Papineau et a détruit sa grange de fond en comble et les 25 tonnes de foin qu'elle contenait.

—M. J. Bte. D'Arcy a été le vainqueur des courses de dimanche dernier.

—M. Lecours, vicaire, part cette semaine pour sa retraite.

ST GERMAIN DE GRANTHAM

Lundi dernier avait lieu à la salle de M. W. J. Watkins, une brillante soirée de gala donnée par Mlles A. Watkins et J. McCormick. Voici les noms des nombreux parents et amis, tant de Drummondville que de St Germain, qui se sont rendus à la gracieuse invitation : M. et Mme W. J. Watkins, M. et Mme A. Robson, Mlle E. Wadleigu, Mlles E. Robson, I. Robson, M. M. Robson, E. Robson, M. et Mme J. Watkins, Mlle H. Watkins, M. E. Watkins, M. Flynn, M. O. Wright, E. Wright, Mlle G. Wright, M. J. Watkins, M. et Mme F. Desmarais, M. J. Watkins, M. et Mme W. Watkins, M. et Mme E. Lemaire, M. et Mme A. Bouchard, M. G. Dion, M. C. N. McCormick, Mlles A. Watkins, J. McCormick, A. Martel, L. Bernard, G. Perrin, A. Cotnoir, E. Gauthier, M. Houston, S. Mitchell, L. Mitchell, L. Moisan, H. Moisan, E. Moisan, MM. B. Cotnoir, H. Laferté, W. Mitchell, B. Mitchell, W. Moisan, G. Poirier, I. Poirier, L. Grégoire, A. Rivard, E. Bouchard, E. Tremblay.

Cette soirée a obtenu un très grand succès et a été caractérisée par l'entrain le plus cordial. On avait fait venir pour la circonstance le violoniste A. Bouchard et le pianiste E. Tremblay, qui nous ont fait entendre les meilleurs morceaux de leur répertoire. Pendant la soirée il y eut musique et chant, solo de piano par Mlles J. McCormick et A. Cotnoir, chansons par M. A. Bouchard, mais le clou de la soirée a été une valse exécutée par Mme M. Watkins, qui porte allègrement ses quatre-vingt-trois ans et son petit-fils, M. W. Watkins.

A Minuit, un somptueux goûter fut servi, après quoi les danses recommencèrent jusqu'à une heure assez avancée. Les invités se sont alors dispersés, n'emportant qu'un seul regret, celui de quitter la bienveillante hospitalité de Mlles Watkins et J. McCormick.

RAWDON

M. Albert LaSalle, de la maison Stewart, de Montréal, était de passage ici samedi, en visite chez sa mère.

M. LaSalle est retourné lundi matin, enchanté de son voyage et après avoir constaté les grands changements qui se sont opérés dans notre village depuis quelques années.

—Toutes les personnes qui visitent Rawdon, cet été, remarquent que nous sommes en voie de progrès.

—Mlle Sarah Kinsella, notre organiste, est partie lundi matin pour Montréal, où elle passera une quinzaine. Sa soeur, Mlle Lucie Kinsella, la remplacera à l'orgue.

—Mlle Annie Vaillancourt, de la rue St Hippolyte, Montréal, qui était en repos ici depuis quinze jours, est retournée lundi matin. Mlle Vaillancourt possède une très bonne voix et nous a chanté un bien joli morceau à la messe dimanche dernier.

—Mlle Maggie Skelly, de la rue Mackary, Montréal, passera quinze jours au milieu de nous.

L'ANNONCIATION

Les grandes courses organisées au profit de notre jeune fanfare de l'Annonciation ont eu tout le succès qu'elles méritaient grâce au dévouement des organisateurs et du président de la fanfare, M. O. Laviolette et le docteur Pilon. Ces organisateurs étaient MM. Napoléon Drouin, Eugène Danis et Damien Jérôme.

Le résultat a été le suivant :

1er prix. Bourse de $100 gagnée par Bemby, appartenant à Clodimir Forget, de Sainte-Agathe. Temps : $2.19.

2e prix. — Damien Gérôme. Temps : 2.21.

3e prix. — Damien Gérôme. Temps : 2.22.

4e prix. — Napoléon Drouin. Temps : 2.24.

Classe de 2.40. — John, cheval appartenant à Napoléon Drouin.

1er prix gagné par ce dernier. Temps : 2.38.

2e prix — Mary Blind, appartenant à Zénon Giroux. Temps : 2.40.

3e prix — Jack, à Napoléon Nantel. Temps : 2.39.

Course dite des "Green". Temps : 3 minutes.

1er prix. — Clarence, jument appartenant à Joseph Lapointe, de la Macoza. Temps : 2.40.

2e prix. — "Coq", propriété de M. Joseph Viau.

3e prix. — "Poley", de Carmel Saint-Louis, de l'Ascension.

Bourse de $25.00 divisée entre les vainqueurs. Course à cheval sans selle, pour jockeys âgés moins de 17 ans. Bourse $50.

1er prix. — George Church.

2e prix. — Robert Doyne.

3e prix. — Joseph Tranchemontagne.

4e prix. — Wilfrid Guay.

M. Joseph Gérôme, de Montréal, avait été invité spécialement à prendre part aux courses. On a su l'applaudir car la bienveillance du vieillard a fait l'admiration de nos sports.

Les juges pour les courses étaient Ernest Morrissette, de Labelle, Paul Emile Forget, de Labelle ; Alfred Garlépy, de l'Annonciation ; George Church, de Labelle, et Arthur Drouin, secrétaire, et Guillaume Giard, assistant.

Les efforts que fait notre jeune corps de musique pour mériter l'aide et le soutien de notre municipalité sont dignes de mention. Déjà nos musiciens savent se faire applaudir. Espérons que grâce au dévouement de son habile directeur, M. O. Laviolette, nos jeunes musiciens ne feront que progresser.

SAINT-ANTOINE, RICHELIEU

Mardi avant-midi, vers les onze heures, il est arrivé une aventure tragi-comique à un vendeur de bananes venu de Montréal et dont nous ignorons le nom. De sa voiture, le colporteur criait sa marchandise d'une porte à l'autre. Or, il arriva que dans un bout mal achalandé, ayant à passer plus vite, les soubresauts de la voiture donnèrent à quelques bananes la permission de sortir. Les gamins qui escortaient le colporteur jubilaient en arrière. On se disputait les fruits en silence, puis on les croquait à belles dents. Une couple de douzaines de bananes venaient de subir le même sort, quand un brave homme, M. Norbert Bélanger, s'apercevant du stratagème, courut avertir notre pauvre marchand, qui ferma mieux sa voiture et continua sa route.

—Ce même jour, un grand pique-nique organisé par Mlles Eveline Girouard et Eucharista Colette avait lieu au très joli bois de M. Joseph Gaudet, ex-maire de cette paroisse. Toutes les jeunes filles du village avaient billet d'admission pour ce champêtre rendez-vous. La journée fut des plus belles, le plaisir sans égal. On quitta le joli bois à regret et après avoir dit le plus franc merci aux charmantes organisatrices.

—M. le notaire et madame Zéphirin Mayrand, de Montréal, sont en visite dans leur famille.

—Mlle Marie-Louise Noël, de Saint-Marc, est attendue la semaine prochaine, chez son amie, Mlle Louisa Laflamme.

—Madame Henri Dussault, de Saint-Hyacinthe, est en visite chez son père, M. Alphonse Phaneuf.

—Mlle M. Girouard, de Montréal, est en promenade chez M. Elie Girouard.

—Mlles Bernard, de Beloeil, sont chez M. Jos. Coderre.

ANGERS

Le Rév. Père Adolphe, Capucin, était ici, dimanche dernier, pour aider à notre digne curé, qui est bien malade depuis quelques jours.

—Mme G. Desjardins et ses enfants, de Hull, sont en visite pour une quinzaine chez Mme Bertrand, mère de Mme Desjardins.

—Les Révérendes Soeurs St Philippe et St André, du monastère de la Miséricorde, sont à faire leur quête annuelle dans la paroisse.

—La Révérende Soeur Marie-Augustine, accompagnée de Mlle A. Valiquette, sa nièce, est en visite chez Mme Moncion et Mme C. A. Mongeon.

—Mlle Alb. Moncion est partie pour un voyage d'un mois à Maniwaki, en visite chez le Dr Fontaine et Mathias Joanis.

—Mlle M. Charbonneau, de Buckingham, a passé quelques jours en visite chez Mlle Moncion.

—M. et Mme Robillard, M. et Mme Richer, ainsi que M., Mme et Mlles Pinard, d'Ottawa, ont passé la journée, mercredi, en visite chez M. Bertrand, hôtelier.

—Mlle Ida Dault et Mme M. Scantland sont parties pour un voyage d'une quinzaine à la Rivière-des-Français.

—Un grand nombre de personnes sont parties pour prendre part à un pèlerinage à Ste Anne de Beaupré.

HENRY NEWMAN COMPARAIT

Il est accusé de tentative de vol avec violence.

Henry Newman, l'aliéné qui a assommé M. Dupont, commerçant de la rue Sainte-Catherine, hier après-midi, a comparu devant le magistrat Lafontaine, ce matin, et a été renvoyé à jeudi prochain pour enquête. Il prétend que M. Dupont a cherché à le tuer et que c'est pour cela qu'il l'a assommé. Newman est un halluciné qui se croit victime d'une conspiration montée dans le but de le faire périr. M. Guillaume Dupont, sa victime, est encore alité, et ne pourra probablement pas vaquer à ses occupations d'ici à quelques jours. C'est le constable Massicotte qui a arrêté Newman alors que celui-ci s'enfuyait.

CINQ ANS DE BAGNE

L. H. Durand, le comptable concussionnaire, est condamné.

Léopold Henri Durand, le comptable de l'agence locale de la Cie Patterson, de Toronto, a été condamné à cinq ans de pénitencier par le juge Desnoyers, ce matin, pour avoir détourné une somme nominale de $1,200. On a découvert, depuis, que le montant de ses détournements se chiffrait à près de $20,000. Durand était très connu et très estimé à Montréal, et occupait une position des plus enviables dans la société. Son arrestation a créé une sensation et sa condamnation au bagne surprend un grand nombre de personnes qui croyaient que l'accusé s'en tirerait à bon marché.

$6.50

Un service vert à dîner avec les anses dorées comprenant :

12 assiettes à dîner
12 " à soupe
12 " à dessert
12 services à fruits
12 " à beurre
2 plats plats, 12 x 16 pcs
2 " couverts
1 sucrier
1 saucière
1 pot à lait
12 tasses et soucoupes

le même service bleu foncé, bleu pâle

Tous nos services à dîner de $5.00 à $20.00 sont en semi-porcelaine.

$10.00

Les services que nous offrons à $10.00 sont enluminés.

Avec $2.00

Vous achèterez à nos magasins en vaisselle, ce que vous paierez $5.00 ailleurs.

Services à Dîner,
Services de Toilette,
Articles pour Cadeaux,
Etc., Etc., Etc.

$3.50

Un Service de Toilette

Bleu et doré,
Vert et doré,
Rose et doré,
Jolie forme,
10 pièces
En semi-porcelaine.

$1.50

Service de Toilette

En couleur,
Bleu, Rose, Vert, Brun,
4 pièces.

Un lot considérable de Services échantillons, Dessins ART NOUVEAU Très riche,

$4.00 à $15.00

CIE CUDDY-BRODEUR,

1513 Rue Ste Catherine. EMBALLAGE GRATUIT. 233 Rue St Laurent

DERNIERS MOUVEMENTS DES PAQUEBOTS

Le paquebot "Parisian", ligne Allan, a été signalé à la Pointe de la Renommée, à 5.50 heures, ce matin, et sera à Québec demain matin. Il est attendu dans le port de Montréal, demain soir. Il vient de Liverpool, avec un grand nombre de passagers et une cargaison générale.

Le "Monteagle", du C. P. A., avait une forte cargaison générale, ce matin, à son départ pour Liverpool.

Le "Milwaukee", du Pacifique Canadien, est aussi parti pour Liverpool, hier après-midi, avec une cargaison générale au moins aussi considérable.

Le "Vancouver", de la ligne Dominion, a quitté Liverpool, hier, à 3 heures p.m., en route pour Montréal, avec de nombreux passagers et une cargaison générale.

Le "Montcalm", C. P. A., venant de Montréal, est arrivé à Bristol, mercredi matin, à 10 heures.

Le "Pretorian", ligne Allan, a été signalé descendant à la Pointe au Père, à 1.30 heure p.m., hier.

ACCIDENT FATAL

(Du correspondant régulier de "La Presse")

Angers, 12 — Un bien triste accident venait, samedi dernier, jeter la consternation dans notre paisible village.

Le jeune Sylvio, âgé de six ans, enfant de M. Henri Routhier, cultivateur, était au champ sur un cheval, lorsque soudain le cheval prit peur. L'enfant fut renversé, écrasé, et mourut instantanément.

Les funérailles ont eu lieu lundi matin, à neuf heures. Un grand nombre de parents et d'amis y assistaient. Nos condoléances à la famille éprouvée.

LES RAVAGES DE L'INCENDIE

Un hôtel de Bergerville, près de Silley consumé par les flammes.

Québec, 11. — Un incendie a détruit de fond en comble l'hôtellerie de M. Henry Myler et ses dépendances, à Bergerville, près de Sillery. Le feu a originé on ne sait trop comment. Les dommages sont évalués à environ $2,000. M. Myler a quelques assurances.

Chapeaux

Le plus grand assortiment et le plus grand choix de chapeaux. Toujours 40 p. c. plus de valeur qu'ailleurs.

LES PRIX LES PLUS BAS

Fourrures

C'est le temps de faire réparer vos fourrures, de les faire remettre à la mode et à neuf, venez nous voir de suite.

Fourrures

Il n'est pas trop tôt pour vous occuper de fourrures, le mieux est d'être prêt lorsque les froids viendront. Réfléchissez que c'est votre intérêt de venir nous voir. Nous avons un stock de fourrures immense, des qualités exceptionnelles, des ouvriers hors ligne et une garantie de satisfaction que vous ne trouverez pas ailleurs.

Chas. Desjardins & Cie,

1533 à 1541 rue Ste Catherine. - Montréal.

LE TSAR EST HEUREUX

Un héritier du trône de Russie est né aujourd'hui, au Château de Petcrhof.

Saint-Pétersbourg, 12 — Le Tsar de Russie a un héritier. L'impératrice a donné naissance à un fils à 2 heures, cet après-midi.

L'impératrice et le petit prince se portent bien.

La nouvelle de cet heureux événement a été reçue en Russie avec une joie immense.

Aussitôt que la nouvelle de la naissance de l'enfant eut été annoncée aux membres de la famille impériale, un salut de 101 coups de canon fut tiré.

Le baptême de l'enfant sera célébré dans quinze jours et donnera lieu à de grandes réjouissances.

Le fils du Tsar portera le nom d'Alexis.

DROLE D'HISTOIRE

Une dame Sarah Farmer, de la rue Colborne, arrêtée sous accusation de recel de deux robes, a prétendu, lors de sa comparution, qu'elle avait enlevé les robes à un voleur et qu'elle avait chassé ce dernier. Elle partait pour aller remettre les objets volés à leur propriétaire lorsqu'elle a été arrêtée.

LES ROULETTES

L'enquête Dupuis vs Paquet et Richard, relativement aux roulettes du Parc Delorimier, sera reprise jeudi prochain, à deux heures.

LA GREVE A FALL RIVER

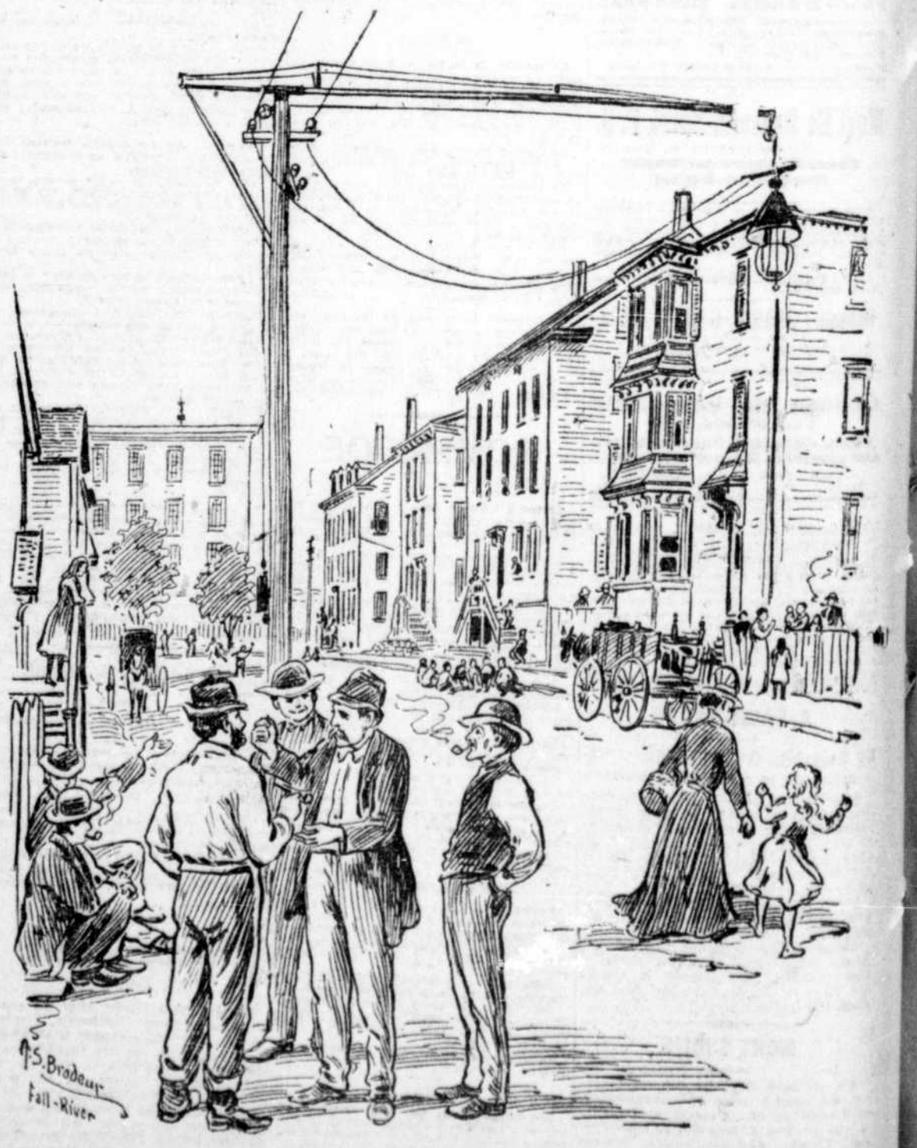

Groupe de grévistes écoutant les arguments d'un chef ouvrier.

Une clubiste éminente, Mme Danforth, de St Joseph, Mich., raconte comment elle a été guérie d'affaissement des organes internes et des souffrances qui en résultent par le

Composé Végétal de Lyndia E. Pinkham

"CHÈRE MME PINKHAM :— La vie est triste, en vérité, quand une femme sent que ses forces s'évanouissent et qu'elle n'a plus d'espérance de guérir. Tels étaient mes sentiments il y a quelques mois, quand j'appris que ma mauvaise santé résultait de **l'affaissement des organes internes.** Ces mots me terrifièrent et je devins désespérée : mais le **Composé Végétal de Lydia E. Pinkham** m'apparut comme un élixir de vie ; il me fit recouvrer mes forces perdues et me redonna la santé. Pendant quatre mois je pris votre remède tous les jours et chaque dose augmentait mes forces et ma santé. Je suis on ne peut plus reconnaissante du bien que j'en ai obtenu."—MME FLORENCE DANFORTH, 1007 Ave Miles, St Joseph, Mich.

Un remède qui a ramené tant de femme à la santé et qui peut le prouver mérite d'être considéré. C'est ce qu'a fait le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, qui ne peut être égalé par aucun autre remède au monde. Voici un autre cas : —

"CHÈRE MME PINKHAM :—Pendant des années j'ai souffert d'affaissement des organes internes, périodes irrégulières et douloureuses, douleurs épuisantes, maux de reins, mal de tête, étourdissements et maux d'estomac.

"Je me fis soigner par les médecins pendant près de cinq ans sans succès. Je commençai à prendre votre remède et j'ai pris sept bouteilles du **Composé Végétal de Lydia E. Pinkham**, et trois du Purificateur du sang, et j'employai aussi le Lavement Curatif et les Pilules pour le Foie et je jouis maintenant d'une bonne santé et j'ai engraissé. Je vous remercie beaucoup de ce que vous avez fait pour moi, et je recommande chaleureusement votre remède à toutes les femmes souffrantes."—MLLE EMMA SNYDER, 218 rue Center Est, Marion, Ohio.

AVIS GRATUIT AUX FEMMES

Les femmes s'épargneraient de la maladie et beaucoup de souffrances, si elles voulaient écrire à Mme Pinkham pour lui demander conseil dès qu'elles constatent un symptôme alarmant. Ils sont gratuits, et ont mis des milliers de femmes sur le chemin de la santé.

Mme Pinkham ne viole jamais les secrets qui lui sont confiés et quoi qu'elle publie des milliers de témoignages de femmes qui ont profité de ses conseils et de ses remèdes, jamais, dans toute sa carrière, elle n'a publié une telle lettre sans le consentement et souvent à la demande expresse de l'auteur.

NOUS PAIERONS $5000 si nous ne pouvons produire les lettres et les signatures originales des témoignages ci-dessus, prouvant leur absolue authenticité.

yw Lydia E. Pinkham Med. Co., Lynn, Mass.

UNION TYPO No 1

NOUVELLES OUVRIERES

Le règlement de la grève de Chicago est aussi éloigné que jamais — C'est ce soir le grand ralliement de tous les charpentiers en fer — Mlle Anna Wilson, de Washington, représente l'union No 101 à la convention des typographes — L'organisateur ouvrier breton, M. Goaziou, acclamé à Québec — Une puissante organisation ouvrière est à se former aux Etats-Unis — La grève de Fall River et son cortège de contrariétés — La prochaine assemblée régulière des barbiers — Le travail de la convention typographique à St Louis — Faits divers.

Une dépêche spéciale de Chicago nous apprend que la grève des employés des grandes salaisons était aussi éloignée d'un règlement, hier soir, qu'au début du conflit. La conférence du comité conjoint, composé de bouchers-détailleurs, d'épiciers et de grévistes et qui a eu lieu hier, n'a abouti à aucun résultat pratique. Les patrons refusent absolument d'entrer sur le terrain des négociations et refusent de prendre part à toute conférence qu'on avait l'intention de leur proposer. Il est probable que le président Roosevelt sera prié de forcer la main de ce "trust" pour l'obliger d'entrer en négociations avec ses employés, dans le but d'amener un règlement des difficultés et ce en vertu de certains pouvoirs que possède le gouvernement en la matière.

On dit aussi que des procédures seront prises devant la cour Fédérale ces jours-ci par l'un des grévistes qui possède des parts dans l'une des grandes compagnies du "trust," afin de la forcer à produire tous les contrats et engagements passés avec ses employés. On croit que cela aura pour effet d'amener le "trust" à traiter avec les grévistes.

× × ×

Parmi les délégués des diverses unions typographiques tant des Etats-

Mlle ANNA WILSON, déléguée du local 101 à la convention de Saint-Louis.

Unis que du Canada, actuellement en convention à St Louis, et qui rivalisent de zèle pour le bien général et l'avancement du métier, il n'y en a certainement pas de plus méritoire et de plus digne de l'admiration de tous les typographes de l'Amérique du Nord, que Mlle Anna Wilson, de Washington, et dont nous oublions ici la photographie. Mlle Wilson représente à la convention, le local No 101, de Washington, et s'acquitte de sa mission avec beaucoup d'avantage. C'est une de ces femmes au caractère ferme et parfaitement au courant de l'administration des affaires. La part active et intelligente qu'elle a prise jusqu'à présent dans la discussion des différentes questions ainsi que ses suggestions sages et utiles, en ont fait le point de mire de cette grande convention et l'honneur en rejaillit certainement sur l'union No 101 qu'elle représente si dignement.

× × ×

Les charpentiers en fer du local No 80 sont priés de ne pas oublier que c'est ce soir qu'a lieu, à la salle St Joseph, la grande assemblée spéciale dont nous avons déjà parlé.

La présence de tous les membres est absolument obligatoire, vu l'importance des questions qui y seront discutées. La participation de ce local, à la Fête du Travail fera aussi le sujet d'une discussion spéciale. Les délibérations s'ouvriront à 8 heures précises.

× × ×

Il y aura aussi, ce soir, au lieu ordinaire des réunions, assemblée régulière des ouvriers-carrossiers du local 139. Il va sans dire que la présence de chacun est requise. Les membres présents auront l'avantage d'admirer leur nouvelle bannière.

× × ×

Il y a eu, hier soir, à la salle Montcalm, de Québec, une nombreuse assemblée des ouvriers brasseurs de Québec. M. Goaziou, un Breton unioniste dans toute la force du terme, a parlé d'organisation ouvrière avec un entrain et une connaissance parfaite de la chose. On a trouvé que c'était un fort orateur qui s'exprimait également bien en trois langues différentes. Le même orateur se fera entendre, ce soir, à la salle Patoine, où tous les ouvriers organisés ou non sont invités d'aller l'entendre.

× × ×

La grève des chapeliers-menuisiers de Springfield, qui durait depuis le mois de mai dernier, s'est terminée avant-hier. Patrons et employés en sont venus à une entente à la suite de nombreux pourparlers.

× × ×

Les représentants de neuf unions d'ouvriers en bâtiment sont en session en ce moment à Indianapolis, dans le but de compléter l'organisation de la "National Structural Building Trade Alliance", d'instituer un nouveau bureau central et d'ébaucher un programme. Voici quelles sont les unions représentées à cette conférence :

Les briquetiers et maçons, les charpentiers-menuisiers, les plâtriers, les peintres et décorateurs, les plombiers et ajusturs d'appareils à gaz, les mécaniciens, les électriciens, les journaliers, les ajusteurs de structures métalliques.

Un projet de constitution basé sur les clauses suivantes a été élaboré :

1o. Etablissement de commissions d'arbitrage locales et internationales ayant pour objet de régler les différends entre ouvriers et patrons, sans avoir recours aux grèves.

2o. En cas d'insuccès des commissions d'arbitrage, donner un appui sympathique à toute union comprise, dans l'alliance.

3o. Sauvegarder, protéger et surveiller les intérêts des organisations affiliées.

4o. Protéger l'autonomie des corps de métiers représentés.

5o. Veiller au maintien des engagements pris vis-à-vis des patrons.

6o. Eviter et empêcher autant que possible les grèves et prévenir les conflits d'intérêts dans l'industrie du bâtiment en adoptant l'arbitrage comme mode de règlement des querelles entre ouvriers et patrons.

7o. S'opposer à la formation d'unions rivales et reconnaître seulement les unions qui sont affiliées aux organisations nationales ou internationales conformément à la déclaration de principes énoncée.

Chacune des unions internationales mentionnées plus haut a cinq délégués à la convention et ces 45 hommes représentent un million d'ouvriers.

× × ×

Il y a peu de chose à dire au sujet de la grève de Fall River qui vient d'entrer dans sa troisième semaine. Les patrons la regardent avec une impassibilité voulue ou naturelle, et affectent de dire qu'ils ne sont nullement préoccupés par les résultats du mouvement. Les ouvriers, eux, la regardent avec tranquillité et confiance. L'assurance qu'ils ont que l'American Federation of Labor va les soutenir dans leurs efforts pour maintenir un taux de salaires suffisant pour vivre, leur donne un courage invincible.

Depuis que l'on a commencé à faire la distribution des secours, la tâche des leaders a tellement augmenté, qu'on a jugé nécessaire d'ajouter deux nouveaux hommes au comité exécutif de la grève : ce sont MM. John G. Jackson et James Whitehead.

Aussitôt que le bureau d'assistance a été ouvert, on a commencé à recevoir des gens qui demandaient du secours. On a ainsi donné des billets à 1,000 personnes environ, ce qui est, on l'avouera, un tout petit percentage, quand on songe qu'il y a environ 26,000 grévistes dans la ville.

A la dernière réunion du conseil central du travail de Fall River, il a été fortement question de remettre la célébration de la Fête du Travail à l'année prochaine afin de se borner à réclamer du pain et des secours pour les grévistes.

× × ×

Dimanche prochain l'union locale No 455 des ouvriers barbiers tiendra son assemblée régulière au lieu ordinaire de ses réunions, salle St Joseph.

Plusieurs nouveaux aspirants à l'admission dans l'union seront initiés ce jour-là. Le secrétaire-financier soumettra un rapport détaillé de la râfle et de l'excursion à Valleyfield. L'affaire Schwartz fera aussi le sujet d'une très sérieuse discussion. Tous les membres ainsi que les autres compagnons-barbiers unionistes ou non-unionistes sont instamment priés d'être présents. On discutera aussi à cette même séance l'opportunité d'aider le comité d'opposition pour le rappel de la loi concernant l'association protectrice des barbiers de la province de Québec.

× × ×

A la dernière assemblée de l'union nationale des boulangers, il a été admis vingt nouveaux membres tous bien disposés. Cette union est bien décidée, nous dit-on, de faire l'impossible pour procurer tous les avantages possibles à ses membres.

La prochaine réunion sera tenue à la salle Gareau le 20 août courant, à 3 heures de l'après-midi. Tous les membres sont priés d'en prendre note et de se trouver présents.

× × ×

Il y aura, demain soir — samedi, — à la salle des Oddfellows, 1863 rue Notre-Dame, une importante assemblée spéciale des chaudronniers — boilermakers — et constructeurs de navires en fer d'Amérique, No 134.

On s'occupera, à cette réunion, des derniers arrangements pour la participation à la Fête du Travail, ainsi que du choix des uniformes. L'assemblée commencera à 8 heures précises et la présence de tous les membres est absolument nécessaire.

× × ×

Après une vive discussion, la convention des typographes en séance à St Louis, a rejeté une proposition ayant pour but d'ordonner aux unions subordonnées de défendre aux propriétaires d'ateliers, de pratiquer le métier et aussi de défendre aux unionistes de coopérer dans le travail fait par le patron.

Le délégué, P. M. Draper, d'Ottawa, s'est fortement opposé à l'adoption d'une motion tendant à déclarer inéligibles aux conventions, les protes — foremen. Cette motion a été rejetée.

Par un vote de 187 à 64, la convention a choisi Toronto comme lieu de la prochaine réunion.

Une proposition ayant pour but d'augmenter les bénéfices mortuaires de $70 qu'ils étaient, à la somme de $100, a été acceptée.

Les salaires annuels du président et du secrétaire-trésorier, de $1,800 qu'ils étaient ont été portés à $2,500.

Une longue discussion s'est ensuite élevée entre le délégué Greene, d'Indianapolis et le président Lynch, au sujet de la publication d'une lettre reflétant sur un candidat durant la dernière campagne pour les élections aux diverses charges d'officiers. La discussion est survenue au sujet d'un amendement proposé à la section 81 des lois générales.

× × ×

Un fonds de secours de $25,000 par mois sera prélevé pour le soutien des mécaniciens en grève du chemin de fer Santa Fé, par l'union internationale.

× × ×

On dit que c'est à Leominster, Mass., qu'existe la plus grande manufacture de peignes du monde, la Paton. C'est là que les sabots des animaux morts, abattus ou occis, sont transformés en ces superbes peignes qui ornent la chevelure des dames.

On leur fait subir une suite de transformations qui les rendent très beaux.

Comme les sabots ne suffisent pas on en fait une plus grande quantité en celluloïde.

Quand la manufacture sera à son complet, elle aura besoin de 25,000 sabots par jour.

L'AUGMENTATION DES TAUX D'ASSURANCE

LES COMPAGNIES EN SONT VENUES A CETTE DECISION, A LA SUITE DES DERNIERES REVELATIONS SUR LA CONDITION ACTUELLE DE NOTRE AQUEDUC.

Se basant sur les dires de l'ingénieur Kearney, le surintendant de l'Aqueduc et l'inspecteur des Bouilloires font des rapports diamétralement opposés.

Par suite des révélations qui ont été faites sur la condition actuelle des chaudières du bas niveau, le bureau exécutif de l'association des assureurs contre le feu, a décidé, hier après-midi, d'augmenter leurs taux de 50 cts. Le nouveau tarif vient en force aujourd'hui, et affectera le centre commercial de la ville, c'est-à-dire, le district compris entre le bord de l'eau et les rues Lagauchetière, Saint-Denis et Murray. M. Fred Mussen, l'assistant secrétaire de l'association, a déclaré, hier soir, qu'on en est venu à cette décision, parce que Montréal est menacée d'une disette d'eau par suite du mauvais outillage des pompes du bas niveau. Les assureurs sont d'opinion qu'ils assument des risques considérables, puisque, d'après le dernier rapport adressé à la commission de l'aqueduc, les chaudières sont dans une condition telle qu'elles pourraient sauter à un moment donné, ce qui amènerait nécessairement une disette d'eau.

C'est le rapport du surintendant de l'aqueduc, basé sur le rapport de l'ingénieur en chef de la station du bas niveau, M. Kearney, qui a déterminé les compagnies d'assurance à augmenter leurs taux.

Dans ce rapport adressé à l'inspecteur des bouilloires, M. Champagne, M. Kearney disait :

"Ce qu'il y a de plus sérieux pour le présent et l'avenir, c'est qu'avant que les nouvelles bouilloires soient installées, il désespère de pouvoir être capable de faire fonctionner l'usine des pompes avec sécurité, sans qu'il en résulte pour ces dernières des avaries sérieuses et même sans encourir de danger pour la vie des employés et la propriété de la ville.

"Il y a près de cinq mois que cette expérience continue et le danger augmente chaque jour, car nous découvrons que les tuyaux de la surface de chauffe sont tellement encrassés qu'on peut à peine dans l'orifice de plusieurs, y faire pénétrer un crayon, les valves de contrôle se détraquent et et je remarque qu'elles s'étranglent".

En face de ces faits, M. Janin a cru devoir adresser le rapport que l'on sait à la Commission de l'aqueduc, afin de dégager sa responsabilité.

Maintenant la situation se complique d'un nouveau rapport de l'inspecteur des chaudières, M. Champagne, qui est exactement le contraire du rapport de M. Kearney. L'inspecteur des chaudières est allé inspecter les chaudières du bas-niveau, à la demande de l'échevin Robertson, président de la Commission du feu et de l'éclairage, hier, et voici le rapport qu'il a présenté à la Commission, hier après-midi :

"Montréal, 11 août, 1904.

"A M. Farquhar Robertson, président de la Commission du feu et de l'éclairage.

Cher monsieur,

"A votre demande, j'ai visité la station de pompe à bas-niveau dans le but d'examiner la condition des bouilloires en usage pour donner le pouvoir afin de pomper l'eau au réservoir à bas-niveau.

"No I — Il y a trois chaufferies de trois bouilloires chacune ; le No 3 comprenant les trois chaudières Lancashire, condamnées par moi, le 7 août 1902, et dont on ne s'est pas servi depuis.

"No II — Les chaufferies Nos 1 et II appartiennent au type de bouilloire Heine et sont neuves. L'ingénieur en service me dit que ces bouilloires ont fonctionné nuit et jour pendant cinq mois, quand enfin on stoppa pour les réparer. Ces réparations furent faites alternativement dans chaque bouilloire du 28 avril au 28 de mai cette année.

"La chaufferie No II fut alors parfaitement piquée, nettoyée, et toutes les réparations nécessaires furent faites pour son fonctionnement normal et l'ingénieur en chef dit qu'elle est aujourd'hui dans cet état-là.

"No III — Les bouilloires dans la chaufferie No I étaient aussi livrées aux réparations à ce moment-là. Elles reçurent de nouveaux tuyaux, mais le piquage n'était pas aussi parfait ; cependant tous les dépôts libres furent enlevés.

"No IV — La grande pompe Worthington s'étant détraquée le 20 juillet, l'on en profita pour stopper les bouilloires de la chaufferie No I, alternativement. Pendant cet intervalle, l'ingénieur examina chacune et à l'exception des incrustations aux tubes, elles furent trouvées en bonne condition. Pendant ma visite, aujourd'hui, une de ces bouilloires était examinée et nous la trouvâmes dans un état satisfaisant."

L'un de ces trois rapports pèche certainement contre la vérité, et la Commission de l'aqueduc aura à tirer cette affaire au clair, à sa prochaine réunion.

EN LAVANT LES VITRES

Monsieur John Burrel se tue hier.

Pareil accident aurait pu être évité en se servant du balcon de sûreté portatif et ajustable, tel que la Loi l'exige. Cet appareil se ferme comme un livre pour être porté sous le bras, tout en ayant une galerie et excédant de 2½ pieds au dehors, ne pèse que 25 livres, est éprouvé pour porter 600 livres, et il est ajustable à toutes les fenêtres.

On peut s'en servir non seulement pour laver ou peindre les fenêtres par en dehors, mais encore comme échappement en cas d'incendie, pour prendre le frais, étaler des fleurs, etc., etc.

Nous recommandons cet appareil breveté à l'attention de nos lecteurs.

Pour informations à ce sujet, s'adresser à M. Henri L. M. Auger, gérant de la "The Safety Portable and Adjustable Balcony," 1684 Notre-Dame, Montréal. a

Votre Chance

Si vous désirez obtenir de splendides valeurs en habillements en Worsted anglais et en véritable tweed écossais en trois morceaux, voyez notre stock. Le prix courant est $20, $18, $15. Nous achetons argent comptant, et cela nous permet de les vendre au prix que nous en demandons, soit ...

$10.50 et $7.50

[31]

C — THE CLOTHING CLEARERS, Limited, 231 St Lawrence Main St., Montréal. — C

NOUVELLES DE SHERBROOKE

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Sherbrooke, 12 — Le 30 août courant aura lieu la cérémonie du placement de la pierre angulaire du nouveau Palais de Justice de Sherbrooke. La fête sera présidée par le Commissaire des Travaux Publics, l'hon. M. Gouin, accompagné de l'hon. Premier Parent et de plusieurs membres du cabinet et députés. Les visiteurs seront reçus à la gare par les membres d'un comité spécial de réception composé de MM. le Dr P. Pelletier M. A. L. (président), Wm Morris, E. Sylvestre, G. A. LeBaron, F. Campbell, Clark Gordon, J. A. Gauthier, W. R. Webster, J. A. Leblanc, J. R. Walsh, L. H. Olivier, John Leonard, Dr Bachand, lieut.-col. E. Worthington, J. A. Archambault, Jos. Codère, Geo. Armitage, D. Stenson, B. C. Howard, T. Bélanger, C. A. French, S. Fortier, le maire et les membres du conseil de ville. Des discours suivront la pose de la pierre angulaire et à 4 heures p. m., un train spécial conduira visiteurs et invités à North Hatley, où un banquet aura lieu à Glen Villa, après quoi l'on retournera à Sherbrooke.

—Trois cas de nicotte ont été découverts, hier, dans une maison de la rue Alexandre, occupée par la famille de Nap. Gagnon. Mme Gagnon et deux enfants sont les victimes de la contagion.

—Pour avoir voulu cuver son vin, couché sur la voie du chemin de fer, Frank Graham, de Philadelphie, de passage à Sherbrooke, fera, d'après sentence de la Cour de Police, un service de 8 jours de cellule.

—Sur différents chefs d'accusation d'ivrognerie, tapage et vagabondage : L. Landry et Octave Lapierre, de Sherbrooke, et B. Jacques et F. Caput, de North Hatley, ont été condamnés hier, en Cour du Magistrat, à une amende de $1.00 et $2.00 et les frais, ou 15 et 30 jours de prison.

—B. Labrie et Geo. Johnson, deux vagabonds sans ressources, devront servir un terme de 6 mois et 1 mois respectivement dans la prison commune.

—Convaincue de voies de fait sur la personne de sa belle-soeur, Mary Dubois était condamnée hier à l'amende d'usage, par le magistrat Mulvena.

—Par sa victoire de samedi sur l'équipe de Lawrenceville, le club de baseball de Waterloo reste le champion de la Ligue des Cantons de l'Est et conserve le trophée de la Ligue.

ERREUR TYPOGRAPHIQUE

Dans un personnel, annonçant la visite à Montréal de M. F. V. Beaudry, une erreur typographique nous a fait dire : gérant démissionnaire de la New Amsterdam Casualty Co., de New-York. C'est gérant divisionnaire qu'il fallait lire.

SOIREE DE GALA

Ce soir, au Parc Sohmer, soirée de gala, illumination et grand orchestre, sur la terrasse, jusqu'à minuit. r

Les personnages du jour

Mme **John Redmond**, femme du fameux **chef** Irlandais, qui doit, avec **son mari**, arriver aux Etats-Unis, à la fin d'août, pour la convention de la National United Irish League.

CEREMONIES RELIGIEUSES

Mercredi, le 9 août, M. l'abbé T. Kavanagh, curé de St Vincent de Paul, Montréal, a présidé une cérémonie de vêture à la maison-mère des Soeurs de la Providence.

On revêtu l'habit religieux : Soeurs vocales : Laura Corbeil, Evélina Benoit, de Montréal ; Marion Reynolds, de Madawaska ; Emérentienne St Germain, de St Casimir ; Sara Bourassa, de Shawinigan ; Clara Courville, de Ste Justine de Newton ; Alida Champagne, de St Léonard de Port-Maurice.

Soeur coadjutrice : Odila Lorain, de St Vincent de Paul, Isle Jésus.

Le 10 au matin, à 8 hrs, Monseigneur l'archevêque de Montréal, en présence d'un nombreux clergé, présidait une cérémonie de profession religieuse.

Ont émis les premiers voeux :

Soeurs vocales : Bertha Boyer, dite soeur Marie-Godefroy, de Saint-André d'Argenteuil ; Léontine Pratte, dite soeur Jeanne de Florence, de Ste Gertrude de Nicolet ; Blanche Paquette, dite soeur George-Marie, de Montréal; Luce Fortin, dite soeur Marie-Delphine, de St Henri de Montrée ; Angéline Olivier, dite soeur Jeanne de la Croix, de Berlin, N.H. ; Alice Mayrand, dite soeur Hélène de Jésus, de St Jean d'Iberville ; Valentine Marchand, dite soeur Charles-Henri, de Châteauguay ; Adrienne Morel, dite soeur Marie-Gabriel, de Fall River, Mass. ; Antoinette Demers, dite soeur Magloire, de Sherbrooke ; Robertine Trudeau, dite soeur Salomé de Jésus, de St Bernard de Lacolle.

Soeur coadjutrice : Léonie Larivée, de St Jacques des Piles.

Ont prononcé les voeux perpétuels : les soeurs Imelda Massicotte, dite soeur Léon-Tite ; Amalberge Garon, dite soeur Louis-Bertrand; Eulalie Bruneau, dite soeur Claire de Rimini; Alida Gadoury, dite soeur Germaine Cousin ; Léontine Trudeau, dite soeur Faustinien ; Marie Sylvestre, dite soeur Jeane-Françoise ; Marie-Anne Martin dite soeur Benoîte ; Eugénie Grignon, dite soeur Marie-Misaël ; Elisabeta Latulippe, dite soeur Anne-Emélie.

La messe de circonstance a été célébrée par M. A. Fauteux, curé du Coteau du Lac, et le sermon, donné par le révérend Père De Victor, S.J.

LA TELEGRAPHIE SANS FIL

Notre vignette représente l'installation des appareils radio-télégraphiques prêts à fonctionner à Joliette. Sous la table, dans la caisse fermée, sont des piles baignant dans l'huile et destinées à centupler la force du pouvoir. Au-dessus, sont les neuf piles sèches, soigneusement abritées dans une caisse vitrée. Sur cette caisse on distingue une sorte de tambour : c'est le transformateur des courants à haute tension. C'est lui qui multiplie d'une façon prodigieuse la puissance des volts. On appelle volt l'unité de force électromotrice. Le courant à basse tension donné par le transformateur ordinaire, placé à l'extérieur, qui a une puissance de cent volts environ, sort du transformateur De Forest, avec la puissance de vingt mille volts, puissance nécessaire pour exciter les ondes hertziennes. Lorsque la dépêche est lancée dans l'espace, il se produit, dans ce tambour une série extrêmement rapides de décharges lumineuses qui jaillissent de l'arc voltaïque avec un bruit strident. A la réception, au contraire, l'appareil est silencieux.

Sur la table, à droite du transformateur, est le levier qui établit le courant. A côté est la clef manipulatrice, et, tout près de l'opérateur représenté sur la vignette, le récepteur silencieux dont les communications ne sont perçues que par le diaphragme qui les reçoit à l'oreille, à l'aide d'une sorte de casque ressemblant à ceux en usage dans les bureaux téléphoniques.

Pour établir les communications de radio-télégraphie entre Joliette et Montréal, nous n'attendons plus que l'érection du mât, si malheureusement interrompue par un accident.

Installation des appareils de la télégraphie sans fil système de Forest dans le Kiosque du collège de Joliette.

NAVIGATION

CIE GLE TRANSATLANTIQUE
Ligne Directe de N. Y. à Paris
32 Broadway, N. Y.
Départ chaque jeudi à 10 hrs a. m.
LA BRETAGNE . . . . . 19 Mai
LA SAVOIE . . . . . 26 Mai
LA TOURAINE . . . . . 2 Juin
LA LORRAINE . . . . . 9 Juin
LA GASCOGNE . . . . . 16 Juin
LA SAVOIE . . . . . 23 Juin
Renseignements : Genin, Trudeau et Cie. 1870 rue Notre-Dame. 1Mvn

CANADIAN LINES, LTD
Service direct de Vapeurs de 1ère Classe pour le Havre et Rotterdam.
PROCHAINS DEPARTS DE MONTREAL
SS. QUEBEC . . . . . 20 Août
SS. LAKE SIMCOE . . . . . 5 Septembre
SS. HALIFAX . . . . . 20 septembre
et ensuite à tous les quinze jours.
Les vapeurs ci-dessus mentionnés sont très bien aménagés pour les passagers de salon et d'entrepont.
Un médecin et une maîtresse d'hôtel sont attachés aux vapeurs.
Ils sont aussi munis de compartiments frigorifiques pour cargaison périssable.
Billets de connaissement émis de tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.
Pour fret et passage, s'adresser à THOMAS HARLING, Agent, 405-407 Edifice du Board of Trade, Montréal. 1My

Steamers de la Ligne Dominion
Voyages hebdomadaires à Liverpool de Montréal
*Dominion.. 20 août †Kensington. 17 sept.
*Vancouver. 27 août *Dominion.. 24 sept.
†Canada..... 3 sept. *Vancouver... 1 oct.
†Southwark. 10 sept. †Canada..... 8 oct.
De Montréal à Avonmouth (Bristol)
*Turcoman.. 20 août *Englishman 17 sept.
*Manxman... 3 sept. *Turcoman.. 1 oct.
*Compartiment frigorifique
†Compartiment frigorifique et à air froid.
Les vapeurs partent à l'aurore.
PRIX MODERES
Demandez des renseignements aux agents au sujet du service à taux réduits.
Pour Liverpool $40.00 ; pour Londres, $42.50 en montant selon le pequebot et la cabine.
Vous pouvez vous renseigner sur le fret et le passage en vous adressant à l'agent local ou à la LIGNE DOMINION, 17 rue St Sacrement, Montréal. 15t-n

OTTAWA RIVER NAV. CO.
Tous les jours, Dimanche excepté.
OTTAWA, $2.50 — RETOUR, $4
EXCURSION QUOTIDIENNE
A Carillon, par le Vapeur Sovereign, sautant les rapides au retour $1.00
Arrivant à Montréal à 6.30 p.m.
Pour voyage ci-dessus, prenez le convoi du Grand Tronc, de 8 a.m., et correspondez avec le steamer, à LACHINE.
SAUTEZ LES RAPIDES
Prenez le Grand-Tronc à 5 P.M. pour Lachine. Aller et retour . . 50c
Billets en vente à la gare du Grand-Tronc. Pour autres informations, téléphonez Main 1020.

CHEMINS DE FER

Voyages de Plaisir VIA LE PACIFIQUE CANADIEN
Aux Rivière, Lac ou Montagne
Départ, samedi ou dimanche. Retour, Lundi.

Abbotsford	$1.60
Bedford	1.00
Covansville	1.85
Joliette	1.15
Labelle	3.30
Saint-Jean, Qué	1.10
Sainte-Agathe	2.10
Sainte-Agathe (dimanches seulement	1.50
Sainte-Anne de Bellevue	.80
Knowlton	2.20
Québec	4.00
Saint-Gabriel de Brandon	4.00
Nominingue	2.10
Shawbridge	1.35

Taux à nombre d'autres points fournis sur demande.

SERVICE SPECIAL DU DIMANCHE
DEPART DE MONTREAL
Pour Saint-Jean, Iberville, Farnham, Cowansville, Sutton, Mansonville et Newport
(Rue Windsor) 8.00 a.m. les dimanches, au retour arrivée à Montréal à 9.15 p.m.
Pour le Lac des Deux-Montagnes, Sainte-Anne, Vaudreuil, Sources Caledonia, Plantagenet.
(Rue Windsor) 10.00 a.m. les dimanches, au retour arrivée à Montréal à 9.45 p.m.
Pour les Monts Laurentiens, Sainte-Agathe, Labelle et Nominingue.
(Place Viger) 9.15 a.m. les dimanches, au retour arrivée à Montréal à 9.10 p.m., sept heures à Sainte-Agathe, quatre heures à Labelle.
Saint-Jérôme.
(Place Viger) 9.35 a.m. les dimanches, au retour arrivée à Montréal à 8.50 p.m.
Pour le Lac Maskinongé, Joliette, Saint-Gabriel de Brandon et Trois-Rivières.
(Place Viger) 8.50 a.m. les dimanches au retour arrivée à Montréal à 9.30 p.m.
Pour Lanorale et les gares intermédiaires.
(Place Viger) 8.50 a.m. et 2.00 p.m. les dimanches, au retour arrivée à Montréal à 8.00 p.m. et 9.30 p.m.

Le Train Spécial pour Vaudreuil
Et les stations intermédiaires quitters la gare Windsor, tous les Samedis, à 12.30 (midi), arrivant à Vaudreuil à 1.10 p.m. Au retour il quittera Vaudreuil à 2.45 p.m., le même jour, arrivant à Montréal à 3.30 p.m.

TRAINS D'OTTAWA
Pour Accommoder tout le monde.
QUITTENT LA GARE WINDSOR
†8.45 a.m. *9.40 a.m. ‖10.00 a.m.
†4.00 p.m. *5.40 p.m. *10.10 p.m.
QUITTENT LA PLACE VIGER
†8.20 a.m. †5.45 p.m.
*Tous les jours. †Tous les jours excepté le dimanche. ‖Le dimanche seulement.
Wagons-salons ou dortoirs sur tous les trains de la gare Windsor.
Le char dortoir local Montréal et Ottawa, quittant la gare Windsor à 10.10 p.m. sera retranché après le 27 août.

Train du Dimanche à Labelle, Nominingue, Etc.
A dater de dimanche prochain, et tous les dimanches suivants, le train quittant la gare Viger à 9.15 a.m., pour Nominingue et quittant Nominingue le même jour à 4.20 p.m., pour Montréal, n'arrêtera pas à Saint-Jérôme.
Le train du dimanche pour Saint-Jérôme et les gares intermédiaires partira à 9.35 a.m., comme à présent.

Bureau des Billets, 129 rue St Jacques. (Voisin Bureau de Poste)

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
EXPOSITION UNIVERSELLE de ST LOUIS
Billets d'excursion en vente tous les jours.
Train Supplémentaire Samedi pour Vaudreuil
TOUS LES SAMEDIS — Le train part de la gare Bonaventure à midi 20, arrive à Vaudreuil à 1.10 p.m., repart à Dorval, Lakeside, Pointe-Claire, Beaconsfield, Beaurepaire et Ste Anne.

PORTLAND, OLD ORCHARD
Service de chars palais et de chars dortoirs. Départ de Montréal à 8 a.m. excepté dimanche, et à 8 p.m. tous les jours.
Elégant service de chars palais café sur le train de 8 a.m.

HIGHGATE SPRINGS, VT.
Les passagers allant à Highgate Springs par le train du samedi ou du dimanche a.m., peuvent retourner à Montréal dimanche soir, quittant Highgate Springs à 8.25 p.m.

VOYAGES FIN de SEMAINE A BON MARCHE
Bons pour aller le samedi ou le dimanche, retour le Lundi

Abenakis Springs	$2.00
Belœil	.80
Bluff Pt. (Cliff Haven) N. Y.	2.15
Burlington, Vt.	3.15
Cornwall	2.25
Highgate Springs, Vt.	1.95
Massena Springs	2.80
Parc Otterburn	.95
Plattsburgh, N. Y.	2.00
Québec	4.00
Rouse's Point	2.05
Sherbrooke	3.45
Sainte-Anne de Bellevue	.80
Saint-Hyacinthe	1.30
Saint-Jean	1.10
Vaudreuil	.80

AUSSI PLUSIEURS AUTRES POINTS

TRAINS LOCAUX DU DIMANCHE DE, ET A MONTREAL
(Pour autre service de trains, consultez les indicateurs de la compagnie).
VAUDREUIL et stations Int.—Quitte Montréal, 9.30 a. m., 1.30 p. m., 7.00 p. m., 9.00 p. m., 11.25 p. m. Arrive à Montréal, 11.00 p. m. (De Vaudreuil, seulement, 6.00 p.m.), 6.30 p. m. 7.15 p. m.
LACHINE, et toutes les stations intermédiaires jusqu'à Vaudreuil. — Quitte Montréal, 9.30 a.m., 1.30 p.m., 7.00 p.m. Arrive à Montréal, 6.30 p.m., 7.15 p.m., 11.00 p.m.
RICHMOND et Stations intermédiaires — Quitte Montréal, 8.01 a.m. Arrive à Montréal, 6.50 p.m.
BROCKVILLE et Stations Int. — Quitte Montréal, 9.20 a. m. Arrive à Montréal, 7.15 p. m.
Bureau des billets en ville : 137 rue St Jacques. Téléphone Main 460 et 461 ou gare Bonaventure.

INTERCOLONIAL RAILWAY
DEUX TRAINS
PAR JOUR, LE SAMEDI EXCEPTE, POUR LES
PROVINCES MARITIMES
MIDI ET 7.30 P.M.
Les trains partent de la gare Bonaventure.
Bureau des billets, 143 rue St Jacques, Montréal, et gare Bonaventure.

Nouvelle Lumière Peerless-Solaire
Economique, brillante et satisfaisante, donnant 300 chandelles. Prix: $1.75—Gaselliers, Electroliers et Globes, installation électrique.
The Peerless Gas Light Co. of Montreal, Ltd.,
Phones Bell M. 4956 | Main 2986. | 82 rue St Laurent. Montréal.
10,12,13

COMMON SENSE
Tue les Rats les Souris, les Coquerelles les Punaises.
PAS D'ODEUR DESAGREABLE
Chez tous les marchands, ou au No 381 rue Queen Ouest, Toronto. Méfiez-vous des imitations. 11t-n

LA LIBRAIRIE J. C. CRATTON EST MAINTENANT AU No 1410 SAINTE-CATHERINE, ANGLE VISITATION. 19t-n

Les douleurs au dos sont toutes disparues maintenant.
Après vingt-trois ans de souffrances dues à la maladie des Reins et à la Dyspepsie, une cure parfaite est accomplie par les
PILULES DU DR. CHASE POUR LE FOIE ET LES REINS

Un remède qui guérira une maladie de reins d'un caractère aussi grave que celle décrite ci-après peut certainement guérir n'importe quel cas ordinaire de ce mal.

C'est une folie d'expérimenter avec des remèdes nouveaux et non éprouvées quand il y en a des milliers prêts à certifier que les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins les ont guéris positivement de cette douloureuse et fatale maladie.

M. John Gearin, un vieux citoyen de Thorold, Ont., déclare : — "Pendant vingt ans je fus gravement affligé de maladies des reins, indigestion et dérangement de la vessie. Durant ce temps je souffris beaucoup, et je me levais six ou douze fois la nuit pour uriner. J'essayai différents médecins et employai toutes sortes de remèdes sans succès.

"Finalement je commençai l'usage des Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins et trouvai bientôt du soulagement. Ceci m'encouragea et je continuai à prendre ces pilules et après en avoir pris douze boîtes, ma santé et ma vigueur étaient de nouveau parfaites, je puis dormir maintenant sans être dérangé, les douleurs aux reins et au dos sont disparues et je me sens bien et fort. Je considère que les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins sont un grand bienfait pour l'humanité souffrante et si je les avais connues quand j'étais jeune homme, j'aurais pu éviter de passer les plus belles années de ma vie dans la souffrance.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, une pilule, une dose, 25c la boîte, chez tous les marchands, ou d'Edmanson, Bates and Co., Toronto. Afin de vous protéger contre les contrefaçons, le portrait et la signature du Dr A. W. Chase, l'auteur du fameux livre de recettes, sont sur chaque boîte. S,

W. H. Scroggie
LIMITEE

Rues Ste Catherine et Université.

Prêts à commencer les affaires à 8 a. m. précises. | Prêts à commencer les affaires à 8 a. m. précises.

Le Magasin le plus affairé de Montréal sur la rue la plus affairée de Montréal.

SEULEMENT 5½ JOURS D'AFFAIRES PAR SEMAINE DURANT JUILLET ET AOUT

Samedi, c'est la journée courte. Le magasin ferme à 1 heure précise ce qui limite les achats à cinq heures. C'est amplement suffisant, cependant, pour le public qui prépare la liste des articles dont il a besoin et vient de bonne heure au magasin qui est ouvert à 8 a.m. précises.

Samedi est un jour de réduction de prix aussi bien qu'un jour de réduction d'heures. Ayez-en la preuve en parcourant la liste imprimée dans les colonnes ci-après.

Rappelez-vous : Ouvert à 8 a.m., fermé à 1 p.m., demain et tous les samedis du mois d'Août.

CORSETS D'UNE VALEUR EXTRAORDINAIRE
Samedi de 8 A. M. à 1 P. M.

Corsets bien faits et s'ajustant au parfait. Modèles de cette saison, tissus les meilleurs. Un heureux achat nous permet d'offrir ces corsets à moins que moitié prix. Blancs seulement. Points, 18 à 26. Valeur régulière, 75c. Samedi, de 8 a.m. à 1 p.m., le prix sera 35c
Achetez de bonne heure.

BLOUSES BLANCHES DE DAMES A MOINS QUE MOITIE PRIX
Samedi de 8 A. M. à 1 P. M.

Plusieurs jolis styles de blouses blanches, toile et linon. Ce qui reste des modes de cette saison. Un grand effort sera tenté pour les écouler, samedi matin.

BLOUSES DE $2.00 à VENDRE à **98c**

Blouses d'été en toile et en linon blancs, garnies de petits plis et remplis étroits derrière et devant, manches évasées, devant par plis box, avec broderie, collet rabat, manchettes plissées, pour dames. Régulier, $2.00 En vente à. 98c

COTON DE 12½ CENTS POUR 9 CENTS
Samedi de 8 A. M. à 1 P. M.

Pour la demi-journée de samedi nous mettrons en vente 5 pièces de coton blanc à verre blanchie, fini soyeux, exempt d'apprêts, et valant régulièrement 12½c la verge, pour. 9c

LA VENTE DE COUPONS QUI A DU SUCCES
Avantages Extraordinaires, Samedi de 8 A. M. à 1 P. M.

Il y a toujours de l'activité dans cette section où l'on vend des coupons utiles de toutes sortes de coton, toile et étoffes de laine. Samedi il y aura plus d'animation que jamais, vu que des valeurs très spéciales seront offertes durant la demi-journée.

Troisième Etage, Nouvel Edifice

PANTALONS D'HOMMES POUR $1.50
Samedi de 8 A. M. à 1 P. M.

La balance de ces valeurs de $3.00 et $3.50 que nous avons eu la bonne fortune de nous procurer à un prix au-dessous de la valeur. Il y a une grande variété de dessins et une série de grandeurs permettant à tout homme de proportion normale de trouver ce qu'il lui faut.
Ces pantalons sont en tweeds pure laine et en worsteds rayés de fantaisie, nuances pâles et foncées ; faits à coutures doubles et superbement confectionnés. Une variété complète de grandeurs de 30 à 44. En vente samedi $1.50

OFFRES SPECIALE DE PAPETERIE --- SAMEDI
Samedi de 8 A. M. à 1 P. M.

Cinq mains de très beau papier à lettre Victoria, pour 10c

ENCORE DES ARTICLES EMAILLES A BAS PRIX
En Vente Samedi de 8 A. M. à 1 P. M.

Casseroles en acier émaillé de première qualité, avec couvercle retamé, brunes, pâles et bleues. Valeurs : 35 cents et 45 cents. Votre choix à 25c

Troisième Etage, Nouvel Edifice

DIFFERENTES SORTES DE VERRES
Une Vente Samedi de 8 A.M. à 1 P.M.

Verres de toutes grandeurs et de toutes formes. Verres à l'eau, etc., etc., valeurs de $1.00 à $1.50 la douzaine. Faites votre choix, dans le lot spécial, à, chacun 6c

SOUS-SOL

Recevez-vous de ces Dépêches sans Fil ?
Elles Concernent votre Santé

Lorsque votre santé laisse tant soit peu à désirer, une dépêche sans fil est expédiée à votre cerveau.
Elle se lit à peu près comme suit ;

"Vous n'êtes pas tout à fait bien, prenez une dose de

Beecham's Pills
(Pilules Beecham)

immédiatement et vous deviendrez bien portant."

Portez-vous attention à ces dépêches lorsque vous les recevez ? Vous devriez le faire. Les PILULES BEECHAM préviennent souvent une grave maladie, et elles le prouvent

"VALENT UNE GUINEE LA BOITE"

Vendues par tous les Pharmaciens du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.
En Boite 25 cents. (1)

Cheveux Tombent ?
Rien d'étrange. Vos cheveux meurent de faim. Nourrissez-les avant qu'ils vous laissent. Alors vous pourrez conserver ceux que vous avez et y ajouter grandement. La Vigueur des Cheveux d'Ayer est un aliment pour les cheveux. J. C. AYER CO., Lowell, Mass.

SIROP D'ANIS GAUVIN — Si la grande chaleur épuise le Bébé, l'empêche de dormir ou lui cause le Choléra. ***Le Sirop d'Anis Gauvin*** le guérira et lui procurera un Sommeil abondant et naturel.

EN VENTE PARTOUT A 25 CENTS

COOK'S FRIEND — depuis 40 ans, surpasse encore toutes les autres. Aucune d'elles n'a aussi bien conservé sa renommée. En vente chez tous les Epiciers.

LES VAGABONDES

Il existe actuellement une bande de petites vagabondes, à la Côte Saint-Paul, qui donne beaucoup de travail à la police. L'une d'elles, Florida Gibeau, arrêtée hier par l'assistant grand-connétable Cyr, a reconnu avoir vagabondé et sera envoyée au Bon Pasteur. Plusieurs de ses compagnes doivent être arrêtées.

NOTES SOCIALES

M. Georges Alaire est revenu d'une vacance à Saint-Ours.

× × ×

Mlle Albertine Saint-Jacques, de Saint-Denis, et M. Frédéric Giard, de Montréal, sont en promenade chez M. Guillaume Giard, de Labelle.

× × ×

Mlles Clara et Jeanne Juneau sont revenues aujourd'hui d'une agréable vacance passée chez des parents à Sainte-Geneviève de Batiscan.

× × ×

Après un séjour de quelques jours en cette ville, M. Cléophas Juneau, tailleur, de Greenfield, Mass., est parti, hier soir, pour les Etats-Unis.

× × ×

Mesdemoiselles Lanoix et Beaudrault, de Montréal, étaient ces jours derniers en visite à Marieville, chez Mlles Murphy.

× × ×

Mme Adolphe Lacroix et son fils aîné, Adolphe, de Saint-Henri, sont revenus d'Ottawa, ayant passé trois semaines chez sa soeur, Mme Norbert Aubin. Ils sont enchantés de leur voyage.

× × ×

M. J. A. Benoit, voyageur de commerce, de la rue Saint-André, doit partir samedi, avec sa famille, actuellement en villégiature chez des parents, à Verchères, pour un voyage d'une huitaine au Saguenay.

× × ×

M. J. N. Trudeau, ainsi que sa dame, ont organisé une excursion à la Rivière-du-Loup, qui a obtenu un immense succès. Un grand nombre des principaux marchands de meubles de Montréal et des environs les accompagnaient. Tous ceux qui y ont pris part ont été fort intéressés de visiter l'immense manufacture de la "St Lawrence Furniture Co." Après avoir passé quelques jours de joyeuses promenades, tous se sont déclarés enchantés au-delà de toute expression de leur séjour à la Rivière-du-Loup. La plupart sont de retour à Montréal, à l'exception de M. et Mme Trudeau, qui sont retournés passer une huitaine à Valleyfield.

× × ×

Monsieur G. Z. Léveillé, gérant de la Compagnie d'Epicerie Moderne, Limitée, est en villégiature à Tétreaultville.

× × ×

Mademoiselle Alice McNulty, de Saint-Jean, P.Q., est l'hôtesse de mesdemoiselles Mignault et Racine, à Lakeside.

× × ×

Vendredi dernier, un groupe d'amis se réunissait chez M. J. Poulin, rue Visitation, à l'occasion du 22e anniversaire de la naissance de M. Eugène Dupuy, E.E.M., et frère de Mme Poulin.

L'assistance était nombreuse et choisie. L'orchestre Perousi, de Montréal, fit entendre les morceaux les plus harmonieux de son répertoire. Il y eut aussi : chant, danses, etc., etc. Au réveillon, un riche cadeau fut présenté au héros de la fête. Le discours de circonstance fut prononcé par M. C. E. Monty, E. E. D. M. Dupuy, bien que pris à l'improviste, sut répondre aux souhaits avec l'adresse qu'on lui connaît.

M. et Mme Poulin, et leur charmante jeune fille, Mlle Juliette, reçurent les invités avec la délicatesse qui les caractérise. On s'amusa, on ne peut mieux, jusqu'au lever du soleil. En un mot, la soirée fut des plus agréables. M. Monty, l'organisateur de cette fête, ne peut que se féliciter du succès qu'il a obtenu.

× × ×

Mlle Eugénie Lecavalier, de la rue Labelle, est partie pour St Jérôme, samedi dernier, passer quelques jours en villégiature, chez Monsieur Alphonse Pepin, entrepreneur. De là, elle se rendra à l'Annonciation, où elle sera l'hôte de Madame Arthur Brunet, jusqu'à la fin d'août. Espérons que ce séjour, dans ces belles et florissantes campagnes du Nord, lui sera favorable.

× × ×

M. P. H. A. Caron, juge de paix de Petit Métis, est à Montréal.

× × ×

M. Arthur Lapierre, gérant de l'importante maison Laing, est parti pour un voyage à l'exposition St Louis et sera de retour dans un mois. A cette occasion, ses amis se sont réunis à sa résidence, No 331 Champlain, pour lui faire un joyeux "send off".

× × ×

Mlles Odila St Jean et sa cousine, Cécile Prézeau, sont parties en villégiature, à St Faustin. Elles seront les hôtes de M. S. St Jean.

× × ×

Mlle Nélida Côté, de Lowell, Mass., est en vacances au pays natal. Elle est en ce moment à Montréal, l'hôtesse de son cousin M. J. Côté, propriétaire du Majectic, rue Saint-Laurent.

LA MODE DU JOUR

Elégante toilette d'intérieur en mousseline de soie noire sur transparent de taffetas blanc. La jupe est ornée d'appliqués de dentelle noire et finis au bas par un simple ruban de velours noir. Le corsage s'ouvre sur une veste de mousseline de soie blanche et est orné de dentelle.

BELLE FETE RELIGIEUSE A SAINT-JEAN DE DIEU

Sept Soeurs de la Providence prononcent les voeux perpétuels.

Les Révérendes Soeurs de la Providence dont les noms suivent ont prononcé leurs voeux perpétuels, mercredi dernier, à Saint-Jean de Dieu, Longue-Pointe :

—Florina Roy, de Woonsocket, en religion, Soeur Nicolas Tolentin.

—Ovilda Gadoury, de Ste Elisabeth, Soeur Pierre d'Alexandrie.

Anna Doucet, de Sainte-Angèle, Soeur Marie Bathilde.

—Rosanna Allison, de Manchester, N. H., Soeur Isidore de Séville.

—Célina DuSablon, de Saint-Casimir, Soeur Valérien.

—Virginie Vincent, de Manchester, N. H., Soeur Pierre-aux-Liens.

—Amanda Peltcher, de Saint-Léon, soeur Pascal Baylon.

La cérémonie fut présidée par le Révérend M. Herménégilde Mongeau, chapelain de Saint-Jean de Dieu, assisté du Révérend M. Alphonse Lévêque, second chapelain.

La Révérende Soeur Marie-Octave, supérieure de l'institution, représentait la Révérende Mère Générale de la communauté.

Un choeur bien exercé, sous la direction de la Révérende Soeur Sophie, a chanté de magnifiques cantiques de circonstance et contribué pour sa large part à rendre plus belle encore cette imposante cérémonie, à laquelle assistaient plus de cent cinquante soeurs de la Providence, quelques invités privilégiés et le personnel laïque de la maison.

—Lavez les plats, les casseroles ou les pots avec le Savon Sec de Lever (une poudre), et la graisse disparaîtra comme par enchantement. 38

COURRIER DE TROIS-RIVIERES

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Trois-Rivières, 12 — A une assemblée du conseil de ville de Trois-Rivières, tenue ces jours-ci, M. l'échevin J. F. Bellefeuille a donné avis de motion que, dans le temps et en la manière voulus par la loi, il proposera qu'un règlement soit adopté, à l'effet que la corporation de cette cité prête à MM. Girard et Godin la somme de $25,000 portant 4 p. c. d'intérêt, remboursable $1,000 par année, et de plus, pour leur accorder une exemption de taxes pendant un certain nombre d'années, et l'octroi de terrains avoisinant leur propriété, le tout pour les aider à reconstruire leur manufacture de cercueils qui a été incendiée dernièrement.

Ce règlement devra être proposé à une assemblée du conseil, vendredi, le 19 d'août courant.

—Ceux qui désirent se procurer des listes des prix, des programmes, etc., concernant l'exposition régionale qui sera tenue à Trois-Rivières, du 12 au 17 septembre, cette année, peuvent en obtenir, en écrivant, sans retard, à M. C. D. Hébert, gérant de l'Association Agricole de Trois-Rivières.

—Une compagnie américaine a été formée, avec un fort capital, pour percer des puits à gaz naturel, à Saint-Grégoire, comté de Nicolet. Un outillage complet et des plus perfectionnés est déjà installé sur la propriété de M. Napoléon Brossard, du haut du village. Il s'agit de trouver les gisements de ce gaz, qui, sans aucun travail, s'est fait jour, à divers endroits, jusqu'à la surface du sol. On se propose d'utiliser ce gaz naturel pour l'éclairage et comme combustible.

—M. J. P. Elmer, agent général des passagers pour le Chicago et Great Western, était de passage à Montréal, hier.

ECHOS DE LA VILLE

Les photographes professionnels de Montréal viennent de former une association, dont M. H. E. Archambault est le président ; M. J. G. Arless, le vice-président ; M. A. Brien, le secrétaire-trésorier ; M. J. A. Dumas, le secrétaire-archiviste, et M. H. Richard, le secrétaire adjoint.

—Les nouvelles usines que le Pacifique Canadien fait construire à Winnipeg seront édifiées par les soins des entrepreneurs Lessard et Harris, de Montréal. Le coût de ces constructions s'élèvera à la somme de $40,000.

—M. Robert Kerr, gérant du service des passagers au Pacifique, ne craint pas d'affirmer que le mouvement touchant son service a été cette année plus considérable que par les ans passés. Par l'augmentation du nombre de touristes, il est à présumer que certains élargissements seront faits aux hôtels des Montagnes Rocheuses pour l'an prochain.

Quant aux compagnies de voies ferrées des Etats-Unis, elles se plaignent d'une diminution générale des passagers.

—Le nombre de colons qui s'est dirigés depuis le commencement d'août vers le nouvel Ontario est double de celui du mois correspondant de l'an dernier. C'est le service de colonisation du Pacifique qui nous donne les statistiques de ce mouvement. La compagnie a aussi transporté, durant le présent mois d'août, un plus grand nombre de colons dans les régions de la province de Québec et du Nord-Ouest. Les agents du Pacifique désirent pousser vigoureusement l'oeuvre de la colonisation sur le parcours de la voie ferrée entre North Bay et Toronto. Dès que le chemin sera construit, on tentera d'amener les colons à prendre des terrains sur ce territoire.

—L'association locale 245, de l'Union Internationale des commis de bar, aura une assemblée spéciale, dimanche prochain, à 1½ heure de l'après-midi, au No 392 rue Lagauchetière.

Le fauteuil de la présidence sera occupé par M. Jos. Lacasse, du Grand Vatel, président de l'association.

—M. le recorder Poirier est depuis quelques jours retenu à son domicile. M. Poirier a subi, mercredi dernier, une petite opération à la gorge. Il était incommodé depuis quelque temps par une légère excroissance charnue, qui s'était développée dans le larynx. C'est le Dr William Derome, de la rue Sherbrooke, en consultation avec le Dr A. A. Foucher, qui a fait l'opération.

Le recorder Weir remplace temporairement M. Poirier, qui reprendra son siège sous peu.

UN HEROS DE SEPT ANS

Un petit garçon de sept ans, enfant de M. James Laing, de Montréal, a été ces jours dernier, le héros d'un sauvetage à Petit-Métis, où sa famille est en villégiature. Il était à jouer sur le bord de l'eau, lorsqu'un nommé Fred. Barr, s'embarqua dans une chaloupe, pour se rendre au Rocher à la Boule, et revenir à la nage. Mais les crampes saisirent Barr, et il allait enfoncer, lorsque le petit Laing s'aperçut de la chose. Il sauta immédiatement dans une embarcation et fut assez heureux pour arriver à temps pour permettre au nageur de se cramponner à la chaloupe et revenir à terre.

LES PIANOS KARN

sont renommés pour la beauté de leur tonalité, leurs jolies caisses et leur grande durabilité.

VENDUS COMPTANT OU A CREDIT PAR

C. W. LINDSAY
Limited.

2366 rue Ste Catherine.

J09-1Mv

GRANDE DECOUVERTE PAR UNE FEMME

Guérissant toutes les maladies particulières aux femmes telles que : **Pertes anormales, descente d'organes, périodes douloureuses, trop abondantes, trop fréquentes ou suppression, cancer, tumeur interne, inflammation ou tumeur, chaleurs, mal dans le dos, ulcération, hémorrhoïdes.**

Les opérations sont évitées et nous sommes notre propre médecin dans tous les cas et autres cas, quelque grave qu'il soit, ne peut être sans espoir de guérison.

Adresse :

MADAME GASPARD DION,

694-696 rue St Valier, St Sauveur, Qué., Can., Gérante Générale de la Société Bienfaisante et Mutuelle des Femmes. J. I. 321-26d

LA FOULE SE PRESSE CHEZ Blumenthals A LA

Grande Vente de Balayage d'Août

DE VETEMENTS, CHAPEAUX ET MERCERIE.

et la presse se continuera jusqu'à ce que tout article du stock d'été ait été vendu. Jamais encore nous n'avons été aussi affairés. Jamais encore nous n'avons offert de telles occasions. Vous pouvez avoir plus pour la valeur de vos dollars ici que dans aucune autre maison de vêtements du Canada.

Voyez Quelques-uns de nos Prix Réduits.

OFFRES TRES SPECIALES POUR SAMEDI

Rayon des Vêtements

Habillements pour hommes, en tweed de goût, rayures et carreaux, bien garnis et finis dans chaque détail. Régulier : $8.00 à $10.00. Prix de vente. $4.98

Habillements de haute classe, pour hommes, en worsted de goût, rayures, carreaux et carreaux superposés, taillés dans les styles les plus récents, épaules militaires, manches ouatées à la main. Régulier : $12.00 à $18.00. Prix de vente. $8.85

Habillements de haute classe, pour hommes, en worsted anglais importés de goût, ou serges, rayures et carreaux, faits avec les nouveaux dos et épaules militaires. Faits à la main. Régulier : $15.00 à $20.00. Prix de vente. $12.00

RAYON DES CHAPEAUX ET MERCERIE

Chapeaux Chapeaux Chapeaux

Bons chapeaux Fedora en feutre de fourrure, pour hommes, noirs et de couleur. Prix réguliers : $2.25 à $3.00. Pour demain. $1.49

Panamas Textiles, pour hommes, tant qu'il y en aura. 33c

CHEMISES CHEMISES CHEMISES

Jamais encore de telles occasions n'ont été offertes.

Chemises négligées pour hommes, couleurs garanties solides, en beaux effets nets de rayures et picots, bonne valeur honnête de 75c. Pour demain. 37c

Bretelles solides en cuir, pour hommes, valeur régulière de 25 cts. Pour demain, la paire. 11c

Bas de goût, pour hommes, valeurs régulières de 25 cts et 35 cts la paire. Pour demain, la paire. 19c

LES BONS VETEMENTS ONT ASSURE NOTRE SUCCES

The Most Reliable Les Plus Recommandables

Blumenthals

Les Plus Grands Drapiers, Chapeliers et Confectionneurs du Canada

"Le Coin Rond" Angle des rues Craig et Bleury.

CATARRHOL

GUERIE

Soulage Instantanément, Guérit Toujours

Combien de personnes traitent légèrement le catarrhe et autres affections du nez et de la gorge ; aussi combien meurent de consomption et autres affections du poumon.

Dans notre pays, le catarrhe est très fréquent et l'on ne devrait jamais négliger de le soigner. Ceci est rendu facile par l'usage du Catarrhol.

"La Presse," le grand journal canadien, en signale la découverte et après analyse le recommande à tous ses lecteurs.

De nombreux certificats de membres du clergé, de médecins et d'autres personnes font de même.

CERTIFICAT

Ascension, 20 juillet 1903.
Cie Méd. Paris-Canada,
Votre onguent végétal, le Catarrhol, m'a fait un si grand bien pour le Catarrhe que je ne puis faire autrement que de vous remercier et de le recommander à tous ceux qui souffrent du CATARRHE. C'est un REMEDE MERVEILLEUX qui m'a rendu un service incalculable. Votre toute dévouée,
DAME J. CAMILLE LEGAULT.
Ascension, comté de Montcalm.

Si vous râclez, graillonnez, toussez et crachez ; si votre gorge est embarrassée ; si vous souffrez du mal de tête au-dessus des yeux ; de pesanteur ou bourdonnements d'oreilles ; si votre haleine est fétide, etc., prenez garde! Un seul de ces symptômes indique que vous souffrez d'un commencement de Catarrhe. Servez-vous du CATARRHOL en toute confiance ; vous éprouverez du soulagement immédiatement et serez guéri en peu de temps.

Pot de 2 onces, 75 cts ou 3 pots pour $2.00. En vente partout ou envoyé franco sur réception du prix par mandat-poste. Adressez : Cie Méd. Paris-Canada, ch. 6, "La Presse," Montréal.

Consultations données par écrit gratuitement par nos spécialistes.

Epargnes Extraordinaires
SUR LES PRIX DES
SOULIERS
DE DAMES ET DE MESSIEURS
DURANT NOTRE

Vente de Souliers du Mois d'Aout

QUI BAT MAINTENANT SON PLEIN A NOS 3 MAGASINS

Il nous faut écouler, durant ce mois, tout le surplus de stock de nos 3 magasins. Nous allons, naturellement, perdre de l'argent, mais qu'importe pourvu que nous conservions la réputation que nous possédons de ne vendre, à chaque saison.

Vu que nous avons quelques lignes dépareillées et qu'il ne nous manque dans les lots que quelques points, nous avons réduit nos prix de façon que ça vous paiera de venir acheter de bonne heure, alors que vous pourrez trouver le point qu'il vous faut.

Nous avons réduit nos **prix ordinaires de 25 à 50 pour cent.**

N'oubliez pas que chacun de nos magasins a une liste séparée. Voici quelques item pris de chaque liste :

AU MAGASIN DE LA RUE SAINTE-CATHERINE, Nos 1972 ET 1974

95 paires de souliers bas Oxford en dongola, semelles légères et pesantes, avec bout en cheveau ou en cuir verni, pour dames. Prix ordinaire $1.50, réduit à. 98c

AU MAGASIN DE LA RUE SAINT-LAURENT, No 141

48 paires de bottines à lacets en cuir émaillé et en peau de poulain vernie, toutes à trépointes Goodyear, styles assortis, tout les points, pour hommes, valant $4.00, réduites à. $2.95

AU MAGASIN DE LA RUE SAINT-LAURENT, No 623

40 paires de souliers bas Oxford en dongola, semelles flexibles, bouts vernis et talons français, pour dames, valant $1.75 à $2.25, réduits à. $1.19

141 rue St Laurent
623 rue St Laurent

Magasin Ouvert le Soir excepté le Jeudi.

Adelstein Bros
THE SHOE MEN

1972
1974 St Catherine

La vente se terminera Samedi, le 27 Aout.

Colonial House

PLACE PHILIPPE

Rayon des Manteaux

Ayant résolu d'écouler le reste de nos marchandises d'été, à dater de lundi le 15 courant, nous offrirons les lignes suivantes à des réductions très considérables :

Kimonas et Robes de Matin en Mousseline et en Crêpon, pour Dames, moins 75 pour cent.

Jupes de Robes en toile Crash et blanche, pour Dames, moins 75 pour cent.

Costumes-blouses en Toile, Coutil ou Mousseline, pour Dames, moins 75 pour cent.

Costumes-blouses en Soie Foulard, pour Dames, moins 75 pour cent.

Costumes et Robes en Canevas et Voile noirs et de couleur, pour Dames, moins 50 pour cent.

Attention spéciale apportée aux commandes données par la Poste.

Henry Morgan & Cie.

MONTREAL

Le Sel Windsor — ***Le meilleur sel que les meilleures salines du Canada puissent produire, et c'est le meilleur du monde.***

Vallières

4 CHANCES 4

-- PEU ORDINAIRES --

Pour Samedi et Lundi

Résultant d'achats faits au comptant de manufacturiers.

A VOUS D'EN PROFITER

WRAPPERS ou ROBES DE MATIN

1er Lot—Valant $1.50 pour **85c**

WRAPPERS en gingham français, les plus nouvelles couleurs, fleuries ou rayées, finis avec épaulettes, garnis de jolis mirets, un volant au bas. Valant $1.50 pour 85c

2ème Lot—Valant $2.00 pour **$1.00**

WRAPPERS même genre que les précédents, en batiste de fil, nuances plus foncées, avec colleretes. Valant $2.00 pour. $1.00

3ème Lot—Valant $3.50 pour **$1.50**

5 DOUZAINES de robes de matin en indienne de couleurs, garnies de dentelle valenciennes et de points d'esprit, avec collet et remplis. Valant $3.50 pour $1.50

4ème Lot—Dernier Effort

GRENADINES à robes, fond pâle, rayées en soie noire ou couleurs. Valant au moins ***50c*** pour ***15c***

COUPONS D'ETOFFES A ROBES

DE 20 à 50 P.C. DE REDUCTION

Nous attirons tout spécialement votre attention sur nos Coupons de Mousseline de Coton, de Tweed, de Soie, de Tapis, que nous sacrifierons pour la moitié de leur valeur.

VALLIÈRES, 1459 rue Ste Catherine, Coin Montcalm

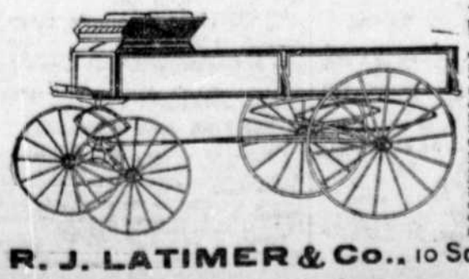

25

WAGONS-EXPRESS

six grandeurs, pouvant porter de 1,000 à 5,000 livres. Essieux en acier, bandages en acier, ce qu'il y a de mieux fait, il n'y en a pas de meilleur, 10 voitures Gladstone et Traps, 20 voitures Concord, 10 boghels Piano Box et au delà de 50 différents styles de véhicules légers. Une vente spéciale à des prix spécialement bas pour argent comptant.

R. J. LATIMER & Co., 10 Square Victoria

10,12,15

TELEGRAPHIE

L'empereur Guillaume amateur de de yacht.

Berlin, 12. — L'empereur Guillaume a donné à son fils aîné, le prince héritier, son yacht construit en Amérique, le "Meteor".

Le prince fait construire à Bristol un nouveau yacht qui sera prêt pour les courses de Kiel, en juin prochain.

Matelot américain assassiné

Nice, 12. — On a trouvé dans le port de Villefranche, hier, le cadavre d'un matelot américain. Il portait plusieurs blessures à la tête et les traces de quatre coups de poignards dans les yeux. L'autopsie a démontré que le malheureux a été assassiné. Le cadavre avait séjourné cinq jours dans l'eau. Jusqu'à présent il a été impossible d'établir l'identité de la victime.

L'escadre américaine a quitté le port de Villefranche pour se rendre à Smyrne, le 7 août.

Mine inondée

Salisbury, C. N., 12. — On a appris, hier soir, que la mine d'or Barringer a été soudainement inondée. Huit mineurs ont perdu la vie.

Le roi à Marienbad

Marienbad, 12. — Le roi Edouard qui voyage incognito sous le nom de duc de Lancaster, est arrivé ici à cinq heures hier soir, accompagné de sa suite.

La réception à la gare a été sans cérémonie : le comte de Monsdorff, ambassadeur d'Autriche en Grande-Bretagne, sir R. F. Plunkett, ambassadeur anglais en Autriche et les fonctionnaires municipaux seuls étaient présents.

Sa Majesté et l'ambassadeur Plunkett se sont rendus en automobile à l'hôtel Weimer.

Les feux de forêts à Terreneuve

St-Jean, Terre-Neuve, 12. — Les feux de forêt continuent de ravager les environs de St-Jean et menacent ce soir la partie où est situé l'asile où sont internés deux cents malades.

Une escouade de police et un détachement de marins du croiseur anglais "Charybdis" et de l'aviseur français "Troude", sont allés sur les lieux combattre l'incendie et tâcher de sauver l'asile et autres édifices.

Les trains de chemin de fer sont incapables de pénétrer dans la forêt.

Un forcené

Sheho, T. N. O., 12. — Comme six ouvriers du camp de McMillan, sur le chemin de fer Canadian Northern, arrivaient en voiture à Sheho, mardi soir, John McMaster a tiré un rasoir de sa poche et a attaqué ses compagnons.

Il a fait de sérieuses entailles à la gorge de Severn Jefferson et d'Eward Zinkie, et en a blessé légèrement un autre.

Il a été jeté en bas de la voiture, lié et livré à la police montée.

Les blessés guériront probablement tous de leurs blessures.

Deux hommes tués par une explosion

Langton, Ont., 12. — Le chaudière du moulin à scie de Smith, à la neuvième concession de Walsingham, a sauté à cinq heures cet après-midi.

Deux hommes ont été tués et un autre grièvement blessé.

Les morts sont: Isaac Leworge et Norman Wingrove. John Lemworge a été grièvement blessé.

Le moulin a été fort endommagé.

La marine anglaise

Londres 12. — L'amirauté a invité les constructeurs de navires de la Clyde à soumissionner pour deux cuirassés d'escadre rapides de 16,500 tonneaux.

On dit que les navires, en ce qui concerne l'armement et la cuirasse, éclipseront tout ce qui a été tenté jusqu'ici.

La preuve que les fonctionnaires de l'amirauté sont impatients de voir commencer les travaux, c'est que les soumissions doivent être envoyées pour le 9 septembre.

L'immigration

Washington, 12. — Dans son rapport qui sera publié prochainement, Frank P. Sargent, commissaire général d'immigration a inclu ces trois recommandations importantes.

Il suggère:

1o Le vote d'une loi rendant obligatoire l'inspection médicale des émigrants aux ports d'embarquement européens.

2o Le renforcement de l'acte d'exclusion des Chinois, en donnant aux agents consulaires américains en Chine le droit et le pouvoir d'examiner les certificats de tout citoyen chinois désirant se rendre aux Etats-Unis.

3o Le vote de sommes certaines, pour l'érection de nouveaux bâtiments pour l'érection de nouveaux bâtiments pour le service des émigrants sur l'île Ellis à New-York.

NOUVELLES DE SOREL

(Du correspondant régulier de "La Presse")

Sorel, 12 — L'épouse de l'honorable juge Dubuc, de Manitoba, était à Sorel, au commencement de la semaine, chez M. L. T. Trempe.

—La population de la cité de Sorel, d'après le recensement que viennent de faire les évaluateurs, est de 8,036 âmes.

—La convention annuelle des A. O. U. W. se tiendra à Sorel, le 17 du courant. Ils arriveront ici par le "Trois-Rivières", vers 10 heures du matin, et seront reçus par le maire et les citoyens de la ville.

A midi, il y aura dîner à bord du bateau, et dans l'après-midi, excursion jusqu'au lac Saint-Pierre. Le soir, le bateau conduira les excursionnistes jusqu'à Québec. Retour vendredi matin. Plusieurs des membres de la Loge Lalonde, de Sorel, les accompagneront.

—Mlle Rosa Lacrenière, de Montréal, M. Emile Gill, de Pierreville, Mme Georges Boucher et ses deux enfants, de Sorel, ont passé la semaine chez M. le capitaine A. Johnston, à la Villa des Liards, sur l'île de Grâce.

—M. et Mme J. F. F. Boulais, de Trois-Rivières, et M. et Mme Arthur Bruneau, de Montréal, étaient à Sorel, ces jours derniers.

—Le révérend M. Rainville, curé de Salem, Mass, et Mlles Anna et Amanda Beaulac, du même endroit, étaient à Sorel, mercredi, chez M. Georges Beaulac.

—M. l'échevin Massé est complètement rétabli de la maladie qui l'a retenu au lit une couple de semaines.

—Le gouvernement est à faire démolir le quai du South Shore, pour le reconstruire à neuf.

—L'honorable juge Mathieu était à Sorel, cette semaine, chez son frère, M. l'échevin Jos. Mathieu.

—M. le supérieur du collège Mont Saint-Bernard est revenu d'un voyage de quelques semaines aux Etats-Unis.

—M. Léo Lafièche, fils de M. Z. R. Lafièche, de cette ville, remplace comme assistant comptable, à la banque Molson, M. Léon Beauchemin, qui a été transféré à Acton Vale.

A FOND DE CALE

Un nommé John McClark, 26 ans, marqueur à bord du steamer "Britannia", est tombé dans le cale de ce navire, hier après-midi, d'une hauteur de 36 pieds. Dans sa chute il se brisa une jambe à deux endroits. Il fut transporté à l'Hôpital Notre-Dame.

—Le cocher de l'hon. Raymond Préfontaine, Joseph Redoux, a été transporté à la même institution, souffrant de fractures aux côtes, causées par un timon de voiture.

UNE CURE GARANTIE CONTRE LES HEMORROIDES — Hémorroides cuisantes, invisibles, saignantes ou sortantes. Votre pharmacien vous remettra votre argent si PONOUENT FAZO ne peut vous guérir dans l'espace de 6 à 14 jours. 50c. 215-n

PIANOS AU PRIX DU GROS

Nous vendons en ce moment pour argent comptant tous nos instruments au prix du gros. Demandez le catalogue pour vous convaincre de cette vérité.

L. J. Rivet 140 Saint-Denis, Montréal. Tel Est 2351. 224.-n

DES MILLIERS ONT ACHETE LES ELEGANTS SOULIERS BOSTON

AUX PRIX DE NOTRE VENTE A ECOULEMENT de MI-ETE

$2.40

Notre vente à écoulement remporte un grand succès. C'est un bénéfice mutuel —et pour nos clients et pour nous-mêmes.

Les acheteurs ont obtenu l'avantage d'avoir, pour bien peu d'argent, la plus grande valeur en souliers qu'ils n'ont jamais eue, et nous nous sommes faits des amis. pour notre commerce futur. Car tout acheteur à cette vente, de Soulier Boston, en achetera encore—"une fois portés ; toujours portés".—Tels sont les Souliers Boston.

C'EST SAGESSE D'ACHETER MAINTENANT LES

Souliers Boston de Haute Qualité

POUR HOMMES ET FEMMES

PRIX REGULIER **$3.50** PRIX D'ECOULEMENT **$2.40**

Si **vous** n'avez pas eu votre part de cette offre remarquable, il en est encore temps. Grand est notre stock, immenses sont nos variétés. Nous pouvons satisfaire tous les goûts—et toutes les bourses **doivent** être également satisfaites de notre prix d'écoulement, **$2.40**.

Ayez votre part de cette véritable "bonne affaire."

BOSTON SHOE STORE

2325 rue Ste Catherine, Montréal, Can.

Magasin à Toronto — 106 rue Yonge.

Pas d'échange durant cette vente. ***Manufactures et Tanneries, Boston, Mass.***

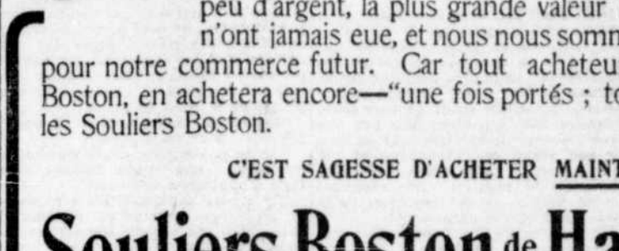

LA DISETTE DE GRAIN A L'ELEVATEUR DES COMMISSAIRES DU PORT : LE "JOHN CREVAR" EST ARRIVE HIER — DEPART DU "BAVARIAN" — MOUVEMENTS DU PORT ET MOUVEMENTS GENERAUX.

L'élévateur des Commissaires du Port a fonctionné hier après-midi. C'est presque un événement depuis le temps qu'il était inerte, à cause du mauvais état de notre trafic du grain; car le "John Crevar" qui est arrivé hier pour la 1ère fois avec un chargement complet, fut aussi le 1er à servir d'essai à l'élévateur, il y a quelques semaines de cela. On juge aisément qu'il n'y a pas eu encombrement de transports à grains depuis quelques temps.

Les curieux qui sont allés voir manoeuvrer l'élévateur hier, s'attendaient à le voir charger un steamer, mais ils ont été déçus dans leur attente, le "Toronto" ne vint pas s'arrimer au pied de l'élévateur. On se contenta de charger des barges qui iront porter à ce steamer leur contenu, au pied des élévateurs du Pacifique.

DEPART DU "BAVARIAN"

Le paquebot "Bavarian" de la ligne Allan, a quitté ce matin, pour Liverpool, avec les passagers suivants:

M. T. R. Ackroyd, Mme Ackroyd, Liverpool; Mme J. Ashton et enfant, Winnipeg; Mme Barry, Mlle Barry, Liverpool; M. F. J. Burnett, Londres: Mlle Bridges, Victoria; M. R. R. Bryerly, Winnipeg; Prof. S. H. Capper, Montréal; Lieut. G. G. Codrington, Londres; M. J. Fisher, Huddersfield; Mme Glashan, Ottawa; Lieut. Holgate, M. R. Hovendon, Mlle E. H. Hovenden, Mlle A. G. Hovenden, Londres; M. W. H. Hunt, Mme Hunt, Tien Tsin, Chine; M. Leonard W. Just, Mlle M. E. Kerly, Londres; M. John Labatt, Mme Labatt, Mlle Labatt, London, Ont.; Rev. M. L. Lambert, Québec; M. J. L. Lehberg, Liverpool; M. J. K. McCutcheon, Mme McCutcheon, Toronto; M. James McGregor, Capt. Machin, Mme Machin, Londres; M. Magee, Ottawa; Capt. Hon. A. Meade, Lady Katharine Meade et servante, Londres; M. James M. Merry, Liverpool; Lord Monk-Bretton, Londres; Commandant Montague, R. N., H. M. S. "Ariadne"; Mme Naish et enfant, Ottawa, Ont.; Mlle Nicholls, Woodstock, N.B.; M. H. Penny, Londres; M. T. L. Penny, Winnipeg, Man.; Mlle Phaneuf, Montréal; Mme G. E. Philipps, Woodstock, N.B.; Lieut. E. H. Ring, R. A. Londres; M. Rolston, Mme Rolston, Dunnville, Ont.; Mme Sherlock-Gooch, Londres; Mlle Sturge, Oakville, Ont.; M. W. Tipper, Liverpool; Mlle Wright, Tien Tsin, Chine.

LE "LAKE CHAMPLAIN"

Le paquebot "Lake Champlain," de Liverpool, C. P. A., est attendu ici samedi matin, avec les passagers suivants: Dr J. Russell, M. George Anderson, Mlle M. Dunning, Mlle Dunning, M. J. Gould, Mme Gould, Dr Macdougall, Mme Macdougall, M. F. Gillett, Mme Gillett, M. Jas. Marsden, M. Marsden, jr.; Mlle Marsden, M. A. W. Featherstone, M. Duncan, M. J. Sutcliffe, M. Vincent Duckworth, Mme Duckworth, M. J. H. Parkhill, Mme Parkhill et enfant, M. P. C. Keys, M. E. C. Davis, M. E. L. Robinson, lieut.-général J. W. Laurie, Mme Laurie, M. C. E. Nesnyth, M. H. W. Jackson, M. John Dudgeon, M. R. Redpath, M. Maurice Redpath, M. D. E. McDonald, Mlle Leighton, Mlle Leighton, M. J. A. Stephens, Mme Wright, M. C. M. Huson, M. E. A. Robinson, M. H. V. Layton, M. Godfrey Brunner, Rév. Père Bourque.

LE "PARISIAN" SIGNALE

Parti de Liverpool, vendredi dernier, arrêté à Moville pour y prendre la malle samedi, le "Parisian," ligne Allan, a été signalé à Belle-Ile et Pointe-Amour, hier matin. Hier soir, le télégraphe sans fil le signalait à la Pointe Heath, 100 milles plus loin. Il est attendu à Québec demain matin à 6 heures. Attendu à Montréal demain soir ou dimanche matin.

GOELETTE ECHOUEE

Halifax, N. E., 12 — La goélette "Donzella" s'est échouée, hier matin, à Cap Sable, au cours d'un brouillard. Elle ne semble pas endommagée. L'équipage est resté à bord et on espère renflouer la goélette aujourd'hui.

MOUVEMENTS DU PORT

ARRIVAGES

—Le "Toronto," de New-Castle, sur lest, Thos. Harling.

—Le "Tordenskjold," de Sydney, avec charbon, Dominion Coal.

—Le "John Crerar," de Chicago, avec maïs, Cie des Grands Lacs.

DEPARTS

—Le "Cacouna," pour ports du golfe, Dominion Coal.

—Le "Cape Breton," pour Sydney, sur lest, Dominion Coal.

—Le "Bavarian," H. et A. Allan, pour Liverpool, cargaison générale.

—Le "Monteagle," C. P. R., pour Bristol, cargaison générale.

—Le "Tordenksjold," Dominion Coal, pour Sydney, sur lest.

STEAMERS AU PORT

—Le "John Crevar", Cie des Grands Lacs, élévateur Weber.

—Le "Jeanava", McLean et Cie, Hochelaga.

—L' "Hibernia", McKenzie et Cie, à Hochelaga.

—Le "Devona", L. Reford, au quai King Edward.

—Le "Kensington", ligne Dominion au quai Alexandra.

—Le "Montrose", C. P. R., au quai King Edward.

—Le "Pomeranian", ligne Allan, au quai Alexandra.

—Le "Kingstonian", F. Leyland et Cie., à Hochelaga.

—Le "Parthenia", R. Reford, au quai Jacques-Cartier.

—Le "Rathlin Head", McLean, Kennedy, à Hochelaga.

—L' "Hungarian", H. et A. Allan, au quai Alexandra.

—Le "Kildona", R. Reford, au quai Jacques-Cartier.

MOUVEMENTS GENERAUX DES PAQUEBOTS

New-York, 12 — Arrivés : "Manuel Calvo", de Gênes, Naples, Barcelone et Cadix.

Boston, 12 — Arrivé : "Saxonia", de Liverpool et Queenstown.

Liverpool, 12 — Arrivé, le 19 : "Ivernia", de Boston.

Marseille, 12 — Arrivé, le 10 : "Algeria", de New-York.

Glasgow, 12 — Arrivé : "Carthaginian", de Philadelphie.

Cherbourg, 12 — Arrivé : "Bremen", de New-York.

Hambourg, 12 — Arrivé : "Deutschland", de New-York.

LES INGENIEURS DE LOCOMOTIVES

Hier, les délégués à la convention de l'Association des ingénieurs de locomotives ont visité les usines du Pacifique à Angus. A leur retour, ils firent une tournée à travers la ville, et à l'heure où l'estomac commence à crier famine, ils se sont rendus à l'hôtel Péloquin, à Ahuntsic, où un copieux souper leur a été servi. Dans la soirée ils revinrent à Montréal, où ils s'amusèrent à leur fantaisie.

Dans une entrevue avec un reporter, M. W. S. Stone, haut-chef de l'association, a fait l'éloge des officiers de chemins de fer canadiens, dont il a vanté la courtoisie à l'égard des membres de la convention. Ce sont ces officiers, dit-il, qui ont fait de notre convention une réunion agréable pour tous, nous accordant des faveurs illimitées. Quant aux délégués, ils sont favorablement disposés envers les compagnies.

Parlant des usines du Pacifique, à Angus, M. Stone a déclaré qu'elles étaient équipées sur un pied moderne, pouvant rivaliser avec succès avec celles des Etats-Unis.

Aujourd'hui les délégués, sur un convoi spécial du Grand Tronc, iront visiter le pont Victoria. Ce soir, ils partiront pour Québec pour revenir samedi.

UNE HISTOIRE PAR LE FRERE FRANCIS

ELLE EST RACONTEE POUR LE BIEN QU'ELLE PEUT FAIRE A D'AUTRES

Le Frère Francis, du Saint-Philip's Home for Industrious Boys, 417 rue Brome, cité de New-York, dans une lettre, écrite le 6 juin 1902, dit : "Ayant donné à tous les autres remèdes un essai, sans succès, je considère Father John's Medicine le meilleur pour troubles bronchiaux, étant le seul remède qui me donna un soulagement permanent. Je le recommande aux autres souffrant ainsi avec les mêmes résultats." Ce vieux remède refait le corps et rend la santé et la force aux organismes épuisés — il est inappréciable pour la consomption et les poumons faibles. Rappelez-vous que ce n'est pas un remède breveté, qu'il est libre de drogues tue-nerfs et de stimulants qui affaiblissent. La prescription de l'éminent spécialiste qui le prescrivit pour feu le Rév. M. John O'Brien, de Lowell, Mass., qui l'a recommandé et dont il a tiré son nom il y a 50 ans passés. Les bouteilles de $1.00 contiennent trois fois la quantité de celles de 50 cents.

Father John's Medicine est en vente chez tous les droguistes. The Leeming Miles Co., distributeurs en gros. yw

JAEGER PURE WOOL

Nous exposons maintenant en vente des nouveaux

Golfers tricotés, Blouses et Robes de chambre pour dames, Tricots, (sweaters), pour hommes, Sous-Vêtements, de toutes les pesanteurs et dimensions, pour hommes, femmes et enfants.

Demandez le Catalogue No 7.

Dr JAEGER'S SANITARY WOOLLEN SYSTEM COMPANY LIMITED.

2206 Sainte-Catherine,

PHONE 757. 192-mvn

DEMANDEZ PARTOUT LE ROBUR

Anémiques, Dyspeptiques, Faiblesse du sang, Plaies, etc. Il faut toujours en revenir au Robur, 50c et $1.00. Pilule Beaupré, rocheuses, et tous commerces. 13-1mMvn

REGLEMENTS des HOMESTEADS DANS LE NORD-OUEST CANADIEN

TOUTES sections, nombre pair, des Terres du Dominion, du Manitoba ou des Territoires du Nord-Ouest, excepté 8 et 26 qui n'ont pas été concédées ou réservées pour servir de réserves forestières aux colons ou autre fin, peuvent être concédées à toute personne, étant le seul chef d'une famille, ou à tout homme ayant plus de 18 ans, jusqu'à l'étendue de ¼ de section—contenant ouellement 160 acres.

ENREGISTREMENT

L'enregistrement peut être fait personnellement au bureau local des terres pour le district où le lot à prendre est situé, ou si le concessionnaire le désire, il peut, sur application au ministre de l'Intérieur, Ottawa, ou au commissaire d'immigration, Winnipeg, ou à l'agent local pour le district où le terrain est situé, il peut recevoir autorité pour quelqu'un de faire l'enregistrement pour lui. Des honoraires de $10 sont chargés pour l'enregistrement de concessions.

DEVOIRS DES HOMESTEADS

Un colon qui a été gratifié d'un enregistrement pour un lot, est requis par les dispositions de l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions annexées, sous l'un des plans suivants :

1. Au moins 6 mois de résidence et de culture de la terre, chaque année, durant la terme de trois ans.

2. Si le père — ou la mère, si le père est mort,—de toute personne qui est éligible pour faire un enregistrement d'homestead, d'après les prévisions de cet Acte, réside sur une ferme depuis le voisinage de la terre enregistrée pour telle personne, comme homestead, les conditions de cet Acte quant à la résidence préalable pour obtenir une patente peuvent être satisfaites par une personne résidant avec le père ou la mère.

3. Si un colon a obtenu une patente pour son homestead, ou un certificat pour l'émission de telle patente, contresignée dans la manière prescrite par cet acte et a obtenu un enregistrement pour un second homestead, les conditions de cet Acte quant à la résidence préalable pour obtenir une patente, peuvent être satisfaites par la résidence sur le premier homestead, si le second homestead est dans le voisinage du premier.

4. Si le colon a sa résidence permanente sur une terre à ferme, qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte quant à la résidence peuvent être satisfaites par la résidence sur ladite ferme.

Le terme "voisinage" employé ci-dessus est employé pour indiquer le même canton ou le canton adjoint ou faisant coin.

Un colon qui profite des prévisions des clauses — 2 — 3 — ou — 4 — doit cultiver 30 acres de son homestead ou substituer 20 têtes de bétail, avec des bâtiments pour leur accommodation, et avoir en outre 80 acres solidement clôturés.

Le privilège d'un second enregistrement est restreint par la loi aux seuls colons qui ont complètement rempli leurs devoirs sur leur premier homestead, le ou avant le 2 juin 1889.

Tout possesseur de homestead, qui manque de remplir les conditions de la loi des homesteads, est sujet à avoir son enregistrement cancellé et la terre peut être ouverte de nouveau à l'enregistrement.

APPLICATION POUR PATENTE

doit être faite à la fin des trois ans, devant l'agent local, le sous-agent ou l'inspecteur d'homestead. Avant de faire application pour patente, le colon doit donner six mois d'avis en écrivant au commissaire des terres de la Couronne, à Ottawa, de son intention de le faire.

INFORMATION

Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau d'immigration à Winnipeg, ou à tout bureau des terres du Dominion, au Manitoba, ou dans les Territoires du Nord-Ouest, des informations sur les terres qui sont ouvertes à l'enregistrement, et de la part des officiers en charge, sans frais, les avis ou l'assistance pour leur procurer les terres qui leur conviendront. Complète information quant aux lois sur les terres, le bois, le charbon, les minéraux, aussi bien que des informations sur les terres du Dominion, sur la ceinture du chemin de fer, dans la Colombie Anglaise, peut être obtenue sur demande, auprès du secrétaire du Département de l'Intérieur, à Ottawa, ou du commissaire d'immigration, Winnipeg, Manitoba, ou auprès de tout agent des Terres du Dominion, au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest. En addition à l'octroi gratuit des terres, auquel les règlements ci-dessus établis se rapportent, des milliers d'acres des plus belles terres sont profitables pour loyer ou achat, de chemins de fer et autres corporations et compagnies dans l'ouest du Canada.

SYNOPSIS DES REGLEMENTS POUR LA DISPOSITION DES MINERAUX DES TERRES DE LA PUISSANCE, AU MANITOBA ET DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

CHARBON—Les terres à charbon peuvent être achetées à $10 l'acre pour le charbon mou et $20 pour l'anthracite. Pas plus de 320 acres peuvent être acquis par un individu ou une compagnie. Royauté au taux de 10 cents par tonne de 2,000 livres sur la production brute.

QUARTZ—Les personnes de 18 ans et au-dessus et les compagnies à fonds social détenant des certificats de mineurs libres, peuvent obtenir un enregistrement pour une location de mine.

Un certificat de mineur libre est accordé sur paiement d'avance de $7.50 par an pour un individu, et de $50 à $100 par an pour une compagnie, selon le capital.

Un mineur libre ayant sur place des minéraux découverts peut établir un claim de 1,500 x 1,500 pieds.

Les honoraires d'enregistrement pour une mine par l'agent des Terres de la Puissance sont de $5.

Au moins $100 doivent être dépensées chaque année, sur la mine ou payées au receveur d'enregistrement du lieu. Quand $500 ont été dépensées o upayées, le propriétaire peut, après avoir fait faire un arpentage et rempli d'autres conditions, acheter la terre au prix de $1 par acre.

La patente pourvoit au paiement de la royauté des ventes n'excédant pas cinq pour cent.

Les placiers ont généralement 100 pieds carrés ; honoraire d'enregistrement, $5, renouvelable chaque année.

Un mineur libre peut obtenir deux baux pour draguer l'or de cinq milles, chacun pour un terme de 20 ans, renouvelables à la discrétion du ministre de l'intérieur.

Le locataire aura une drague en opération dans les limites d'une saison, à partir de la date du bail, pour chaque 5 milles. Loyer, $10 par an pour chaque mille de la rivière louée. Royauté de deux et demi pour cent, collectée sur le rendement après qu'elle excède $10,000.

PETROLE — Toutes les terres non concédées de la Puissance au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, sont ouvertes à la recherche du pétrole et le Ministre peut réserver pour un individu ou une compagnie, ayant des machines sur les terres à exploiter, une superficie de 640 acres. L'exploiteur vient-il à découvrir de l'huile en quantités payantes et à asseoir de façon satisfaisante cette découverte, une superficie ne dépassant pas 640 acres, comprenant le puits à pétrole et telle autre terre pouvant être déterminée, peut être vendue au découvreur au taux de $1 l'acre, sujet à une royauté à tel taux qu'il sera spécifié par un ordre en Conseil.

JAMES A. SMART,
156—n Député-Ministre de l'Intérieur.

TEMPERATURE

Beau et chaud aujourd'hui et demain.

Montréal, 12 août 1904.

Température — Bulletin d'après le thermomètre de la "Optical and Engineers Supply Co.", 1628 rue Notre-Dame. R. de Mesle, gérant.

Aujourd'hui maximum.	74
Même date l'an dernier.	70
Aujourd'hui minimum.	53
Même date l'an dernier.	58

Baromètre — 8 a.m., 30.41 ; 11 a.m., 30.38 ; 1 p.m., 30.36.

PRECIS DES NOUVELLES DU JOUR

—Azur serein, pas un nuage, bleu uniforme à peine altéré par la fumée des usines dépourvues de fumivores ; temps plutôt frais et presque pas de vent ; exquis pour la promenade.

LA GUERRE

—La nouvelle annonçant le départ de la flotte russe de Port Arthur est officiellement confirmée. Tout semble indiquer qu'une grande bataille navale a eu lieu, à la suite de laquelle les navires russes se sont dispersés.

—Les Japonais ont attaqué un contre-torpilleur russe dans le port neutre de Shing-Choo. Cet incident menace de provoquer des complications internationales.

DIVERS

—Le tir meurtrier. — Les citoyens de la Rivière des Prairies se plaignent du tir à la cible de la Pointe aux Trembles. Les autorités ont été prévenues du fait.

Désespéré. — Un Français ne peut réussir à s'ôter la vie, grâce à la prompte intervention de sa femme, qui l'avait suivi.

Flute. — L'enquête au sujet de la collision du "Canada" et du "Cap Breton" s'est terminée, hier soir. Le jugement remis à plus tard.

Bombe. — A la suite nos révélations sur l'état actuel de notre aqueduc, les compagnies d'assurances décident d'augmenter leurs taux.

Assurances. — On dit qu'à sa prochaine séance, notre conseil de ville prendra les moyens nécessaires pour empêcher les compagnies d'élever leurs taux.

CENTRES CANADIENS DES ETATS-UNIS

Les Acadiens des Etats-Unis célébreront leur fête nationale, cette année, à Waltham, Mass.

—Aucun incident n'est survenu dans la grève de Fall River.

—La Société Française de Secours Mutuels de Chicago a brillamment fêté son 45e anniversaire.

—A Worcester, Mass., le fameux lac Quinsigamond menace de se dessécher.

DANS LE MONDE OUVRIER

—Neuf unions des ouvriers en bâtiment des différentes parties des Etats-Unis et représentant un million d'hommes, viennent de décider de se fondre dans une seule et même organisation.

—La ville de Toronto a été choisie hier par les typographes actuellement réunis à Saint-Louis, Mo., comme lieu de la prochaine convention.

—Le règlement de la grève de Chicago est plus éloigné que jamais.

COMMERCE

—Les meilleures nouvelles nous viennent au sujet de la récolte dans le Manitoba et le Nord-Ouest.

—Le rapport du ministère de l'agriculture d'Ontario indique que la récolte en général a bonne apparence et sera au-dessus de la moyenne dans cette province, si on excepte pour le blé d'automne.

—On parle de nouveau d'une fusion de trois chemins de fer canadiens.

—On rapporte de Kingston que le grain est en moins grande abondance dans le port et que plusieurs vaisseaux sont immobilisés. Cela indique une rareté du grain, y compris la vieille moisson, et veut dire des prix encore plus élevés pour l'avenir.

—Le marché de la Bourse à Montréal a été vigoureux. Le Pacifique s'est particulièrement distingué, de même que le Coal.

—A New-York, la Bourse a été active et les valeurs fortement à la hausse.

—Le blé à Chicago et à Winnipeg a été quelque peu à la baisse ce matin.

SPORT

—Montréal bat Rochester hier par 2 à 0.

—Sweet Marie gagne une course de $10,000 aux courses du Grand Circuit à New-York.

—M. R. Grenier, élu président honoraire du Club Champêtre canadien à l'excursion d'hier soir.

—Les Capitals veulent se moquer de la vieille ligue de crosse.

LADEBAUCHE CHIRURGIEN

Ladébauche ne doute de rien. Après le peu de succès qu'il a obtenu comme plombier, dentiste et constable, on serait tenté de croire qu'il se tiendrait dans une réserve prudente. Mais chez lui, le naturel l'emporte. Il vient encore une fois montrer son talent en pratiquant une opération délicate sur un de ses amis. Hélas, comme toujours la guigne le poursuit et le pauvre Ladébauche est encore obligé d'avouer son incompétence devant le jet de sang qui l'éclabousse lui et son patient.

IL ATTENTE A SES JOURS

William Dorman, qui a tenté de se suicider en se jetant dans le fleuve hier soir, à l'arrière du parc Sohmer, a été renvoyé sur sentence suspendue par le recorder Weir, ce matin.

PREPARATIFS POUR LES FETES

Les nouvelles qui nous arrivent, nous informent qu'on est à faire de grands préparatifs pour les fêtes qui devront précéder et accompagner le sacre de Sa Grandeur Monseigneur Archambault, les 23 et 24 août prochain. On nous assure que les décorations, illuminations, etc., seront magnifiques.

La jolie ville de Joliette se prête bien pour une fête de ce genre. Sa Grandeur fera son entrée officielle dans Joliette dans l'après-midi de mardi, le 23 août.

D'autre part, des excursions sont à s'organiser de tous les endroits du nouveau diocèse et même d'au dehors. Les chemins de fer émettront des billets d'excursion, pour la circonstance, et l'on nous dit que le Pacifique Canadien aura un convoi spécial, partant de la gare Viger à 2 h. 15 p.m., mardi le 23, et dont l'arrivée à Joliette coïncidera avec l'entrée officielle de Sa Grandeur. Un autre convoi partira également de la gare Viger, à 7 h. 30 mercredi, le 24, et arrivera à Joliette à temps pour assister aux imposantes cérémonies du sacre.

HERITIER DU TSAR

Saint-Pétersbourg, 12.

C'est le Dr Ott, médecin de la famille impériale qui a assisté l'impératrice.

PERSONNEL

—Le Dr Elie G. Asselin, de la rue Saint-Antoine, part demain soir pour un voyage d'une quinzaine à l'Exposition de Saint-Louis. Il en profitera pour visiter Chicago et Détroit.

TRES GRAVE INCIDENT

Les Japonais ont saisi un torpilleur russe dans un port neutre.

SANGLANT COMBAT

Le capitaine donne l'ordre de mettre le feu aux poudres, et s'élance pardessus bord.

LA FLOTTE DISPERSEE

Che-Foo, 12 — A 3 heures 30, ce matin, les contre-torpilleurs japonais "Asashio" et "Kasumi", qui étaient entrés dans le port, hier soir, à la faveur de l'obscurité, ont envoyé des détachements à bord du contre-torpilleur russe "Rieshitelni" que les Chinois avaient désarmé.

Après un combat d'une violence extrême, les Japonais ont hissé leur pavillon sur le "Rieshitelni" et l'ont remorqué hors du port dans la direction du nord. Des quarante-sept hommes qui composaient l'équipage, 17 seulement ont été retrouvés.

On dit que le capitaine Schestaknes ki est au nombre des morts. Sept marins ont réussi à atteindre le rivage à la nage et ont atterri près du consulat américain. Quelques-uns ont été recueillis par des embarcations et trois autres dont un lieutenant ont été sauvés par un bateau-phare.

Les Japonais, pour excuser leur conduite prétendent qu'ils ont envoyé un parlementaire, accompagné d'un interprète, et protégé par un drapeau blanc à bord du "Rieshitelni", hier. Le parlementaire aurait demandé aux Russes de sortir du port pour livrer bataille. Le capitaine russe aurait répondu que son navire avait été désarmé, ses machines mises hors de service, et que son sort était entre les mains des Chinois. Les Japonais furent invités à se rendre compte par eux-mêmes de la vérité de ces faits. L'interprète japonais prétend qu'il a entendu le capitaine russe donner un ordre précipité, sur un ton bas, de manière à n'être compris que de ses hommes.

Immédiatement après, le capitaine aurait sauté par-dessus bord en l'entraînant à sa suite.

Cette scène était éclairée par les réflecteurs des vaisseaux japonais, et les personnes qui se trouvaient sur le pont du bateau-phare, prétendent l'avoir parfaitement suivie. Bientôt des coups de feu retentirent, on vit briller les sabres et les Russes sautèrent par-dessus bord. Le combat dura une dizaine de minutes, puis une explosion déchira les airs. Le pont principal venait de sauter, mais la coque ne fut pas endommagée. A ce moment, presque tous les Russes avaient sauté par-dessus bord. Les Japonais hissèrent immédiatement leur pavillon.

Un réflecteur du croiseur chinois "Hai-Chi" permit aux observateurs de voir un aviso chinois, le long du "Asashio", où il resta environ une minute. Puis il se rendit au "Kasumi", près duquel il ne resta pas plus longtemps, après quoi il retourna au "Hai-Chi". On ne peut expliquer jusqu'à présent l'inaction de la flotte chinoise.

COMPLICATIONS INTERNATIONALES A CRAINDRE

On exprime généralement l'opinion que cet incident soulèvera de sérieuses complications internationales.

Des rumeurs non confirmées disent que les Japonais ont tiré sur les Russes qui étaient dans l'eau et refusèrent d'en sauver.

Le "Rieshitelni" était complètement désarmé et avait amené son pavillon hier soir, pendant que l'équipage chantait l'hymne national. Des larmes abondantes coulèrent sur les joues du capitaine pendant cette cérémonie. Pendant toute la journée d'hier, le capitaine, un brave qui s'est distingué plusieurs fois à Port-Arthur, avait eu l'air sombre, à l'idée de quitter son navire.

On croit que, lorsqu'il se fut rendu compte des intentions des Japonais, il a donné l'ordre de faire sauter le navire.

Un rumeur dit que le capitaine n'ayant pas été grièvement blessé a été sauvé et est actuellement caché par des amis.

Les derniers rapports indiquent que presque tous les membres de l'équipage ont réussi à se sauver.

LE MESSAGE D'ALEXIEFF

Saint-Pétersbourg, 12. — L'empereur a reçu le message suivant du vice-roi Alexieff :

"D'après un rapport du commandant de Port-Arthur, j'apprends que notre escadre a pris la mer, le 10 août. Le "Mongolia" accompagne nos vaisseaux. On a aperçu à l'horizon trois croiseurs japonais de première classe, huit petits croiseurs et dix-sept torpilleurs. Le port a été bombardé avec les gros canons de siège, depuis quatre jours.

A KIAO-CHOW

Berlin, 12. — Le bureau des Affaires étrangères a reçu un message confirmant la nouvelle de l'arrivée à Kiao-Chow — conscession allemande — du cuirassé "Tsarevitch" (non pas l' "Askold") du croiseur "Novik" et d'un torpilleur. Le Tsarevitch" endommagé dans la bataille de mercredi dernier, n'est pas en état de prendre la mer.

Le bureau des Affaires étrangères a donné instruction aux autorités allemandes à Tsing-Chow, de sommer les commandants des navires russes d'avoir à quitter le port d'ici à vingt-quatre heures, selon les prescriptions de la loi internationale.

BATAILLE NAVALE

Londres, 12. — Une dépêche de Tokio à la légation japonaise ici, dit :

"D'après les rapports reçus ici jusqu'à présent, la flotte russe qui vient de quitter Jort-Arthur, a été attaquée par notre flotte à Yen-tao et s'est dispersée. L' "Askold", le "Novik" un autre croiseur et un contre-torpilleur se sont refugiés à Kiao-Chow. Un autre torpilleur est à Che-Foo.

Le 11 août, cinq cuirassés russes, un croiseur probablement le "Deana" un navire-hôpital et plusieurs contre-torpilleurs ont semblé retourner à Port-Arthur.

On croit que la flotte japonaise n'a subi aucun dommage.

MESSAGE DE TOGO

Tokio, 12. — L'amiral Togo dans un message dit qu'il croit que le cuirassé "Tsarevitch a été coulé à fond, le 10 août.

On croit que la plupart des vaisseaux de l'escadre russe sont retournés à Port-Arthur.

LA RUSSIE PROTESTE

Saint-Pétersbourg, 12 — La Presse Associée annonce que la Russie, par l'intermédiaire du consul français à Che-Foo, a formellement protesté contre l'attaque du torpilleur russe "Ryeshitelni" par les torpilleurs japonais. Cette protestation a été communiquée aux puissances étrangères.

UNE GUERISON MIRACULEUSE

Un événement qui produit tout un émoi chez les Révérendes Sœurs Grises.

MEDECINS SERONT APPELES

Cette guérison pourrait bien avoir un effet important pour la canonisation de Madame d'Youville.

DANS LE SILENCE

Une religieuse de la communauté des Sœurs Grises, au coin des rues Dorchester et Guy, étendue sur un lit de souffrances depuis nombre de mois, quittait sa couche, hier, se déclarant guérie. Atteinte de tuberculose et n'ayant plus qu'un souffle de vie, la religieuse, encore dans toute la force de l'âge, désireuse de vouer sa vie à l'œuvre de la religion et de charité qu'elle a embrassée, avait, avec ses compagnes adressé des prières au ciel, demandant la guérison par l'intercession de Mme D'Youville, la fondatrice de l'ordre, de l'humble servante du Seigneur.

Les médecins avaient épuisé toutes les ressources de leur art, et, depuis quelques jours, la malade retirée dans son humble cellule, n'ayant plus qu'un souffle de vie, attendait le moment de la mort.

Hier, avait lieu dans la chapelle de la communauté la cérémonie de la profession religieuse et de la vêture des habits. A cette occasion, les religieuses redoublèrent de prières pour obtenir la guérison de leur soeur. Durant la procession, la malade sentit quelque chose d'étrange dans son être. Mue par une force inconnue jusqu'alors, elle se leva sur son séant, et immédiatement se déclara guérie. A la communauté, les religieuses se montrent très réservées sur les détails de cette guérison qu'on peut qualifier de miraculeuse.

Un reporter de "La Presse" s'est rendu au couvent. Reçu par la Révérende Soeur assistante générale, il ne put obtenir que de vagues informations. Cependant, toutes les bonnes religieuses sont heureuses, car le miracle leur paraît manifeste. C'est l'intercession de la vénérable fondatrice, Mme D'Youville, qu'on a invoquée en cette circonstance, et si les médecins qui ont donné leurs soins à la malade, attestent que cette guérison revêt un caractère miraculeux, la canonisation de Mme D'Youville est assurée.

Demain, les médecins se prononceront sur le cas. D'ici là, les bonnes religieuses ont résolu de ne pas divulguer le fait, de peur de donner prise à la méchanceté des sceptiques, sur la véracité de ce miracle. Fait à noter, si ce miracle est reconnu par la science médicale, la cour de Rome qui n'attendait qu'une preuve éclatante de la sainteté de la vénérable mère fondatrice des Sœurs Grises pourra la placer sur le calendrier des saints de la catholicité.

M. le Chapelain de la communauté qui a connu la malade, sans se prononcer ouvertement, ne peut qu'ajouter foi à une guérison miraculeuse.

La religieuse guérie est encore jeune, elle n'a prononcé ses voeux que depuis quelques années.

Comme le faisait remarquer la Révde. Soeur assistante générale, il leur faut être prudentes, car il peut y avoir dans cette guérison subite, un des caprices de la nature.

A la communauté, on attend le verdict de la science. Nous faisons de même, et l'art humain s'étant prononcé, il nous restera, comme journal catholique, à prôner bien haut cette guérison qui assurera la béatification d'une servante du Christ, Mme D'Youville, le vrai modèle de la femme canadienne.

PETITES NOUVELLES

—Le département de l'Incinération est décidé de sévir contre les personnes qui ont l'habitude d'aller déposer des vidanges aux dépotoirs de la ville, après 6 heures p.m.

—Sur la plainte de l'inspecteur Champagne, une action a été prise, hier, en cour du recorder, contre le Canada Cold Storage, rue Williams, parce que cette compagnie a négligé de se pourvoir d'un fumivore, comme le veut le règlement.

—Dans la cause d'Aristide Filiatrault, le juge Weir a suspendu la sentence, ce matin.

—La maison Lessard et Harris, de Montréal, vient d'obtenir le contrat pour la construction d'un aqueduc, aux usines du Pacifique à Winnipeg. Ce contrat se monte à la somme de 840,000. Dix-sept mille pieds de tuyaux seront employés. M. Harris part lundi matin avec une équipe d'hommes pour commencer immédiatement les travaux qui dureront environ trois mois, et qui occuperont 150 ouvriers. L'aqueduc de Winnipeg sera plus important que l'aqueduc des usines de la compagnie à Montréal.

—M. Larouche, de Québec, est ici à Montréal, pour faire l'inspection du bureau des officiers en loi de la Cour du shérif. Il a trouvé le tout en ordre parfait.

—Lundi, M. Audette, le régistrateur de la Cour d'Echiquier, sera à Montréal pour préparer un rapport sur la vente des tronçons du chemin de fer de la Rive-Sud et du Québec-Sud. La vente aura lieu demain.

—M. T. McCool vient d'intenter une action au montant de $1,999.99, contre la compagnie "Railway Appliance", pour dommages causés par un accident.

NOUVELLES DU GOLFE

(Par dépêche spéciale à "La Presse".)

Québec, 12. — Voir le dernier rapport du golfe, reçu ici à 10 h. 30 a. m.

L'Islet. — Temps clair, calme.

Rivière du Loup. — Temps clair, calme.

Pointe au Père. — Temps clair, vent de l'ouest; remontant à 6 h. p.m., hier soir, steamer "Nancy Lee".

Cap Chatte. — Temps clair, vent de l'ouest; remontant à 6 h. 30, ce matin; steamer "Turret Bell" à 4 heures hier soir, steamer J. Q. C. U.

Rivière Martin. — Temps, clair, vent du nord-ouest.

Cap de la Madeleine. — Temps clair, vent du Nord-ouest; remontant à 8 hrs. a. m. steamer "Parisian."

Pointe Renommée. — Temps clair, vent du nord-ouest; remontant à 4 h 30, ce matin: le "Saphir".

Côte Nord. — Temps clair, vent de l'ouest.

Longue-Pointe, remontant à 4 h. 30, ce matin: "Regulus" et "Bonavista."

Anticosti. — Temps clair, vent du nord.

Pointe Basse. — Temps clair, vent du nord-ouest, remontant: "Regulus" "Bonavista", "Louisbourg" et "Peter Jenson."

Cap Race. — Brumeux, vent fort du nord-est.

Cap Ray. — Temps clair, vent du nord-ouest.

Un correspondant quelque peu fantaisiste nous apprend que, sur le théâtre de Port Arthur, on a joué récemment une adaptation de l'exquis proverbe de Musset, sous ce titre à peine modifié : "Il faut qu'un port soit ouvert ou fermé..."

PROCEDURES CRIMINELLES

S'entendre pour hausser les taux place les compagnies sous la loi.

INJUSTIFIABLE

L'article 520 du code criminel est formel dans ses dispositions sur ce point.

LES OPINIONS

La décision prise par les compagnies d'assurance d'élever leus taux pour le centre de la ville, fait le sujet de toutes les conversations. A l'hôtel de ville, ce matin, plusieurs échevins ont discuté la situation, et ils sont d'avis que le conseil de ville devra avoir une séance spéciale le plus tôt possible, afin d'aviser.

L'échevin Lapointe ne cache pas son opinion : "Je me propose, a-t-il dit, au cours d'une entrevue avec le représentant de "La Presse", d'amener la question devant le Conseil à la première séance. Les compagnies d'assurance qui font affaires à Montréal sont un véritable trust, et je ne vois pas pourquoi nous nous laisserions exploiter, quand nous avons un remède efficace à notre portée.

"Le Code Criminel pourvoit à ces cas là. Je suis d'avis qu'il est facile de faire la preuve que les compagnies d'assurance s'entendent pour charger des taux uniformes et les augmenter au moindre prétexte. C'est donc une véritable combine qu'elles forment, et alors elles tombent sous le coup de la loi.

"D'ailleurs, nous avons l'exemple d'Ottawa pour nous guider.

"Après la dernière conflagration, les compagnies ont voulu hausser leurs taux d'une façon anormale.

"Le conseil municipal les a menacées de procédures criminelles, et, tout de suite, elles ont accordé des termes raisonnables. Pour ma part, je suis prêt à prendre l'initiative et à proposer que le conseil de ville de Montréal suive l'exemple du conseil d'Ottawa."

En consultant le Code Criminel, nous voyons que la position prise par l'échevin Lapointe est parfaitement correcte.

L'art. 520 du Code Criminel, dit : "Est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende de pas plus de $4,000 et pas moins de $200, si c'est une personne, et de pas plus de $10,000 et pas moins de $1,000, si c'est une corporation, tout individu qui, illégalement, conspire, se coalise, convient ou s'entend avec un autre, ou avec une compagnie de chemin de fer, de steamers, de bateaux à vapeur ou de transport, pour prévenir ou diminuer indûment la concurrence dans la production, la fabrication, l'achat, l'échange, la vente, le transport où la fourniture de tout tel article ou denrée, ou dans les tarifs d'assurances sur la vie ou les propriétés". 52 Vict., chap. 41, art. 1.

Comme on le voit, la loi est formelle et explicite.

De son côté, le chef Benoit déclare que la conduite des compagnies d'assurance est injustifiable. Elles font preuve d'une insigne mauvaise foi, à l'endroit de la ville. D'après le rapport de M. Champagne, il comprend que l'aqueduc est dans le même état qu'auparavant. Or, jusqu'ici, la brigade a toujours trouvé l'eau et la pression nécessaires pour combattre n'importe quel incendie.

"Mieux que cela, le Département est mieux outillé à l'heure actuelle qu'il ne l'a jamais été en aucun temps. La nouvelle station No 9, vient d'être complétée, et d'ici à quelques jours, il y aura une nouvelle station rue Mills.

D'ici à quelques semaines, le Département sera pourvu de 2 nouvelles échelles Seagram, 1 nouvel engin et la brigade comptera 15 hommes de plus.

Les compagnies n'ont donc aucune raison de dire qu'elles sont forcées d'assumer de plus gros risques que par le passé."

REUNION ENTHOUSIASTE

UNE NOUVELLE ASSOCIATION LIBERALE S'EST FORMEE HIER SOIR DANS LA DIVISION MAISONNEUVE.

Hier soir, avait lieu, à la résidence de M. L. O. Grothé, rue Esplanade, une réunion des principaux organisateurs du parti libéral de la division Maisonneuve, pour procéder à la fondation d'une association libérale dans le but de promouvoir les intérets du parti libéral dans la division. Une centaine de personnes avaient répondu à l'appel et l'enthousiasme le plus grand a régné dans toute l'assemblée. Après une allocution faite par M. Fred. Villeneuve, expliquant le but de l'assemblée, les présidents conjoints : MM. les échevins Duquette et Hébert, demandèrent à l'assemblée s'ils approuvaient l'idée émise par les promoteurs. Après plusieurs discours prononcés par MM. M. A. Campeau, président du club Rodolphe ; L. O. Grothé, Onésime Martineau, J. E. Beaurégard, président du club Bernier, N. Paquette, président du club Chénier, J. E. Tétreault, président du club Lafontaine ; C. E. Forest, secrétaire de la municipalité de Delorimier ; T. A. Grothé, ex-échevin ; C. H. Lavallée, Dr G. E. Roy, Fred. Latreille, Dr J. A. Rouleau, Sir Laurier et autres, qui tous approuvèrent hautement l'idée émise par les promoteurs, le vote fut pris, et la motion proposant la fondation d'une nouvelle association libérale, qui portera le nom de "l'Association libérale de la Division Maisonneuve," fut adoptée unanimement, au milieu d'applaudissements prolongés. L'assemblée se forma ensuite en comité pour jeter les bases de la constitution qui réglera la nouvelle association. L'on procéda ensuite aux élections pour l'année courante. Elles donnèrent le résultat suivant :

Présidents honoraires : sir Wilfrid Laurier, premier ministre ; l'hon. M. Préfontaine, ministre de la Marine et des Pêcheries.

Vice-présidents honoraires. l'hon. Lomer Gouin, ministre des travaux publics; D. J. Décarie, M.P.P.

Président actif, L. O. Grothé ; 1er vice-président, l'échevin J. G. Duquette; 2e vice-président, W. Paquette, président du Club Chenier; secrétaire, Fred. Villeneuve ; ass.-secrétaire, M. A. Baril ; trésorier, T. A. Grothé, ex-échevin; ass.-trésorier, Jos. Laurin, président du Club libéral Maisonneuve; comm.-ordonnateur, J. E. Tétrault, président du Club Préfontaine. Comité de régie, MM. O. Martineau, Ed. Latreille, John McCaughan, D. Sincennes, L. P. Dupré, J. O. Lacroix, M. A. Campeau, Elie Major, échevin E. N. Hébert, L. F. Moore, J. B. Vallières, C. E. Forest, J. E. Berthiaume, M. Lamoureux, N. Z. Cordeau, N. Rémillard, Dr H. Bonnier, Dr G. E. Roy, Dr J. A. Rouleau, Jos. Piouffe, C. H. Lavallée, Dr E. Peltier, Victor Gaudet, D. Turcot, sr., J. Leduc, Jos. Miliord, A. Beauchemin, T. Lemont, Léon Lafond, J. L. Pafard, Dr J. B. A. Quintal, D. Rochon.

Le secrétaire donna lecture de plusieurs lettres de personnages influents de la division s'excusant de ne pouvoir assister à l'assemblée, mais approuvant hautement l'idée des promoteurs, et promettant leur plus ardent concours pour le succès de l'association. Des résolutions approuvant la politique générale du gouvernement Laurier et, en particulier, approuvant le bill Brodeur, le Grand Trone Pacifique et autres mesures passées à la dernière session, furent votées avec enthousiasme.

M. O. Grothé, dans son discours d'inauguration, remercia avec beaucoup de tact l'assemblée de l'honneur qui lui était conféré et promit son concours effectif pour la réussite de l'association. Il invita les membres présents à boire au succès de la nouvelle société libérale.

Un vote de remerciements fut voté à l'unanimité à M. L. O. Grothé, pour en gracieuse hospitalité. L'assemblée se dispersa à une heure avancée et le comité de régie se mettra incessamment à l'oeuvre pour le recrutement des membres de la nouvelle association.

UN DISPARU RETROUVE

Grâce à la publicité de "La Presse," on a enfin des nouvelles d'Isidore Bayard

DEPUIS VINGT ANS

Sa famille ne savait ce qu'il était devenu et était fort inquiète sur son sort.

LETTRE BIEN ACCUEILLIE

Au commencement de juillet dernier, "La Presse" demandait des renseignements au sujet d'un nommé Isidore Bayard, dont la famille n'avait pas eu de nouvelles depuis vingt ans.

Comme résultat de cette démarche au nom d'une de nos braves familles, nous sommes fiers de savoir que Mme veuve Léon Dérome connaît maintenant l'adresse de son frère.

En effet, vers la fin de juillet, cette dame a reçu de Dawson City, la lettre suivante :

Dawson, T.Y., 23 juillet 1904.

Madame Veuve Léon Dérome, 38 rue Labelle, Montréal.

Madame

Je vois dans le journal "La Presse," de Montréal, en date du 6 juillet courant, que vous demandez des informations au sujet de M. Isidore Bayard, disparu.

Dans le courant de l'hiver dernier, j'ai fait un voyage dans le sud de la Californie et au Mexique, et durant mon voyage, vers le mois de février, j'ai rencontré un monsieur, disant se nommer Goyette, mais dont le portrait paru dans le journal "La Presse" m'a absolument frappé comme étant celui au sujet duquel vous faites des recherches. Le monsieur dont je veux parler demeurait alors et a demeuré depuis 14 ans à Atomo. Il est le propriétaire de riches mines, lui-même m'a conté son histoire et m'a dit venir de Montréal. D'abord, il était parti pour se rendre au Montana, qu'il a plus tard quitté pour se rendre à l'endroit où il demeure actuellement.

Je l'ai rencontré plusieurs fois et j'ai eu plusieurs conversations avec lui au sujet de ses mines.

Espérant madame, que les informations que je vous donne pourront vous être utiles, je demeure,

Votre dévoué,

ARTHUR GIROUARD.

Mme Dérome est venue à nos bureaux nous remercier et remercier M. Girouard, qui a bien voulu prendre la peine de lui écrire au sujet de son frère disparu.

Ceux qui doutent encore de la grande publicité de "La Presse" peuvent prendre note de ce fait choisi entre cent cas semblables.

COURRIER DE NICOLET

Série d'accidents — Une enfant de deux ans est ébouillanté — Jambe blessée — Quatre citoyens de cette ville voient la mort de près.

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Nicolet, 12 — Cette semaine a été, malheureusement, très féconde en accidents, à Nicolet.

Jeudi, pendant qu'elle était occupée à surveiller le blanchissage du linge, Mme Raphael Beaulac, cultivateur dont la propriété est située dans le rang du Bas de la Baie, s'absenta un instant d'un appartement où elle avait laissé sur une chaise une cuve remplie d'eau bouillante. A peine avait-elle franchi le seuil de la pièce voisine que son petit garçon, âgé de 2 ans, atteignit la cuve, aux coutours desquels il se cramponna. La cuve renversa son contenu sur le pauvre bambin dont la tête droit fut ébouillanté de la tête aux pieds. Aux cris de détresse de son enfant, la mère accourut et s'empressa d'enlever les vêtements de la pauvre petite victime, mais elle constata que la peau du petit martyr restait collée à ses vêtements.

Mme Beaulac se hâta de faire parvenir la triste nouvelle à son époux, qui était occupé aux travaux des champs. Celui-ci, après avoir vu la lamentable état dans lequel était son fils, se rendit à la ville quérir les soins d'un médecin. Ce dernier administra au petit martyr des remèdes spécifiques qui le soulagèrent.

La condition de la petite victime n'est pas désespérée.

—Au cours d'importants travaux de forage qu'il était en train d'exécuter sur sa ferme, dans le but d'y pratiquer un puits artésien, un cultivateur du nom de Bélliveau, dont la propriété est située dans le rang du raya Brûlé, de cette paroisse, a été victime d'un pénible accident. M. Bélliveau, qui était au-dessus de l'orifice du puits, constata qu'une forte odeur de gaz s'en exhalait, tandis qu'un bruit inusité et ressemblant, également produit par un feu de cheminée, se faisait entendre. Ne se rendant pas compte du danger qu'il courait, M. Bélliveau commit l'imprudence d'allumer une allumette. Mal lui en prit, car au même instant, une formidable détonation retentit et le malheureux Bélliveau, qui était entouré de flammes, fut lancé comme une balle à quelques pieds de là, par la force de l'explosion du gaz naturel qu'il venait de découvrir d'une façon aussi tragique qu'inattendue.

Les compagnons de travail de M. Bélliveau se hâtèrent de la relever et de le conduire à sa demeure.

Le blessé souffrait d'horribles brûlures au cou et au visage, et s'est vu dépouiller de presque toute sa chevelure que les flammes ont rasée.

En outre de ses brûlures, M. Bélliveau souffre aussi de plusieurs contusions qui ont été produites par le choc de sa chute sur le sol, où il a été lancé avec force.

Bien que souffrant, et devant prendre forcément quelques jours de repos, M. Bélliveau se rétablira promptement.

—Mercredi, pendant qu'il s'amusait dans un champ où son père travaillait à la fenaison, un garçonnet de 6 ans, enfant de M. Séverin Goudreault, maire de cette paroisse et préfet du comté de Nicolet, s'est infligé une blessure horrible et profonde à la jambe droite. Les chairs ont été tranchées sur une longueur de plusieurs pouces, par une faulx qui avait été laissée près de la clôture où le bambin s'était rendu à l'insu de son père, et où il prenait ses ébats.

Le père accourut aux cris de la petite victime, qui fut conduite à sa demeure, où un médecin fut appelé en toute hâte et fut assez heureux à la plaie béante du petit estropié.

—Quatre ouvriers de cette ville viennent de voir la mort de bien près :

Mercredi, pendant qu'ils étaient occupés à démolir une glacière formant partie des dépendances de l'ancien évêché, les nommés D. Geoffroy, H. Pelletier, A. Pelletier et Denat Babineau, à l'aide de longues pinces en fer, soulevaient, tout d'une pièce, un plancher de douze pieds carrés. Après en avoir soulevé une bonne partie, les ouvriers s'installèrent sur le plancher de dessous et employaient toutes leurs forces à soulever complètement le plancher supérieur, qu'ils devaient enlever ensuite, tout d'une pièce. Or, au moment où les ouvriers donnaient ensemble un effort pour lever le plancher, qui, à ce moment-là, était rendu aux ¾ de sa hauteur, une partie du plancher inférieur céda sous les pieds des ouvriers, qui perdirent prise et le plancher supérieur s'abattit avec un fracas sinistre, emprisonnant et enserrant deux des ouvriers, qui demeurèrent entre les deux planchers — un espace de 12 pouces — jusqu'à ce que des compagnons de travail, qui avaient eu vent de l'accident, vinrent les dégager de leur périlleuse position. En quelques instants, on réussit à dégager les nommés Geoffroy et Babineau, qu'on croyait écrasés à mort. Cependant, par un hasard providentiel, on constata qu'ils ne portaient, tous deux, que des blessures peu graves. Ils furent conduits aussitôt à leurs demeures respectives, où des soins leur furent donnés. Quant aux deux autres ouvriers, les nommés Pelletier, plus chanceux que leurs compagnons, ils s'en tirèrent sains et saufs, attendu qu'au moment de l'accident, le plancher ayant cédé sous leurs pieds, ils piquèrent tous deux une pointe dans la cave, ce qui les sauva.

ETRANGE ACCIDENT

Un train échappe au contrôle du mécanicien et parcourt plusieurs milles.

GARE DETRUITE

Dans une courbe le train emballé saute hors de la voie et réduit en pièce la gare de Limoilou

DOMMAGES CONSIDERABLES

(Du correspondant spécial de LA PRESSE)

Québec, 12 — L'un des accidents les plus extraordinaires et les plus étranges est arrivé, ce matin, sur la voie du Chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, près du pont de la rivière Saint-Charles. Un convoi de marchandises venant de Rivière à Pierre, a déraillé à Hedleyville Jct., démolissant la gare et causant un chaos indescriptible. Ce convoi se composait de trente wagons. Il était en charge du conducteur Adélard Lemieux, de Limoilou. Les autres personnes qui étaient à bord du train, étaient le mécanicien Boucher, de St-David, le chauffeur Laroche, de St-Sauveur de Québec, et les serre freins Philéas Cailloux et Tanguay. En partant de Lorette on eut quelques difficultés à contrôler le convoi. A Charlesbourg ouest, il devint tout à fait incontrôlable. C'est en vain qu'on appliqua les freins le convoi descendant la pente raide qui va y a entre Charlesbourg et Limoilou, prit une allure vertigineuse. Voyant le danger qu'ils couraient le chauffeur et le mécanicien sautèrent en bas du convoi à environ trois cents verges avant d'arriver au sémaphore de la jonction d'Hedleyville. Dans sa chûte le mécanicien Boucher s'est fracturé une jambe. Et le train de continuer à toute vitesse c'est-à-dire à une allure de trente milles à l'heure. Avant de sauter, le mécanicien avait renversé la vapeur et appliqué les freins. Mais les rails étaient tellement en mauvais ordre que ceci n'eut aucun effet. Le pont de la rivière Saint-Charles était ouvert. Heureusement l'aiguille qui se trouve près de la gare d'Hedleyville était aussi ouverte. Le convoi arriva à l'aiguille sauta de la voie et la force centrifuge le lança à gauche sur la gare. La gare céda et fut émiettée par ce coup. L'opérateur M. Carden, a vu la mort de près. Le convoi était à environ cent pieds de lui lorsqu'il l'a aperçu. Il eut à peine le temps de se blottir dans un coin que le convoi frappa la gare et l'écrasa. Il est vraiment étrange que M. Carden n'ait pas été tué. Il n'a reçu que quelques égratignures, il est sorti sain et sauf de cette catastrophe. Des trente-wagons qui composaient le convoi vingt-quatre ont été plus ou moins endommagés. Les uns ont été ni plus ni moins que télescopés.

La locomotive a été mise hors de service ainsi que le tender. La locomotive portait le numéro 17. Six wagons seulement n'ont reçu aucun dommage. Ce convoi était parti de Rivière à Pierre, à 7 heures 35 hier. Les dommages sont évalués à environ $20,000. La circulation des convois du Québec et Lac Saint-Jean est forcément interrompue. Une des voies du chemin de fer de Ste-Anne est aussi bloquée.

UN EMULE DE BOSTOCK

C'était dans une petite ville de Lorraine. Un Bidel forain exhibait un superbe tigre royal. Un paysan à trogne madrée et rejouie s'écria, dans l'assistance :

—La cage du tigre ! Une belle affaire ! Je parie cent écus que j'y entre seul et que j'y reste une demi-heure !

Le dompteur tint le pari. En un instant la chose fut ébruitée. Le tigre était d'une terrible encolure et témoignait d'une remarquable férocité....

Le paysan fit un pas vers la cage...

Le fauve se mit à gronder sourdement....

La foule muette, éperdue, haletante, frissonna....

—Hé ! l'ami, cria notre Lorrain au dompteur, vous avez oublié quelque chose !

—Quoi donc ?

—Faites sortir votre animal, parbleu !

—Comment ?

—Dame ! oui : j'ai bien parié que j'entrerais dans sa cage ; mais je n'ai pas parié qu'il resterait dedans.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith et Cie, courtiers, 16 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 p.m.

STOCKS	Vend.	Ach.	STOCKS	Ach.	Vend.
C. P. R.	127¾	128¾	Montm	.....	.....
Duluth Com.	.....	.....	Republic	.....	.....
" Pref.	.....	.....	War Eag	.....	.....
Mis. & S. P.	.....	.....	Payne	.....	.....
M. S. R.	203¼	207¾	Virtue	.....	.....
Tor. R.